

valtech.



valtech

Société Européenne au capital de 3 330 923,32 €

Siège social 30 bd Joseph II

RCS Luxembourg B 20037

Rapport Financier Annuel

Année 2015

Sommaire

- I- Attestation du responsable du rapport financier annuel**

- II- Comptes consolidés et Rapport du Réviseur y afférent**

- III- Rapport de gestion sur les comptes consolidés**

- IV- Comptes statutaires et Rapport du Réviseur y afférent**

- V- Rapport de gestion sur les comptes statutaires**

- VI- Rapport sur la Gouvernance d'entreprise**

Attestation du responsable du Rapport Financier Annuel

J'atteste, au mieux de ma connaissance, que:

1. les états financiers consolidés de Valtech SE présentés dans le présent rapport annuel et établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union européenne, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et les résultats de Valtech SE et des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation dans son ensemble; et
2. les comptes annuels de Valtech SE présentés dans le présent rapport annuel et établis en conformité avec les exigences légales et réglementaires du Luxembourg relatives à la préparation des comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de Valtech SE ; et
3. les rapports de gestion consolidé et de gestion incluent un examen équitable du développement et de la performance de l'entreprise et de la situation de VALTECH SE et des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation dans son ensemble, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Luxembourg, le 29 avril 2016



Sebastian Lombardo

Président Directeur Général



Valtech S.E.

SE au capital de 3 330 923,32 €
30, boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Tél : +352 26 38 31 58

RCS Luxembourg B 200337
TVA Intracommunautaire : LU28128242

valtech.com

Paris
103 rue de Grenelle
75007 Paris
Tél : +33 1 76 21 15 00
Fax : +33 1 76 21 15 25

RCS Paris B 389 665 167 – APE 6202 A
TVA Intracommunautaire : FRZL 389 665 167

Toulouse
1 rue Dalayrac
31000 Toulouse
Tél : +33 5 82 88 01 44

valtech.

Société européenne au capital de 3.330.923,32 €
Siège social : 30 bd Joseph II – L1840 Luxembourg

Annexes aux Comptes consolidés Exercice 2015

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	5
ETAT GLOBAL DES GAINS ET PERTES CONSOLIDES DU GROUPE.....	5
ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE DU GROUPE.....	6
TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE	7
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES.....	8
NOTE 1 – RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L’EMETTEUR	9
NOTE 2 – REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	10
2.1. Référentiel comptable	10
2.3. Présentation des comptes	11
2.4. Périmètre et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et 28)	12
2.5. Utilisations d’estimations	14
2.6. Goodwill et regroupement d’entreprises	14
2.7. Tests de dépréciations (IAS 36).....	16
2.8. Transactions internes.....	16
2.9. Les transactions en devises (IAS 21)	16
2.10. Conversions des états financiers des filiales étrangères (IAS 21)	17
2.11. Autres immobilisations incorporelles (IAS 38).....	17
2.12. Immobilisations corporelles (IAS 16)	17
2.13. Contrats de locations	17
2.14. Créances clients et rattachés	18
2.15. Instruments financiers (IAS 32 ET 39)	18
2.16. Disponibilités, équivalents de trésorerie et valeurs mobilières de placements (IAS 7 et 39)	18
2.17. Provisions pour retraite et avantages assimilés (IAS 19 R)	19
2.18. Paiement en actions (IFRS 2)	19
2.19. Provisions (IAS 37).....	20
2.20. Reconnaissance du chiffre d’affaires (IAS 11 ET IAS 18)	20
2.21. Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l’aide publique (IAS 20)	21
2.22. Autres produits et charges.....	21
2.23. Endettement net et coût de l’endettement	21
2.24. Impôts (IAS 12).....	21
2.25. Résultat par action (IAS 33).....	22
2.26. Retraitement de l’information comparative (application d’IAS 8 sur les méthodes comptables, changements d’estimations comptables et erreurs)	22
2.27. Actifs non courants destinés à la vente (IFRS 5)	23
2.28. Incidence de l’application de la norme IFRS 5 sur l’information comparative.....	23
Les activités en cours de cession au 31 décembre 2015 sont exercées par la filiale Valtech Services (Etats-Unis) et sont constituées par les activités informatiques historiques aux Etats-Unis. Ces activités ont été cédées en janvier 2016. La note 3.2 détaille plus amplement ces informations.	23
2.28.1. Le compte de résultat consolidé	23
2.28.2. La situation financière consolidée.....	24

2.28.3. Le tableau de flux consolidé	25
2.29. Présentation du périmètre	26
NOTE 3 – LES EVENEMENTS MARQUANTS DE L’EXERCICE	27
3.1 Transfert de la société au Luxembourg	27
3.2. Actifs disponibles à la vente.....	27
3.3. Acquisition de la société w.illi.am (désormais Valtech Canada).....	28
3.4. Offre publique d’achat simplifiée	28
NOTE 4 – INFORMATION SECTORIELLE	29
NOTE 5 – PERSONNEL.....	31
5.1. Effectif moyen.....	31
5.2. Sous-traitants.....	31
NOTE 6 – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LE RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	32
6.1. Charges opérationnelles courantes	32
6.2. Autres produits et charges.....	32
6.3. E.B.I.T.D.A.....	33
NOTE 7 – RESULTAT FINANCIER	33
NOTE 8 – IMPOTS ET IMPOTS DIFFERES.....	33
8.1. Analyse de la charge d’impôt.....	33
8.2. Preuve d’impôts	34
8.3. Impôts différés	35
NOTE 9 –GoodwillS.....	36
9.1. Origine des Goodwills	36
9.2. Tests de dépréciation.....	37
NOTE 10 – AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	38
NOTE 11 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	38
NOTE 12 – AUTRES ACTIFS NON COURANTS.....	39
NOTE 13 – CREANCES COURANTES.....	39
13.1. Créances clients et comptes rattachés	39
13.2. Autres créances.....	40
NOTE 14 – CAPITAL.....	41
14.1. Capital	41
14.2. Actions d’autocontrôle – contrat de liquidité.....	41
14.3. Actions d’autocontrôle – programme de rachat d’actions.....	41
14.4. Résultat de base par action et résultat dilué par action.....	42
14.5. Dividendes.....	43
NOTE 15 – PROVISIONS	43
15.1. Evolution des provisions	43
15.2. Provisions pour couverture sociale, engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l’emploi.....	43
15.3. Provisions pour litiges	44
15.4. Provisions pour locaux inoccupés.....	45
NOTE 16 – DETTES COURANTES – NON COURANTES	46
16.1. Dettes non courantes.....	46
16.2. Dettes courantes.....	46
16.3. Dettes Fournisseurs	46
NOTE 17 – TRESORERIE et EQUIVALENTS DE TRESORERIE,	47
NOTE 18 – DETTES FINANCIERES ET INSTRUMENTS FINANCIERS	47
18.1. Analyse de la dette par nature.....	47
18.2. Analyse de la dette par échéances	47
18.3. Analyse de la dette par devises	48

18.4. Analyse de la dette par taux	48
18.5. Contrats de financement	48
NOTE 19 – GESTION DES RISQUES FINANCIERS ET INSTRUMENTS FINANCIERS.....	49
19.1. Gestion du risque de change	49
19.2. Gestion du risque de taux.....	49
19.3. Risque de liquidité	50
19.4. Risque sur actions et autres placements financiers	50
NOTE 20 – AVANTAGES SUR CAPITAUX PROPRES - Plan de bons de souscription d’actions.....	51
20.1. Description des principales caractéristiques des plans d’options de souscriptions d’actions. ...	51
20.2. Informations sur la juste valeur des options attribuées.....	52
20.3. La maturité des options de souscription d’actions.....	53
20.4. La volatilité du cours.....	54
20.5. Les caractéristiques des plans.....	54
20.6. Charges comptabilisées au titre des avantages sur instruments de capital.....	57
NOTE 21 – ENGAGEMENTS HORS BILAN	57
21.1. Obligations contractuelles	57
21.2. Garanties données	58
21.4. Garanties reçues	58
NOTE 22 – PARTIES LIEES	59
22.1. Parties liées	59
22.2. Rémunérations brutes allouées aux organes d’administration.....	59
22.3. Montants alloués aux organes de direction	59
NOTE 23 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	60
NOTE 24 – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	61

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Les montants dans le présent document sont exprimés en milliers d'euros sauf indication contraire.

	31-déc.-15	31-déc.-14 retraité (**)	31-déc.-14 publié	Note
Revenus	184,119	140,365	154,054	4
Autres revenus	787	395	395	4
Total revenus	184,906	140,760	154,449	
Coût des ventes	(122,032)	(92,031)	(102,588)	6.1.
Marge brute	62,874	48,729	51,861	
Coûts commerciaux	(11,462)	(8,452)	(9,023)	6.1.
Coûts administratifs	(40,922)	(32,920)	(35,573)	6.1.
Résultat opérationnel courant	10,490	7,357	7,265	
Coûts de restructuration	(921)	(1,671)	(1,671)	6.2.
Autres produits et charges d'exploitation	428	11	11	6.2.
Perte de valeur des goodwill	-	(1,811)	(1,811)	6.2.
Résultat de l'activité opérationnelle	9,997	3,886	3,794	
Coût de l'endettement brut	(168)	(410)	(409)	7
Produit de la trésorerie et équivalent de trésorerie	25	219	219	7
Autres produits et charges financières	218	1,289	1,289	7
Résultat net avant impôts des activités poursuivies	10,072	4,984	4,893	
(Charges) produits d'Impôts	(3,135)	(3,008)	(3,009)	8.2.
Résultat des activités non poursuivies (*)	(1,519)	(267)	-	
Résultat net de la période	5,418	1,709	1,884	
Nombre moyen d'actions de base	26,940	22,772	22,772	14.3.
Nombre moyen d'actions après dilution	29,196	23,847	23,847	14.3.
Résultat par action de base	0.26	0.07	0.08	14.1.
Résultat par action diluée	0.24	0.07	0.08	14.1.

(*) Valtech a cédé le 1^{er} janvier 2016 l'un de ses fonds de commerce qui était détenu par Valtech Services (cf. Note 23) La quote-part de résultat de cette activité comptabilisée au titre de l'année 2015 est une perte de 1 693 milliers d'euros, comptabilisée sur la ligne « résultat des activités non poursuivies selon la norme IFRS 5.

(**) Les comptes de l'exercice 2014 ont été retraités en application des normes IAS 8 et IFRS 5 dont les impacts sont détaillés aux notes 2.26 à 2.28.

ETAT GLOBAL DES GAINS ET PERTES CONSOLIDES DU GROUPE

	31-déc.-15	retraité (*)	publié
Résultat de l'exercice	5,418	1,709	1,884
Ecart de conversion	1,286	(242)	(242)
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres transférables en compte de résultat	1,286	(242)	(242)
Ecart actuariel sur indemnités de départ à la retraite	-	(13)	(13)
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres non transférables en compte de résultat	-	(13)	(13)
Résultat Global part du Groupe	6,704	1,454	1,629

(*) Les comptes de l'exercice 2014 ont été retraités en application des normes IAS 8 et IFRS 5 dont les impacts sont détaillés aux notes 2.26 à 2.28.

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE DU GROUPE

	31-déc.-15	31-déc.-14 retraité (*)	31-déc.-14 publié	Variation	Notes
Goodwill	15,778	15,168	15,168	610	9
Immobilisations incorporelles nettes	2,215	1,826	1,826	389	10
Immobilisations corporelles nettes	4,304	2,773	2,773	1,531	11
Autres actifs non courant, nets	2,887	3,447	3,447	(560)	12
Impôts différés actifs	3,335	2,562	2,562	773	8.3.
Actifs disponibles à la vente, abandon d'activité	1,981			1,981	9
Actifs non courants	30,500	25,776	25,776	4,724	
Créances clients et comptes rattachés	55,532	37,628	37,628	17,904	13.1.
Autres actifs courants	9,350	7,436	7,436	1,914	13.2.
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17,577	26,216	26,216	(8,639)	17
Actifs courants	82,459	71,280	71,280	11,179	
TOTAL ACTIF	112,959	97,056	97,056	15,903	

	31-déc.-15	31-déc.-14 retraité (*)	31-déc.-14 publié	Variation	Notes
Capital social	3,331	3,331	3,331	-	14
Réserves	50,409	51,768	52,189	(1,359)	14
Résultat net - part du Groupe	5,418	1,709	1,884	3,709	14
Capitaux propres - part du Groupe	59,158	56,808	57,404	2,350	14
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	
Capitaux propres	59,158	56,808	57,404	2,350	
Provisions pour risques et charges - part non courante	101	485	485	(384)	15
Pensions et indemnités de départ à la retraite	528	508	508	20	15
Emprunts étab. de crédit - part non courante	115	112	112	3	18
Impôts différés passif	894	711	711	183	8.3.
Passifs non courants	1,638	1,816	1,816	(178)	
Provisions pour risques et charges - part courante	3,382	2,046	2,046	1,336	15
Emprunts auprès des étab. de crédit - part courante	-	828	828	(828)	18
Découverts bancaires	-	-	-	-	17
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20,329	16,015	16,015	4,314	16.3.
Autres passifs courants	28,452	19,543	18,947	8,909	16.2.
Passifs courants	52,163	38,432	37,836	13,731	

(*) L'état de la situation financière du groupe de l'exercice 2014 a été retraité en application de la norme IAS 8 dont les impacts sont détaillés aux notes 2.26 à 2.28.

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(en milliers d'euros)	31-déc-15	31-déc-14 retraité (*)	31-déc-14 publié
Activités opérationnelles			
Résultat net	5 418	1 709	1 884
Ajustements permettant de passer à la variation de trésorerie d'exploitation			
- Dépréciation et amortissement, net	2 347	1 992	1 992
- Dépréciation des écarts d'acquisition	-	1 811	1 811
- Dotation (reprise) aux provisions	792	(327)	(327)
- Dotation aux provisions pour engagement de retraite	113	(172)	(172)
- Moins (plus) values sur cessions	48	(1)	(1)
- Charges liées aux paiements en actions	1 129	644	644
- Résultat des activités non poursuivies	-	-	-
Coûts financiers	143	196	196
Charges d'impôts (Impôts différés inclus)	3 135	3 009	3 009
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'exploitation avant intérêts et impôts	13 125	8 861	9 036
Impôts payés	(3 249)	(2 522)	(2 522)
Variation nettes des actifs et passifs courants	(7 344)	(5 417)	(5 592)
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles	2 532	922	922
Reclassement des flux de trésorerie des activités en cours de cession	168	267	-
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'exploitation poursuivies	2 700	1 189	922
Activités d'investissement			
Investissement actif non courant corporel	(2 864)	(1 543)	(1 543)
Investissement actif non courant incorporel	(1 192)	(2 119)	(2 119)
Prix de cession des actifs non courants cédés	1 519	-	-
Acquisition de filiales	(4 104)	(664)	(664)
Flux dus aux acquisitions (trésorerie acquise ou cédée)	1 441	284	284
Augmentation (Diminution) des investissements financiers	685	(178)	(178)
Flux nets de trésorerie liés aux investissements des activités	(4 515)	(4 220)	(4 220)
Reclassement des flux de trésorerie liés aux investissements des activités en cours de cession	-	-	-
Flux nets de trésorerie liés aux investissements des activités poursuivies	(4 515)	(4 220)	(4 220)
Activités de financement			
Intérêts payés	(143)	(196)	(196)
Augmentation de capital	-	27 000	27 000
Produit des BSA	723	-	-
(Diminution) des dettes financières	(828)	(3 114)	(3 114)
Rachat d'actions propres	(6 283)	-	-
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement	(6 531)	23 690	23 690
Reclassement des flux de trésorerie liés au financement des activités en cours de cession	-	-	-
Flux nets de trésorerie liés aux financements des activités poursuivies	(6 531)	23 690	23 690
Incidence des variations des cours des devises	(125)	1 328	1 328
Flux net de la trésorerie et équivalent de trésorerie des activités poursuivies	(8 471)	21 987	21 720
Flux de trésorerie des activités en cours de cession	(168)	(267)	-
Flux nets de trésorerie de l'ensemble	(8 639)	21 720	21 720
Trésorerie et équivalent de trésorerie au début de l'exercice	26 216	4 496	4 496
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la fin de l'exercice	17 577	26 216	26 216

En application de la norme IFRS 5 - Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées, l'activité Valtech services, cédés en 2016, sont présentés comme des activités en cours de cession.

(*) Les comptes de l'exercice 2014 ont été retraités en application des normes IAS 8 et IFRS 5 dont les impacts sont détaillés aux notes 2.26 à 2.28.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

La variation des capitaux propres sur 2014 et 2015 peut se présenter de la manière suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Nombre d'actions	Capital	Primes d'émission	Réserves	Rémunérations payées en actions différées	Résultat net	Actions d'auto contrôle	Ecart de conv.	Total part du Groupe	Intérêts mino.	Total
Au 31 décembre 2013	21,224,192	2,570	76,198	(51,032)	1,899	1,021	(7)	(1,815)	28,834	-	28,834
Affectation du résultat	-	-	-	1,021	-	(1,021)	-	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	-	1,884	-	-	1,884	-	1,884
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres	-	-	-	(13)	-	-	-	(242)	(255)	-	(255)
Résultat Global	-	-	-	(13)	-	1,884	-	(242)	1,629	-	1,629
Rémunérations payées en actions différées	-	-	-	-	644	-	-	-	644	-	644
Augmentation de capital	6,279,070	760	26,240	-	-	-	-	-	27,000	-	27,000
Achats actions propres	-	-	-	-	-	-	(703)	-	(703)	-	(703)
Dividendes versés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des transactions avec les actionnaires	6,279,070	760	26,240	-	644	-	(703)	-	26,941	-	26,941
Au 31 décembre 2014	27,503,262	3,330	102,438	(50,024)	2,543	1,884	(710)	(2,057)	57,404	-	57,404
Retraitement liés aux modifications à l'ouverture (*)	-	-	-	(421)	-	(175)	-	-	(596)	-	(596)
Au 31 décembre 2014	27,503,262	3,330	102,438	(50,445)	2,543	1,709	(710)	(2,057)	56,808	-	56,808
Affectation du résultat	-	-	-	1,709	-	(1,709)	-	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	-	5,418	-	-	5,418	-	5,418
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	1,247	1,247	-	1,247
Résultat Global	-	-	-	-	-	5,418	-	1,247	6,665	-	6,665
Rémunération payées en actions différés	-	-	-	-	1,852	-	-	-	1,852	-	1,852
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Achats actions propres	-	-	-	-	-	-	(6,167)	-	(6,167)	-	(6,167)
Dividendes versés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des transactions avec les actionnaires	-	-	-	-	1,852	-	(6,167)	-	(4,315)	-	(4,315)
Au 31 décembre 2015	27,503,262	3,330	102,438	(48,736)	4,395	5,418	(6,877)	(810)	59,158	-	59,158

(*) En application des principes établis par IAS 8, les corrections ont été rattachées aux exercices comptables concernés quand ils ont pu être déterminés et imputées sur les capitaux propres d'ouverture. La correction est détaillée en Note 2.26.

NOTE 1 – RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR

Dénomination : VALTECH.

Siège social : 30 bd Joseph II, L-1840 Luxembourg

Forme juridique : Société Européenne à Conseil d'Administration, soumise aux dispositions du droit luxembourgeois.

La société tête de groupe est la société VALTECH S.E.

L'Assemblée Générale qui doit approuver les comptes de l'année 2015 se tiendra le 30 juin 2016.

Les comptes du Groupe VALTECH ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 16 mars 2016.

En tant qu'acteur « digital full service », Valtech sait apporter de la valeur à ses clients à toutes les étapes d'un projet digital : conseil en stratégie, conception, création graphique, développement et optimisation de plateformes digitales critiques pour l'entreprise. Grâce à son engagement reconnu dans l'innovation et l'agilité, Valtech aide les grandes marques à se développer et augmenter leur chiffre d'affaires grâce aux technologies du web tout en optimisant les délais de commercialisation et le retour sur investissement.

NOTES ANNEXES SUR LES COMPTES CONSOLIDES 2015

Les notes 4 à 8 illustrent principalement les éléments de compte de résultat.
Les notes 9 à 22 illustrent les éléments de bilan.

NOTE 2 – REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1. Référentiel comptable

En application du règlement n° 1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le parlement européen et le conseil européen, les états financiers consolidés du Groupe sont établis en conformité les normes comptables internationales *International Financial Reporting Standards* (« IFRS ») publiées par l'IASB (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union européenne au 31 décembre 2015, (disponibles sur internet :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm), et présentés avec, en comparatif, l'exercice 2014 établi selon le même référentiel.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les comptes consolidés 2015 sont établis selon les principes et méthodes comptables appliqués par le Groupe aux états financiers de l'exercice 2014, à l'exception des amendements de normes et interprétations qui entrent en vigueur au 1^{er} Janvier 2016 ou après.

2.2.1. Evolutions comptables mises en oeuvre dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2015

Le Groupe a appliqué dans ses états financiers consolidés de l'exercice 2015 les nouvelles normes et amendements tels qu'adoptés par l'UE et d'application obligatoire au 1er janvier 2015.

Les nouvelles normes et interprétations applicables, de façon obligatoire, pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2015, qui ont un effet sur les comptes de la société concernent uniquement l'interprétation IFRIC 21 « Droits ou taxes ». L'interprétation IFRIC 21 « Droits ou taxes » précise les modalités de reconnaissance, au passif du bilan consolidé, des impôts et taxes entrant dans le champ d'application de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ». Elle précise notamment les rythmes de comptabilisation qu'il convient d'appliquer à ces prélèvements et se fonde généralement pour cela sur leur fait générateur légal. En revanche, l'interprétation IFRIC 21 ne traite pas de la contrepartie à enregistrer au titre du passif.

Au niveau du Groupe, l'application de cette interprétation s'est principalement traduite par la modification, à chaque arrêté intermédiaire, du rythme de reconnaissance en résultat de deux droits ou taxes en vigueur en France et auparavant constatées prorata temporis: la taxe foncière et la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S). L'application d'IFRIC 21 n'a donc pas d'incidence sur les résultats annuels et sur le compte de résultat de l'exercice 2014. Les impacts d'IFRIC 21 sur le bilan consolidé du 31 décembre 2014 sont peu significatifs (augmentation des réserves consolidées de l'ordre de 26 milliers d'euros après impôts), par conséquent les comptes n'ont pas été retraités en 2014.

2.2.2 Textes adoptés par l'Union européenne dont l'application n'est pas obligatoire en 2015 et pour lesquels le Groupe n'a pas décidé une application par anticipation

Les textes adoptés par l'Union européenne dont l'application n'est pas obligatoire en 2015 et pour lesquels le Groupe n'a pas décidé une application par anticipation sont les suivants :

1. IFRS 15 « Produits des activités ordinaires obtenus de contrats conclus avec des clients » ; Cette norme sur la reconnaissance du chiffre d'affaires est d'application rétrospective soit limitée au calcul de l'effet cumulé de la nouvelle méthode à la date d'ouverture de l'exercice du changement (1er janvier 2018), soit en retraçant les périodes comparatives présentées. Le nombre d'années comparatives présentées ne sera décidé qu'en fin de projet de déploiement.
2. IFRS 9 « Instruments financiers » (1^{er} janvier 2018) : modifie les conditions de comptabilisation des opérations de couverture et les grandes catégories comptables d'actifs et passifs financiers. IFRS 9 modifie aussi la reconnaissance du risque de crédit relatif aux actifs financiers en se fondant sur l'approche des pertes attendues versus les pertes encourues.
3. IFRS 16 (1er janvier 2018 ou 2019) : cette norme sur le traitement comptable des contrats de location est d'application obligatoire au 1er janvier 2019 ou de façon anticipée au 1er janvier 2018 avec IFRS 15. Elle est d'application rétrospective soit à la date de première application soit à l'ouverture de l'année comparative présentée. Cette norme modifiera principalement la comptabilisation des contrats de location chez les locataires avec la comptabilisation d'un actif et d'un passif représentatif du droit d'usage lors de sa livraison par le bailleur. La norme introduit ainsi une nouvelle base de séparation entre contrats avec les fournisseurs qui repose sur une nouvelle définition comptable d'une location et d'un contrat de services.
4. Amendements à IAS 16 et IAS 38 « Éclaircissements sur les modes d'amortissement acceptables » ;
5. Amendements à IFRS 11 « Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des activités conjointes » ;
6. Amendements à IAS 1 « Amélioration des informations à fournir en annexe » ;
7. Amendements à IAS 19 « Régimes à prestations définies, cotisations des membres du personnel » ;
8. Améliorations annuelles, cycles 2010-2012 et 2012-2014.

Le groupe n'a appliqué par anticipation aucune des normes, interprétations et amendements adoptés ou en cours d'adoption par l'Union Européenne et dont la mise en application obligatoire est postérieure au 31 décembre 2015. L'impact de ces normes sur les résultats et la situation financière du Groupe est en cours d'évaluation.

2.3. Présentation des comptes

Le Groupe VALTECH présente un compte de résultat par fonction en faisant ressortir les éléments suivants :

- les coûts des ventes (charges nécessaires à la réalisation des projets),
- les frais commerciaux,
- les frais généraux et administratifs.

L'ensemble de ces trois postes représente les charges opérationnelles qui, déduites du chiffre d'affaires, permettent d'obtenir la marge opérationnelle, indicateur de performance de l'activité du Groupe. Afin de fournir une information exhaustive, ces charges opérationnelles sont analysées par nature dans la Note 4 « Informations complémentaires sur le résultat opérationnel » du document présent.

Les états financiers ont été établis selon le principe du coût historique, à l'exception de certains éléments notamment les actifs et passifs financiers qui sont évalués à la juste valeur.

2.4. Périmètre et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et 28)

Les états financiers consolidés du Groupe comprennent les comptes de la société VALTECH S.E. et de toutes ses filiales significatives détenues majoritairement ou contrôlées directement ou indirectement selon la norme IFRS 10 et les sociétés sous influence notable selon la norme IAS 28.

Les comptes sociaux de chacune des sociétés du groupe sont établis en accord avec les principes comptables et les réglementations en vigueur dans leur pays respectif. Ils font l'objet de retraitements pour se conformer aux principes de consolidation en vigueur dans le groupe.

Le résultat des filiales acquises ou cédées durant l'exercice est intégré dans le résultat consolidé de la date effective de prise de contrôle jusqu'à la date effective de cession.

Le périmètre de consolidation est détaillé en paragraphe 2.27 « Présentation du périmètre ».

Intégration globale

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 10, les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote en assemblée générale, au Conseil d'administration ou au sein de l'organe de direction équivalent, lui conférant le pouvoir de diriger leurs politiques opérationnelles et financières, sont généralement réputées contrôlées et consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Pour la détermination du contrôle, VALTECH réalise une analyse approfondie de la gouvernance établie et une analyse des droits détenus par les autres actionnaires. Lorsque nécessaire, une analyse des instruments détenus par le Groupe ou par des tiers (droits de vote potentiels, instruments dilutifs, instruments convertibles...) qui, en cas d'exercice, pourraient modifier le type d'influence exercée par chacune des parties, est également effectuée.

Le contrôle existe lorsque VALTECH détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote d'une entité et qu'aucun autre actionnaire ou groupe d'actionnaires n'exerce un droit significatif lui permettant d'opposer un veto ou de bloquer les décisions ordinaires prises par le Groupe.

Le contrôle existe également lorsque VALTECH, détenant la moitié ou moins des droits de vote d'une entité, dispose du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs, du pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle de l'entité en vertu d'un texte réglementaire ou d'un contrat, du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, ou du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

VALTECH consolide les entités ad hoc qu'il contrôle en substance lorsqu'il a la majorité des avantages ou qu'il conserve la majorité des risques résiduels inhérents à l'entité ad hoc ou à ses actifs. Il n'existe aucune entité ad hoc au cours des exercices 2014 et 2015.

Mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le groupe exerce une influence notable, directe ou indirecte, sont mises en équivalence.

L'influence notable est présumée exister lorsque VALTECH détient, directement ou indirectement, 20 % ou davantage de droits de vote d'une entité, sauf à démontrer clairement que ce n'est pas le cas. L'existence d'une influence notable peut être mise en évidence par d'autres critères tels qu'une représentation au Conseil d'administration ou à l'organe de direction de l'entité détenue, une participation au processus d'élaboration des politiques, l'existence d'opérations significatives avec l'entité détenue ou l'échange de personnels dirigeants.

Au 31 décembre 2015, VALTECH ne consolide plus aucune société selon la méthode de la mise en équivalence.

Sociétés hors périmètre

Les participations dans lesquelles le groupe n'exerce pas d'influence notable sont comptabilisées à leur juste valeur en « titres disponibles à la vente » et suivent les dispositions des normes IAS 32 et IAS 39 relatives aux instruments financiers. Au 31 décembre 2015, aucune participation n'est concernée.

2.5. Utilisations d'estimations

Pour établir les comptes du Groupe, la direction de VALTECH doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui peuvent affecter les états financiers des exercices à venir. Le groupe revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

Les principales rubriques des états financiers qui peuvent faire l'objet d'estimations sont les suivantes :

- la reconnaissance du chiffre d'affaires pour les projets au forfait qui intègre une estimation du taux d'avancement des projets,
- dépréciation des créances douteuses,
- dépréciation des goodwill dont l'évaluation repose notamment sur des hypothèses de flux de trésorerie futurs, des taux d'actualisation, de valeurs terminales basées notamment sur des taux de croissance à long terme,
- valorisation des actifs et passifs liés aux engagements de retraite à travers la prise en compte des hypothèses actuarielles en vigueur à la date de clôture (taux d'actualisation, taux d'évolution des salaires, taux d'inflation et table de mortalité et turnover),
- valorisation des instruments financiers,
- impôts différés et charges d'impôts hypothèses retenues pour la reconnaissance des impôts différés actifs liés aux reports déficitaires
- provisions pour litiges : hypothèses sous-jacentes à l'appréciation de la position juridique et à la valorisation des risques

Les états financiers reflètent les meilleures estimations, sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes.

2.6. Goodwill et regroupement d'entreprises

Le groupe applique les normes IFRS 3 révisée et IAS 27 révisées (IAS 27 ayant depuis été remplacée par IFRS 10) depuis le 1er janvier 2010, les regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2010 étant traités selon les anciennes normes IFRS 3 et IAS 27.

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition selon laquelle les actifs acquis, les passifs et les passifs éventuels assumés, sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition conformément aux prescriptions de la norme IFRS 3 révisée.

L'allocation du prix d'acquisition, incluant le cas échéant le montant estimé de la juste valeur des contreparties éventuelles, est finalisée dans les douze mois qui suivent l'acquisition. Conformément à IFRS 3 révisée, les ajustements éventuels du prix d'acquisition au-delà de la période de douze mois sont enregistrés en compte de résultat.

A la date d'acquisition, l'écart d'acquisition correspond à la différence entre :

- la juste valeur de la contrepartie transférée en échange du contrôle de l'entreprise, intégrant les compléments de prix éventuels, augmentée du montant des intérêts minoritaires dans l'entreprise acquise et, dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise, ainsi réévaluée par le compte de résultat ; et

- la juste valeur des actifs identifiables acquis et passifs repris à la date d'acquisition.

Lorsque l'écart d'acquisition est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat. Lorsque la prise de contrôle est inférieure à 100%, la norme IFRS 3 révisée offre l'option, disponible pour chaque regroupement d'entreprise, de comptabiliser l'écart d'acquisition soit sur une base de 100%, soit sur la base d'un pourcentage d'intérêt acquis (sans modification ultérieure en cas de rachat complémentaire de participations ne donnant pas le contrôle). La participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise (intérêts minoritaires) est ainsi évaluée soit à la juste valeur, soit à la quote-part dans l'actif net identifiable.

Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2010 avaient été traités selon la méthode de l'écart d'acquisition partiel, seule méthode applicable.

En cas d'acquisition par étapes, la participation antérieurement détenue fait l'objet d'une réévaluation à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'écart entre la juste valeur et la valeur nette comptable de cette participation est enregistrée directement en résultat, contre réserves avant le 1er janvier 2010.

Les montants comptabilisés à la date d'acquisition peuvent donner lieu à ajustement, à condition que les éléments permettant d'ajuster ces montants correspondent à des informations nouvelles portées à la connaissance de l'acquéreur et trouvant leur origine dans des faits et circonstances antérieurement à la date d'acquisition. Au-delà de la période d'évaluation (d'une durée maximum de 12 mois après la date de prise de contrôle de l'entité acquise) l'écart d'acquisition ne peut faire l'objet d'aucun ajustement ultérieur; l'acquisition ultérieure d'intérêts ne donnant pas le contrôle ne donne pas lieu à la constatation d'un écart d'acquisition complémentaire.

Par ailleurs, les compléments de prix sont inclus dans le coût d'acquisition à leur juste valeur dès la date d'acquisition et quelle que soit leur probabilité de survenance. Durant la période d'évaluation, les ajustements ultérieurs trouvent leur contrepartie en écart d'acquisition lorsqu'ils se rapportent à des faits et circonstances existant lors de l'acquisition ; au-delà, les ajustements de compléments de prix sont comptabilisés directement en résultat, sauf si les compléments de prix avaient comme contrepartie un instrument de capitaux propres. Dans ce dernier cas, le complément de prix n'est pas réévalué ultérieurement. Une position de l'IFRIC (IFRS Interpretation Committee) de janvier 2013 est venue corriger les analyses sur les compléments de prix avec conditions de présence, qui doivent désormais être systématiquement considérés des éléments de rémunération.

Les goodwill sont rattachés à des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Ces unités correspondent à des ensembles économiques dont l'activité continue génère des flux de trésorerie qui sont largement indépendants les uns des autres. Ce peut être des zones géographiques mais également des lignes de métiers.

Les Goodwill liés aux sociétés mises en équivalence sont comptabilisés dans le poste "Titres mis en équivalence".

Les Goodwill sont reconnus dans la devise de la société acquise conformément à IAS 21.

2.7. Tests de dépréciations (IAS 36)

Le Groupe réalise régulièrement des tests de dépréciation de ses actifs : immobilisations corporelles, Goodwill et autres immobilisations incorporelles.

Ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable qui correspond au montant le plus élevé entre leur prix de vente net et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation.

Pour les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles à durée de vie définie, ce test de dépréciation est réalisé dès que des indicateurs de perte de valeur sont observables.

Pour les goodwills et les autres immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie ainsi que les immobilisations incorporelles en cours, un test de dépréciation est systématiquement effectué chaque année calendaire sur la base de la plus haute des valeurs suivantes :

- projection actualisée des flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale,
- prix de vente net estimé.

La valeur comptable des immobilisations est comparée à la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs hors frais financiers mais après impôts.

La méthode prolonge à l'infini un montant normatif avec un taux de croissance. Le taux d'actualisation retenu pour ces flux de trésorerie correspond au coût moyen du capital pour chaque Unité Génératrice de Trésorerie (UGT). (Cf. paramètres retenus en 9.2. Dépréciation des écarts d'acquisition).

Dans le cas où le test de dépréciation annuel révèle une valeur recouvrable inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée pour ramener la valeur comptable de l'immobilisation ou de l'écart d'acquisition à sa valeur recouvrable.

Lorsque la valeur recouvrable d'une immobilisation incorporelle (hors écarts d'acquisition) ou corporelle s'apprécie au cours d'un exercice et que la valeur recouvrable excède la valeur comptable de l'actif, les éventuelles pertes de valeur constatées lors d'exercices précédents sont reprises en résultat.

Les pertes de valeur constatées sur les Goodwill ne sont jamais reprises en résultat.

2.8. Transactions internes

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés.

2.9. Les transactions en devises (IAS 21)

La devise fonctionnelle de la société-mère est l'euro.

Les charges et les produits des opérations en devises étrangères sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les actifs et les dettes en devises étrangères sont convertis au taux de clôture, et les écarts de change résultants de cette conversion sont enregistrés dans le compte de résultat sauf si ceux-ci constituent des actifs ou passifs de couverture. Dans ce cas l'écart est enregistré en capitaux propres.

Au 31 décembre 2015, tous les impacts liés aux transactions en devises étrangères sont enregistrés dans le compte de résultat.

2.10. Conversions des états financiers des filiales étrangères (IAS 21)

Les actifs et passifs des filiales étrangères sont convertis sur la base des cours de change constatés à la clôture. Les éléments de leur compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. La différence de conversion qui en résulte est portée directement en capitaux propres au poste Réserves de conversion, pour la part revenant au groupe et au poste Intérêts minoritaires, pour la part revenant aux tiers. Cette différence n'impacte le résultat qu'au moment de la cession de la société.

2.11. Autres immobilisations incorporelles (IAS 38)

Les logiciels et droits d'usage acquis en pleine propriété ainsi que les logiciels développés pour un usage interne et dont l'influence sur les résultats futurs revêt un caractère bénéfique, durable et mesurable, sont immobilisés et font l'objet d'un amortissement sur une durée allant de 3 à 5 ans.

Les coûts capitalisés des logiciels développés à usage interne sont ceux directement associés à leur production, c'est-à-dire les charges liées aux coûts salariaux des personnels ayant développé ces logiciels et une quote-part directement affectable de frais généraux de production.

2.12. Immobilisations corporelles (IAS 16)

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût historique amorti, diminué des pertes de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Les coûts d'emprunt sont inclus dans le coût des immobilisations.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire fondée sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations. Il est calculé sur la base du prix d'acquisition, sous déduction d'une valeur résiduelle. Les immobilisations sont amorties selon leur durée de vie attendue, comme suit :

- Agencements, aménagements, installations techniques 8-10 ans
- Matériel informatique 3-5 ans
- Mobilier 5-7 ans

2.13. Contrats de locations

Contrat de location financement

Les contrats de location d'actifs, ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages économiques relatifs à la propriété, sont comptabilisés comme des contrats de location financement. Les immobilisations acquises sous forme de contrat de location financement sont amorties sur la période la plus courte entre la durée d'utilité de l'actif et la durée du contrat.

Contrat de location simple

Les contrats de location pour lesquels le bailleur conserve substantiellement les risques et avantages économiques relatifs à la propriété sont classés en contrat de location simple. Les paiements effectués au titre des contrats (nets de remises ou ristournes reçue par le bailleur) sont comptabilisés en charges de l'exercice de manière linéaire au cours de la période du contrat. Conformément à l'interprétation SIC 15 relative aux avantages consentis par le bailleur au preneur dans le cadre de contrats de location simple, le Groupe comptabilise les avantages cumulés dans le cadre de franchises de loyers comme une diminution de la charge locative sur la durée du bail.

2.14. Créances clients et rattachés

Les créances clients sont enregistrées à leur valeur nominale, qui correspond à leur juste valeur.

Les créances considérées comme douteuses font l'objet de provisions pour dépréciation déterminées en fonction de leur risque de non-recouvrement.

Le Groupe peut disposer de programmes de mobilisation de créances commerciales dans certains pays :

- Lorsque les risques sur les créances commerciales ne sont pas substantiellement tous transférés aux organismes de financement, les créances commerciales mobilisées sont maintenues au bilan dans les créances, et une dette financière est enregistrée dans l'endettement à court terme.
- Lorsque les risques sur les créances commerciales sont substantiellement tous transférés aux organismes de financement, le financement ainsi obtenu n'est pas comptabilisé en découvert et les créances clients cédées ne figurent pas au bilan.

Le groupe fait usage de plusieurs contrats de mobilisation de créances qui transfert à l'établissement financier tous les risques inhérents au recouvrement. Au 31 décembre 2015, selon les normes IFRS (IAS 39), le financement ainsi obtenu n'est pas comptabilisé en découvert et les créances clients cédées ne figurent pas au bilan.

2.15. Instruments financiers (IAS 32 ET 39)

Selon les normes IAS 32 et 39, tous les instruments sont comptabilisés initialement au bilan à leur juste valeur, qu'ils entrent dans une relation de couverture ainsi qualifiable et reconnue en IAS 39 ou non, et sont ensuite comptabilisés au coût amorti sauf pour les instruments dérivés. L'impact de la variation de juste valeur des instruments dérivés inclus dans des relations de couverture dites de « trésorerie » et des instruments dérivés non qualifiés d'instruments de couverture au cours de l'exercice est comptabilisé en capitaux propres et reclassés en résultat lorsque les flux couverts affectent le compte de résultat.

2.16. Disponibilités, équivalents de trésorerie et valeurs mobilières de placements (IAS 7 et 39)

Conformément à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », la trésorerie et équivalents de trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, comprend la trésorerie (fonds en caisse et dépôts à vue) ainsi que les équivalents de trésorerie (placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur).

Les placements dont l'échéance restante est à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) autres que celles liées à des réglementations propres à certains pays ou secteurs d'activités (contrôle des changes, etc.) sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie du tableau des flux de trésorerie.

2.17. Provisions pour retraite et avantages assimilés (IAS 19 R)

Les engagements liés aux régimes de retraite à prestations définies sont provisionnés au passif du bilan consolidé, tant pour le personnel en activité que pour le personnel ayant quitté la société (personnes disposant de droits différés et retraités). Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées à chaque clôture annuelle. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays ou de la zone monétaire dans lequel le régime est en vigueur. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

Selon les dispositions de la norme IAS 19, pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) à l'actif ou au passif du bilan consolidé. Cette reconnaissance est soumise aux règles de plafonnement de l'actif et aux exigences de financement minimal édictées par IFRIC 14.

La charge comptabilisée en résultat opérationnel au cours de chaque période comprend le coût des services rendus ainsi que les effets de toute modification, réduction ou liquidation de régime. L'impact de désactualisation reconnue sur la dette actuarielle et les produits d'intérêts sur actifs de régime sont comptabilisés en autres charges et produits financiers. Les produits d'intérêts sur actifs de couverture sont calculés en utilisant le taux d'actualisation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies.

Les impacts de réévaluation du passif net liés aux régimes de retraite à prestations définies (le cas échéant de l'actif) sont enregistrés en autres éléments du résultat global. Ils comprennent :

- les gains et pertes actuariels sur l'engagement résultant des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée) ;
- la surperformance (sous-performance) des actifs du régime, c'est-à-dire l'écart entre le rendement effectif des actifs du régime et leur rémunération calculée sur la base du taux d'actualisation de la dette actuarielle ;
- et la variation de l'effet du plafonnement de l'actif.

2.18. Paiement en actions (IFRS 2)

Certains salariés et mandataires sociaux du groupe peuvent bénéficier de bons de souscription d'actions, de plans d'achat et de souscription d'actions et de plans d'actions de performance.

L'émission de BSAR en juillet 2013, de décembre 2014 et de juin et juillet 2015 sont évaluées à la date d'attribution selon le modèle de Monte Carlo, modèle d'évaluation qui permet d'obtenir la juste valeur à la date d'attribution et prend notamment en compte différents paramètres tels que le cours de l'action, le prix d'exercice, la volatilité attendue, les dividendes attendus, le taux d'intérêts sans risque ainsi que la durée de vie du bon.

Le coût ainsi déterminé est comptabilisé en charge de personnel sur la période d'acquisition des droits, la contrepartie, en situation nette dans un compte spécifique.

Aucune charge n'est constatée pour les instruments qui ne sont finalement pas acquis, sauf pour ceux dont l'acquisition dépend de conditions liées au marché. Ces dernières sont considérées comme étant acquises, que les conditions du marché soient réunies ou pas, pourvu que les autres conditions de performances soient remplies.

Si les termes d'une rémunération réglée en instruments de capitaux propres sont modifiés, une charge est constatée a minima pour le montant qui aurait été reconnu si aucun changement n'était survenu.

Une charge est en outre comptabilisée pour prendre en compte les effets des modifications qui augmentent la juste valeur totale de l'accord dont le paiement est fondé sur des actions ou qui sont favorables d'une autre façon aux membres du personnel. Elle est valorisée à la date de la modification.

2.19. Provisions (IAS 37)

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers, dont la mesure peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources.

Si le montant ou l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, alors il s'agit d'un passif éventuel qui constitue un engagement hors bilan.

Les provisions font l'objet d'une actualisation si l'impact est jugé significatif.

2.20. Reconnaissance du chiffre d'affaires (IAS 11 ET IAS 18)

Le chiffre d'affaires correspond au montant des prestations de services réalisées par l'ensemble des sociétés consolidées du groupe et au produit des ventes de licences. Le mode de reconnaissance du chiffre d'affaires est fonction de la nature des prestations :

- **Prestation en régie**

Le chiffre d'affaires des prestations en régie est reconnu au fur et à mesure de la réalisation des prestations selon IAS 11

- **Prestations en mode projet**

Dans le cas où des contrats en mode projet sont conclus avec obligation de résultat, le chiffre d'affaires et le résultat sont enregistrés conformément à IAS 18 selon la méthode de l'avancement définie par la norme IAS 11 avec les particularités suivantes :

- quand le résultat d'un contrat peut être estimé de façon fiable, le produit et les coûts sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement de l'activité du contrat à la date de clôture du bilan,
- lorsque le résultat d'un contrat ne peut pas être estimé de façon fiable, le revenu est comptabilisé à hauteur des coûts encourus s'il est probable que ces coûts seront recouverts ;
- lorsque le prix de revient prévisionnel d'un contrat est supérieur au chiffre d'affaires contractuel, une provision pour perte à terminaison est constatée à hauteur de la différence.

2.21. Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique (IAS 20)

Les subventions qui compensent les charges encourues par le Groupe sont comptabilisées de manière systématique en tant que produits opérationnels dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle les charges ont été encourues. Il s'agit principalement de crédits d'impôts au titre de la Recherche.

La société a consulté un cabinet spécialisé dans l'établissement des demandes de Crédit d'Impôt Recherche et a pu ainsi dégager un Crédit d'un montant de 263 milliers d'euros sur l'exercice 2015, de 191 milliers d'euros sur l'exercice 2014.

L'impact de ce crédit d'impôt recherche sur l'exercice 2015 est comptabilisé selon la norme IAS 20 en déduction du coût des ventes.

2.22. Autres produits et charges

Le poste Autres produits et charges inclut les résultats sur cessions des immobilisations corporelles et incorporelles hors celles liées aux activités non poursuivies, les dépréciations d'actifs et les coûts de restructuration.

2.23. Endettement net et coût de l'endettement

L'endettement financier net est constitué de l'ensemble des emprunts et dettes financières courants et non courants, diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie. Le coût de l'endettement financier net est constitué des charges et des produits générés par les éléments constitutifs de l'endettement financier net pendant la période, y compris les résultats de couverture de taux d'intérêt et de change y afférents.

2.24. Impôts (IAS 12)

Les impôts différés sont constatés dans le compte de résultat et au bilan pour tenir compte du décalage temporel entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales des actifs et passifs.

Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable. Par ailleurs, les impôts différés sont évalués en tenant compte de l'évolution connue des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. L'effet des éventuelles variations du taux d'imposition sur les impôts différés antérieurement constatés en compte de résultat ou en capitaux propres, est respectivement enregistré en compte de résultat ou en capitaux propres au cours de l'exercice où ces changements de taux deviennent effectifs.

Les impôts différés sont comptabilisés respectivement en compte de résultat ou en capitaux propres au cours de l'exercice, selon qu'ils se rapportent à des éléments eux-mêmes enregistrés en compte de résultat ou en capitaux propres.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'il est probable que des bénéfices imposables seront réalisés, permettant à l'actif d'impôt différé d'être utilisé. La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque clôture, de sorte que celle-ci sera réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre d'utiliser l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôts différés. Inversement, une telle réduction sera reprise dans la mesure où il devient probable que des bénéfices imposables suffisants seront disponibles.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si les filiales ont un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et lorsque ceux-ci concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale et simultanément.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

Aucune reconnaissance de créance complémentaire d'impôt différé n'a eu lieu en 2014, et une créance d'impôt différé de 977 milliers d'euros a été reconnue en 2015. Les créances liées à une économie d'impôt au 31 décembre 2015 s'élève à 2.339 milliers d'euros :

- déficit reportables activés pour 1.806 milliers d'euros pour les Etats Unis (avec un effet de change positif de 186 milliers d'euros sur 2015).
- déficit reportables activés pour 162 milliers d'euros pour le Canada issu de la situation nette achetée.
- Impôt différé actif de 371 milliers d'euros pour l'Inde et concernant des différences temporaires.

2.25. Résultat par action (IAS 33)

Le Groupe présente un résultat par action de base et un résultat par action dilué selon les règles édictées par IAS 33.

Le résultat par action est obtenu à partir du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, déduction faite du nombre moyen d'actions auto-détenues et portées en déduction des capitaux propres.

Le résultat net par action dilué prend en compte le cas échéant les options de souscription et d'achat d'actions ainsi que les actions gratuites ayant un effet dilutif selon la « méthode du rachat d'actions ».

2.26. Retraitement de l'information comparative (application d'IAS 8 sur les méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs)

Au terme des audits internes et externes diligentés aux Etats-Unis et en application de la norme IAS 8, les comptes consolidés de VALTECH ont fait l'objet de corrections au titre des exercices 2014 et antérieurs, sans effet sur la trésorerie.

Ces corrections concernent le rattachement de provisions sur des dettes personnel sur la bonne période. En application des principes établis par IAS 8, les corrections ont été rattachées aux exercices comptables concernés et imputées sur les capitaux propres d'ouverture du 1^{er} janvier 2014 :

	Capitaux propres au 1er janvier 2014	Résultat de l'exercice 2014	Capitaux propres au 1er janvier 2015
Dettes personnel	(421)	(175)	(596)

(*) Le retraitement du compte de résultat 2014 entraîne une diminution de 175 milliers d'euros du résultat opérationnel courant suite à l'augmentation des charges de personnel après analyse du rattachement des charges à l'exercice..

(**) Hors incidence des écarts de conversion

Résultat de l'exercice 2014	Résultat net	Nombre moyen d'actions	Résultat par action
2015			
Résultat de base par action	(175)	26 940 179	(0,01)
Effets dilutif des stocks options		2 256 578	0,00
Résultat par action dilué	(175)	29 196 757	(0,01)

2.27. Actifs non courants destinés à la vente (IFRS 5)

Les actifs et passifs qui sont immédiatement disponibles pour être vendus, et dont la vente est hautement probable, sont classés en actifs et passifs destinés à être cédés. Quand plusieurs actifs sont destinés à être cédés lors d'une transaction unique, on considère le groupe d'actifs dans son ensemble ainsi que les passifs qui s'y rattachent.

Les actifs, ou groupes d'actifs, destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur nette comptable et la juste valeur nette des coûts de cession.

Les actifs non courants classés comme détenus pour la vente ne sont plus amortis. En application de la norme IAS 12, un impôt différé est constaté sur la différence entre la valeur en consolidation des titres cédés et leurs valeurs fiscales. Au 31 décembre 2015, Les actifs et passifs destinés à être cédés sous la forme d'une cession de fonds de commerce restent consolidés ligne à ligne du bilan consolidé et les comptes de produits et de charges sont classés sur une ligne dans le compte de résultat du groupe. A chaque clôture, la valeur des actifs et passifs est revue afin de déterminer s'il y a lieu de constater une perte dans le cas où la juste valeur nette des coûts de cession aurait diminuée, ou un profit en cas de reprise de dépréciation.

La classification comme activité non poursuivie a lieu au moment de la cession ou à une date antérieure lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente. Lorsqu'une activité est classée en activité abandonnée, le compte de résultat et le tableau de flux de trésorerie comparatifs sont retraités comme si l'activité avait satisfait aux critères d'une activité abandonnée à compter de l'ouverture de la période comparative.

2.28. Incidence de l'application de la norme IFRS 5 sur l'information comparative.

Les activités en cours de cession au 31 décembre 2015 sont exercées par la filiale Valtech Services (Etats-Unis) et sont constituées par les activités informatiques historiques aux Etats-Unis. Ces activités ont été cédées en janvier 2016. La note 3.2 détaille plus amplement ces informations.

2.28.1. Le compte de résultat consolidé

	31-déc.-14 retraité	IFRS 5 activité abandonnées ou en cours de cession	31-déc.-14 retraité
Revenus	154 054	(13 689)	140 365
Autres revenus	395	-	395
Total revenus	154 449	(13 689)	140 760
Coût des ventes	(102 763)	10 732	(92 031)
Marge brute	51 686	(2 957)	48 729
Coûts commerciaux	(9 023)	570	(8 453)
Coûts administratifs	(35 573)	2 654	(32 919)
Résultat opérationnel courant	7 090	267	7 357
Coûts de restructuration	(1 671)	-	(1 671)
Autres produits et charges d'exploitation	11	-	11
Perte de valeur des goodwill	(1 811)	-	(1 811)
Résultat de l'activité opérationnelle	3 619	267	3 886
Coût de l'endettement brut	(409)	-	(409)
Produit de la trésorerie et équivalent de trésorerie	219	-	219
Autres produits et charges financières	1 289	-	1 289
Résultat net avant impôts des activités poursuivies	4 718	267	4 985
(Charges) produits d'Impôts	(3 009)	-	(3 009)
Quote-part dans le résultat des sociétés associées	-	-	-
Résultat des activités non poursuivies (*)	-	(267)	(267)
Résultat net de la période	1 709	-	1 709
<i>Nombre moyen d'actions de base</i>	22 772		22 772
<i>Nombre moyen d'actions après dilution</i>	23 847		23 847
Résultat par action de base	0,08		0,08

2.28.2. La situation financière consolidée

La cession devant prendre la forme d'une cession de fonds de commerce, les créances et dettes 2014 attachées à l'activité destiné à être cédées sont conservées dans le bilan selon leur présentation originelle.

2.28.3. Le tableau de flux consolidé

(en milliers d'euros)	31-déc.-14 Retraité	IFRS 5 activité abandonnées ou en cours de cession	31-déc.-14 retraité
Activités opérationnelles			
Résultat net	1 709	-	1 709
Ajustements permettant de passer à la variation de trésorerie d'exploitation			
- Dépreciation et amortissement, net	1 992	(36)	1 956
- Dépreciation des écarts d'acquisition	1 811	-	1 811
- Dotation (reprise) aux provisions	(327)	-	(327)
- Dotation aux provisions pour engagement de retraite	(172)	-	(172)
- Moins (Plus) values sur cession d'actifs non courants	(1)	-	(1)
- Charges liées aux paiements en actions	644	-	644
Coûts financiers	196	-	196
Charges d'impôts (Impôts différés inclus)	3 009	-	3 009
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'exploitation avant intérêts et impôts	8 861	(36)	8 825
Impôts payés	(2 522)	-	(2 522)
Variation nettes des actifs et passifs courants	(5 417)	-	(5 417)
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles	922	(36)	886
Reclassement des flux de trésorerie des activités en cours de cession	-	267	267
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'exploitation poursuivies	922	231	1 153
Activités d'investissement			
Investissement actif non courant corporel	(1 543)	-	(1 543)
Investissement actif non courant incorporel	(2 119)	-	(2 119)
Prix de cessions des actifs non courants cédés	-	-	-
Acquisition de filiales	(664)	-	(664)
Flux dus aux acquisitions (trésorerie acquise ou cédée)	284	-	284
Augmentation (Diminution) des investissements financiers	(178)	-	(178)
Flux nets de trésorerie liés aux investissements des activités	(4 220)	-	(4 220)
Reclassement des flux de trésorerie liés aux investissements des activités en cours de cession	-	-	-
Flux nets de trésorerie liés aux investissements des activités poursuivies	(4 220)	-	(4 220)
Activités de financement			
Intérêts payés	(196)	-	(196)
Augmentation de capital	27 000	-	27 000
Augmentation des dettes financières	-	-	-
(Diminution) des dettes financières	(3 114)	-	(3 114)
Rachat d'actions propres	-	-	-
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement	23 690	-	23 690
Reclassement des flux de trésorerie liés au financement des activités en cours de cession	-	-	-
Flux nets de trésorerie liés aux financements des activités poursuivies	23 690	-	23 690
Incidence des variations des cours des devises	1 328	-	1 328
Flux net de la trésorerie et équivalent de trésorerie des activités poursuivies	21 720	231	21 951
Flux de trésorerie des activités en cours de cession	-	(231)	(231)
Flux nets de trésorerie de l'ensemble	21 720	-	21 720
Trésorerie et équivalent de trésorerie au début de l'exercice	4 496	-	4 496
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la fin de l'exercice	26 216	-	26 216

2.29. Présentation du périmètre

Les comptes consolidés de VALTECH S.E. et ses filiales au 31 décembre 2015 regroupent les comptes des sociétés dont la liste est précisée dans le tableau ci-dessous :

		2015	2014	ou de création	consolidation
France	Valtech S.E.				Société mère
	Valtech Training	100%	100%	2002	Intégration globale
	Valtech Technology Consulting (dormant)	100%	100%	2006	Intégration globale
Allemagne	Valtech AG	100%	100%	2000	Intégration globale
	Valtech Gmbh	100%	100%	1999	Intégration globale
Australie	Valtech Holdings Australia	100%	100%	2014	Intégration globale
	Valtech Digital Australia	100%	100%	2014	Intégration globale
Canada	Valtech Canada	100%	-	2015	Intégration globale
Danemark	Valtech A/S	100%	100%	2000	Intégration globale
Espagne	Valtech Digital Spain (sans activité)	100%	100%	2014	Intégration globale
Grande Bretagne	Valtech UK	100%	100%	1996	Intégration globale
Hong Kong	Valtech HK Ltd	100%	100%	2010	Intégration globale
India	Valtech India Systems Private Ltd	100%	100%	1997	Intégration globale
Suède	Valtech AB	100%	100%	1999	Intégration globale
	Kiara Scandinavia AB	100%	100%	2008	Intégration globale
	Neon Stingray Scandinavia AB	100%	100%	2014	Intégration globale
Singapour	Valtech Digital Singapore	100%	100%	2014	Intégration globale
Suisse	Valtech Digital Switzerland	100%	100%	2014	Intégration globale
USA	Valtech Inc.	100%	100%	1997	Intégration globale
	Valtech Solutions	100%	100%	2010	Intégration globale
	Valtech Services	100%	100%	2015	Application d'IFRS 5

NOTE 3 – LES EVENEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE

3.1 Transfert de la société au Luxembourg

Le Conseil d'Administration du 21 avril 2015 a arrêté un projet de transfert de la société au Luxembourg. Ce projet a été approuvé par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires qui s'est tenue le 30 juin 2015. Conformément au calendrier indicatif qui a été mis à la disposition de l'Assemblée Générale, le transfert de la société a eu lieu le 1^{er} octobre 2015. Le transfert n'a pas d'incidence sur les comptes annuels.

3.2. Actifs disponibles à la vente

Au cours du 1^{er} semestre 2015, le groupe a pris la décision de céder son activité américaine historique de mise à disposition d'équipes informatiques dédiées car cette activité n'est pas conforme à la stratégie du groupe. Au 31 décembre 2015, le groupe a conclu un accord de cession de cette activité qui prévoit la sortie du périmètre de consolidation au 1^{er} janvier 2016. Cet accord n'a pas d'autre conséquence sur les comptes annuels 2015 que l'encaissement du produit de cession qui figure dans la trésorerie des activités non poursuivies, et sa contrepartie en produits constatés d'avance. La performance et la situation financière de cette activité sont désormais rapportées selon la norme IFRS 5 « Actifs disponibles à la vente et activités non poursuivies », dont l'impact détaillé est présenté ci-dessous :

Le résultat net des activités non conservées reclassés dans la ligne « Résultat net des activités non conservées » est le suivant :

	31-déc.-15	31-déc.-14
Revenus	11 393	13 689
Autres revenus	300	-
Total revenus	11 693	13 689
Coût des ventes	(8 431)	(10 732)
Marge brute	3 262	2 957
Coûts commerciaux	(955)	(570)
Coûts administratifs	(2 772)	(2 654)
Résultat opérationnel courant	(465)	(267)
Coûts de restructuration	(1 351)	-
Autres produits et charges d'exploitation	315	-
Dépréciation des Goodwills	-	-
Résultat de l'activité opérationnelle	(1 501)	(267)
Coût de l'endettement brut	-	-
Produit de la trésorerie et équivalent de trésorerie	-	-
Autres produits et charges financières	(13)	-
Résultat net avant impôts des activités poursuivies	(1 514)	(267)
(Charges) produits d'Impôts	(5)	-
Résultat net de la période	(1 519)	(267)

La trésorerie encaissée lors de la cession de l'activité est de 1.519 milliers d'euros. La cession de cette activité se solde par une moins-value de 0,2 millions d'euros, avant versement éventuel de compléments de prix.

L'activité étant destinée à être cédée sous la forme d'une cession de fonds de commerce, les actifs et passifs qui ne sont pas transférés ne sont pas reclassés sur une ligne distincte du bilan.

3.3. Acquisition de la société w.illi.am (désormais Valtech Canada)

Valtech a finalisé le 3 juillet 2015 l'acquisition de l'agence digitale w.illi.am présente à Montréal (Canada). La société est intégrée au périmètre de consolidation de Valtech à partir du 1^{er} juillet 2015. w.illi.am emploie 50 personnes environ. L'acquisition est intégralement payée en numéraire. L'écart d'acquisition résultant de cette opération est de 1,7 million d'euros.

3.4. Offre publique d'achat simplifiée

L'actionnaire de contrôle de la société VALTECH S.E. , la société SiegCo, qui détenait alors de concert avec le groupe Verlinvest 73,32% du capital, a présenté le 15 décembre 2015 au Conseil d'administration de Valtech, qui l'a approuvé, un projet d'offre publique d'achat simplifiée portant sur les actions Valtech, à un prix de 11,50 € par action.

Conformément à la réglementation applicable, SiegCo, par l'intermédiaire de la Banque Degroof Petercam, a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers, le 15 décembre 2015, un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions existantes non détenues par SiegCo ou Verlinvest, à l'exception des actions auto-détenues par la société. L'offre a donc porté sur un nombre maximum de 6 418 198 actions, représentant 23,34% du capital et des droits de vote théoriques de Valtech.

A l'issue de l'offre ouverte du 12 janvier au 1^{er} février 2016 et de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 février 2016, SiegCo détient de concert avec Verlinvest 90,9% du capital de Valtech S.E.

NOTE 4 – INFORMATION SECTORIELLE

Au cours de l'exercice 2015, le suivi opérationnel des activités du groupe par la direction générale a été principalement basé sur un suivi géographique. Les secteurs d'activités peuvent rassembler plusieurs pays.

Chaque secteur d'activité possède sa propre direction opérationnelle et est homogène en termes de coûts de main d'œuvre et de typologie de clientèle.

Un secteur d'activité regroupe l'ensemble des activités de la zone géographique concernée: les activités de sous-traitance vis-à-vis d'autres secteurs d'activités du Groupe ainsi que les activités vis à vis de tiers externes.

Les différents secteurs d'activités du Groupe recouvrent des opérations similaires.

Une exception à ce principe, la France où deux secteurs d'activité existent : un secteur d'activité France pour les activités opérationnelles réalisées sur cette zone géographique et un secteur d'activité Corporate pour certaines activités de direction générale du groupe. L'information sectorielle de premier niveau correspond aux zones géographiques dans lesquelles le Groupe est implanté :

- France
- Luxembourg
- Suède
- Danemark
- Royaume-Uni
- Allemagne
- Etats Unis
- Canada
- Inde
- Australie
- Suisse
- Singapour

Compte tenu de leur faible importance individuelle, les activités en Inde, Singapour, Luxembourg et Suisse sont regroupées dans la catégorie « autres » dans le tableau ci-dessous.

L'information sectorielle du Groupe au 31 décembre 2015 est présentée de la manière suivante :

31-déc.-15											
	France	Suède	Danemark	Royaume- Uni	Allemagne	Etats- Unis	Australie	Canada	Autres	Elim. Interco	Total
Revenus avec des tiers	30,493	31,813	13,364	34,874	34,309	29,997	2,098	3,385	4,573	-	184,906
Revenus intercompagnies	2,287	504	888	295	704	297	214	138	7,803	(13,130)	-
Total des revenus	32,780	32,317	14,252	35,169	35,013	30,294	2,312	3,523	12,376	(13,130)	184,906
E BITDA	(372)	4,102	1,800	3,649	3,792	1,157	(600)	322	968		14,818
Résultat opérationnel	(2,972)	3,601	1,492	3,410	3,550	737	(618)	305	492	-	9,997
Goodwill (valeur nette)	2,037	739	444	-	2,042	6,853	1,098	1,699	2,847	-	17,759
Immobilisations	6,731	1,948	2,223	1,011	2,088	3,209	106	421	4,497	-	22,234
Total des Actifs	8,768	2,687	2,667	1,011	4,130	10,062	1,204	2,120	7,344	-	39,993
Amort. Et dépréciations	3,299	1,554	1,444	287	1,264	1,391	52	216	3,387	-	12,894
Effectifs moyen	268	245	106	98	148	109	25	52	469	-	1,520
31-déc.-14											
	France	Suède	Danemark	Royaume- Uni	Allemagne	Etats- Unis	Australia		Autres	Elim. Interco	Total
Revenus avec des tiers	28,870	27,212	11,934	24,273	28,817	15,735	1,033		2,885	-	140,760
Revenus intercompagnies	1,741	776	1,772	608	608	184	15		6,971	(12,675)	-
Total des revenus	30,612	27,988	13,706	24,881	29,425	15,919	1,048		9,857	(12,675)	140,760
EBITDA	(3,926)	4,017	1,428	3,940	2,758	(747)	(48)		1,658		9,080
Résultat opérationnel	(5,331)	3,716	1,115	3,671	2,545	(3,224)	(51)		1,445	-	3,886
Goodwill (valeur nette)	2,037	723	445	-	2,042	6,146	1,103		2,673	-	15,168
Immobilisations	5,385	1,746	1,564	1,421	1,642	1,660	66		3,234	-	16,718
Total des Actifs	7,422	2,469	2,009	1,421	3,684	7,806	1,169		5,907	-	31,887
Amort. Et dépréciations	3,456	1,338	1,291	1,055	1,069	920	37		2,964	-	12,129
Effectifs moyen	278	208	111	64	125	213	7		466	-	1,471

NOTE 5 – PERSONNEL

5.1. Effectif moyen

Nombre de personnes	31-déc.-15			31-déc.-14		
	Facturable	Non facturable	Total	Facturable	Non facturable	Total
France	214	54	268	228	50	278
Suede	214	31	245	181	28	209
Danemark	95	11	106	100	11	111
Royaume Uni	79	19	98	52	12	64
Allemagne	124	24	148	102	23	125
Etats unis	85	24	109	184	29	213
Australie	17	8	25	5	2	7
Canada	45	7	52	-	-	-
Autres (dont Inde)	426	43	469	420	44	464
Total	1 299	221	1 520	1 272	199	1 471

5.2. Sous-traitants

Le groupe fait appel à de la sous-traitance dans le cadre de besoins ponctuels et spécifiques de compétences techniques et afin de pallier à des pics d'activité. Le tableau ci-dessous présente le nombre moyen de sous-traitants en équivalent temps plein.

Nombre moyen de sous traitants	31-déc.-15			31-déc.-14		
	Facturable	Non facturable	Total	Facturable	Non facturable	Total
France	20	5	25	42	3	45
Suede	39	5	44	30	4	34
Danemark	6	-	6	6	-	6
Royaume Uni	96	1	97	79	1	80
Allemagne	49	14	63	42	-	42
Etats unis	34	-	34	169	-	169
Australie	3	1	4	3	1	4
Canada	15	1	16	-	-	-
Autres (dont Inde)	3	1	4	3	1	4
Total	265	28	293	374	10	384

NOTE 6 – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LE RESULTAT OPERATIONNEL COURANT

6.1. Charges opérationnelles courantes

(en milliers d'euros)	31-déc.-15	31-déc.-14 retraité
Salaires	88,005	67,459
Charges sociales	16,738	13,708
Rémunérations payées en actions	1,146	701
Dépréciations et amortissements	1,386	1,886
Provisions créances clients	117	41
Sous traitances	35,536	25,684
Loyers immobiliers	13,037	10,713
Ressources humaines (Recrutement/formation)	2,747	2,398
Frais de déplacement	5,701	4,357
Frais de publicité / marketing	2,524	1,634
Autres	7,479	4,822
Total charges opérationnelles courantes par nature	174,416	133,403
Coûts des ventes	122,032	92,031
Coûts commerciaux	11,462	8,452
Coûts administratifs	40,922	32,920
Total charges opérationnelles courantes par destination	174,416	133,403

Le crédit d'impôt recherche a été comptabilisé en déduction du coût des ventes sur la ligne « Autres » des charges opérationnelles pour 263 milliers d'euros en 2015 et 191 milliers d'euros en 2014. .

6.2. Autres produits et charges

(en milliers d'euros)	31-déc.-15	31-déc.-14
Plus ou (moins) value sur cession	(48)	1
Coûts de restructuration	(921)	(1 671)
Autres produits non récurrent sur acquisition NEON	555	-
Autres	(79)	10
Total autres charges opérationnelles par nature	(493)	(1 660)

Le produit non récurrent sur acquisition de 555 milliers d'euros provient d'une modification des conditions de paiement de la société Neon (Valtech Digital Australia), acquise en 2014.

Les coûts de restructuration concernent notamment :

- D'une part les sociétés françaises du groupe et comprennent une dotation aux provisions de 304 milliers d'euros comptabilisée au 31 décembre 2015 qui correspond, en application de IAS 37, à la perte cumulée sur le contrat de sous-location sur la partie des locaux du siège social de Valtech Training dont cette filiale n'a plus l'utilité, jusqu'à la fin de l'engagement de la filiale au titre de son bail.
- D'autre part la filiale américaine avec une dotation aux provisions de 89 milliers d'euros sur l'exercice 2015 qui correspond à la perte cumulée sur le contrat de location de ses locaux, pour la partie louée dont cette filiale n'a plus l'utilité, jusqu'à la fin de l'engagement de la filiale au titre de son bail.

6.3. E.B.I.T.D.A.

L'EBITDA est défini comme l'Earnings Before Interests, Taxes, Depreciation and Amortization et constitue un élément de mesure interne au groupe. L'objectif de cet élément de mesure interne est de mesurer l'impact sur la liquidité du groupe de la performance de l'activité.

L'EBITDA de la période est calculé comme suit :

- Résultat opérationnel (tel que présenté au compte de résultat) auquel sont ajoutées :
- la totalité des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles présentées dans l'état de la situation financière,
- la totalité des mouvements de dépréciations des actifs présentés dans l'état de la situation financière (comptes clients et Goodwill principalement),
- la totalité des dotations et reprises de provisions présentées dans l'état de la situation financière.

	Activités courantes	Activités non courantes	2015	Activités courantes	Activités non courantes	2014
RESULTAT OPERATIONNEL	10,490	(493)	9,997	7,357	(3,471)	3,886
Amortissements, dépréciations et provisions	(4,328)	(493)	(4,821)	(2,312)	(2,882)	(5,194)
dont coûts de ventes	(1,321)	-	(1,321)	(671)	-	(671)
dont coûts commerciaux	(35)	-	(35)	(22)	-	(22)
dont coûts administratifs	(1,843)	-	(1,843)	(975)	-	(975)
dont autres coûts opérationnels	-	-	-	-	-	-
dont coûts de restructuration	-	(493)	(493)	-	(1,071)	(1,071)
dont écarts d'acquisition	-	-	-	-	(1,811)	(1,811)
dont paiement en actions	(1,129)	-	(1,129)	(644)	-	(644)
E.B.I.T.D.A	14,818	-	14,818	9,669	(589)	9,080

NOTE 7 – RESULTAT FINANCIER

(en milliers d'euros)	31-déc.-15	31-déc.-14
Charges d'intérêts sur dettes financières	(168)	(410)
Produits financiers	25	219
Coût net de l'endettement	(143)	(191)
Variation des provisions sur actifs non courants	-	-
Autres produits (charges) financières	22	(21)
Différences de change	196	1 310
Autres charges et produit financiers	218	1 289
Résultat financier	75	1 098

NOTE 8 – IMPOTS ET IMPOTS DIFFERES

8.1. Analyse de la charge d'impôt

La charge d'impôt de la période peut être analysée de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31-déc.-15	31-déc.-14
Produit (charges) d'impôts exigible	(3 249)	(3 445)
Variation des impôts différés	114	436
Total	(3 135)	(3 009)

8.2. Preuve d'impôts

L'impôt sur les sociétés de l'année résulte de l'application du taux effectif en fin d'exercice au résultat avant impôts au 31 Décembre 2015. L'impôt sur les sociétés théorique de l'année résulte de l'application du taux effectif en fin d'exercice de la mère (29,22% en 2015 contre 33,33% en 2014) au résultat avant impôts au 31 Décembre 2015.

(en milliers d'euros)	31-déc.-15	31-déc.-14 retraité
Résultat net	5,418	1,884
Charge d'impôt	3,135	3,009
Résultat avant impôts	8,553	4,893
Produits (Charges) d'impôts théorique	(2,499)	(1,631)
Dépréciation des écarts d'acquisition	-	(604)
Autres différences permanentes	(515)	(195)
Différences temporaires	-	-
Utilisation de créances d'impôt sur déficits antérieurs	865	173
Changement d'estimation sur la recouvrabilité de la créance d'impôt	977	-
Activation de déficits n'ayant pas donné lieu à reconnaissance d'impôt différé antérieurement	-	-
Créances d'impôt sur déficits reportables non reconnues sur la période	(1,951)	(1,700)
Autres impôts	(242)	-
Effet de la différence des taux d'impôts	259	948
Produits (Charges) réels d'impôt	(3,106)	(3,009)
Taux effectif d'impôt	36.3%	61.5%

L'amélioration des performances et des prévisions budgétaires correspondantes de Valtech Inc. ont conduit le Groupe à activer 1.084 milliers de dollars US soit 977 milliers d'euros dans le cadre des déficits reportables observés sur les Etats Unis.

8.3. Impôts différés

La ventilation par nature des impôts différés au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Immobilisations corporelles	Provisions et avantages au personnel	Déficits reportés en avant	Autres	Total
Valeurs nettes au 31 décembre 2013	357	-	2 297	(569)	2 085
Eléments comptabilisés en résultat	(357)	-	(447)	368	(436)
Effets des variations de change	-	-	194	8	202
Eléments comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Valeurs nettes au 31 décembre 2014	-	-	2 044	(193)	1 851
Eléments comptabilisés en résultat	-	-	815	(701)	114
Effets des variations de change	-	-	223	-	223
Eléments comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	253	-	253
Valeurs nettes au 31 décembre 2015	-	-	3 335	(894)	2 441

L'analyse par nature des impôts différés se présente de la manière suivante :

	31-déc.-15			31-déc.-14		
	IDA	IDP	2015	IDA	IDP	2014
Déficits reportés en avant	2 964	-	2 964	2 044	-	2 044
Autres éléments	371	(894)	(523)	518	(711)	(193)
Impôts comptabilisés	3 335	(894)	2 441	2 562	(711)	1 851

Le montant des économies d'impôt lié aux déficits reportables pour lesquels aucun impôt différé actif n'a été reconnu, représentent un montant de 15.977 milliers d'euros. Seuls sont comptabilisés les impôts différés actifs pour lesquels la recouvrabilité est reconnue à travers des perspectives futures d'imputation dans le cadre d'une continuité de l'exploitation moyen terme.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, Le Groupe a activé 977 milliers d'euros de déficit reportable dans le cadre des déficits reportables US.

Les économies d'impôts non reconnues par le Groupe se présentent de la manière suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31-déc.-15	31-déc.-14
Valtech SE	8 981	9 417
Valtech Training (France)	1 264	783
Valtech Ltd	-	-
Valtech AG (Allemagne)	-	-
Valtech Solution, Inc	5 732	6 523
Valtech Systems Private Limited	-	-
Total	15 977	16 723

NOTE 9 –GOODWILLS

9.1. Origine des Goodwills

L'évolution des goodwill sur la période peut se présenter de la manière suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	ADEA	ADEA	Synaris	Majoris	Valtech A/S	ACDSI	Kiara	Neon	Wi.il.am	Total
	E.-U.	Disponible à la vente	Allemagne	Inde	Danemark	France	Suède	Australie	Canada	
Valeurs nettes au 31 décembre 2013	7,154	-	2,042	2,402	443	2,037	767	-	-	14,845
Augm. sur acquisition filiale	-	-	-	-	-	-	-	1,136	-	1,136
Cession d'une filiale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effets des variations de change	836	-	-	238	2	-	(44)	(34)	-	998
Dépréciation sur l'exercice	(1,811)	-	-	-	-	-	-	-	-	(1,811)
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Valeurs nettes au 31 décembre 2014	6,179	-	2,042	2,640	445	2,037	723	1,102	-	15,168
Augm. sur acquisition filiale	-	-	-	-	-	-	-	-	1,904	1,904
Cession d'une filiale	(1,928)	1,928	-	-	-	-	-	-	-	-
Effets des variations de change	622	53	-	207	(1)	-	16	(5)	(205)	687
Dépréciation sur l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Valeurs nettes au 31 décembre 2015	4,873	1,981	2,042	2,847	444	2,037	739	1,097	1,699	17,759

Une partie des activités historiques aux Etats-Unis a été arrêtée au 1^{er} semestre de l'exercice 2014. En conséquence, une dépréciation du goodwill liée à l'acquisition d'ADEA en 2010 a été comptabilisée pour un montant de 311 milliers d'euros dès le 30 juin 2014.

Au cours du 1^{er} semestre 2015, Valtech a poursuivi la décroissance des activités historiques aux Etats-Unis et a pris la décision de placer ces activités historiques dans une filiale spécifique dotée d'un management dédié. Cette activité s'analyse désormais comme une UGT et l'analyse des flux de trésorerie de cette UGT a permis de lui affecter un goodwill d'une valeur de 3.418 milliers d'euros. Le test de dépréciation conduit à une dépréciation du goodwill constaté lors de l'acquisition d'ADEA en 2010 à hauteur de 1.500 milliers d'euros sur l'exercice.

Valtech a finalisé le 3 juillet 2015 l'acquisition de l'agence digitale w.illi.am présente à Montréal (Canada). La société est intégrée au périmètre de consolidation de Valtech à partir du 1^{er} juillet 2015. w.illi.am emploie 50 personnes environ. L'acquisition est intégralement payée en numéraire. L'écart d'acquisition résultant de cette opération est de 1,7 million d'euros.

L'allocation du prix d'acquisition a été effectuée pendant l'exercice et le goodwill n'a pas pu être rattaché à des actifs identifiables. Par ailleurs, aucun passif éventuel lié aux acquisitions n'a été identifié.

9.2. Tests de dépréciation

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs » les goodwill et les autres actifs non financiers des unités génératrices de trésorerie (UGT) ont fait l'objet de tests de perte de valeur au 31 décembre 2015.

Les UGT sont déterminées conformément au reporting opérationnel et leurs valeurs recouvrables sont déterminées sur la base d'un calcul de valeur d'utilité. Les valeurs d'utilité sont calculées à partir de l'actualisation, aux taux mentionnés ci-dessous, des cash-flows d'exploitation prévisionnels avant impôts (résultat opérationnel + amortissements +/- variation des provisions non courantes - investissements opérationnels +/- variation du besoin en fonds de roulement sur activité).

Les projections de flux de trésorerie sont établies, en règle générale, sur une durée de 5 ans à partir des prévisions du management. Il est ensuite déterminé une valeur terminale sur la base de la capitalisation à l'infini du flux de trésorerie des projections de la dernière année.

Test de dépréciation

Les goodwill ont donné lieu à des tests de perte de valeur en retenant les hypothèses suivantes :

	Valeur nette comptable du goodwill	Paramètre du modèle appliqués aux projections de flux de trésorerie					
		Taux de croissance		Taux d'actualisation		Perte de valeur comptabilisée	
		31-déc.-15	n à n+5 terminale	31-déc.-15	31-déc.-14	2015	2014
Adea (US)	6 908	2,5%	1,0%	10,0%	10,2%	-	(1 811)
Allemagne	2 042	7,8%	1,0%	7,5%	8,8%	-	-
Inde	2 793	3,0%	1,0%	17,7%	21,1%	-	-
Danemark	444	3,7%	1,0%	7,7%	8,1%	-	-
France	2 037	3,0%	1,0%	2,8%	10,6%	-	-
Suède	739	4,0%	1,0%	25,0%	8,1%	-	-
Australie	1 097	11,3%	1,0%	11,9%	11,5%	-	-
Canada	1 699	26,5%	1,0%	10,6%	N/A	-	-
Total ou moyenne	17 759	7,7%	1,0%	11,7%	11,2%	-	(1 811)

Sensibilité de la valeur d'utilité des UGT aux hypothèses retenues

Pour les principaux goodwill, la sensibilité des valeurs d'entreprises aux hypothèses retenues (Sensibilité aux taux) est reflétée dans le tableau suivant :

	Sensibilité de taux			
	Taux de croissance à l'infini		Taux d'actualisation	
	+1%	-1%	+1%	-1%
Adea (US)	<835>	1 044	1 621	<1 300>
Allemagne	<4 345>	5 793	8 356	<6 247>
Inde	<120>	135	236	<209>
Danemark	<2 681>	3 622	4 836	<3 577>
France	<1 537>	1 959	2 117	<1 657>
Suède	<5 699>	7 771	9 722	<7 123>
Australie	<298>	359	437	<361>
Canada	<300>	370	592	<478>

NOTE 10 - AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Logiciels achetés	Logiciels créés pour usage	Total
Au 31 décembre 2014			
Valeurs brutes	3,601	607	4,208
Amortissements	(2,256)	(126)	(2,382)
Valeurs nettes au 31 décembre 2014	1,345	481	1,826
Augmentations	651	541	1,192
Cessions	(67)	-	(67)
Variation de périmètre	141	-	141
Différence de conversion	(49)	36	(13)
Amortissements	(739)	(125)	(864)
Autres variations	-	-	-
Au 31 décembre 2015			
Valeurs brutes	3,499	1,263	4,762
Amortissements	(2,217)	(330)	(2,547)
Valeurs nettes au 31 décembre 2015	1,282	933	2,215

L'augmentation des immobilisations incorporelles correspond d'une part à l'investissement du groupe dans son nouveau système de gestion et d'autre part à la création de nouveaux services destinés aux clients.

NOTE 11 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les variations dans les immobilisations corporelles peuvent se présenter de la manière suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Agencements	Mobilier de bureau	Matériels informatiques	Autres	Location financière	Total
Au 31 décembre 2014						
Valeurs brutes	3,780	1,679	6,198	572	279	12,508
Amortissements	(2,963)	(1,237)	(4,783)	(473)	(279)	(9,735)
Valeurs nettes au 31 décembre 2014	817	442	1,415	99	-	2,773
Augmentations	881	559	1,310	114	-	2,864
Cessions	-	(15)	(8)	(1)	-	(24)
Variation de périmètre	9	52	32	-	-	93
Différence de conversion	34	(8)	49	6	-	81
Amortissements	(264)	(208)	(977)	(34)	-	(1,483)
Autres variations	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2015						
Valeurs brutes	3,731	2,279	7,603	726	279	14,618
Amortissements	(2,254)	(1,457)	(5,782)	(542)	(279)	(10,314)
Valeurs nettes au 31 décembre 2015	1,477	822	1,821	184	-	4,304

NOTE 12 – AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les variations dans les actifs financiers se présentent de la manière suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Participation dans les entreprises associées	Actifs financiers non courants	Dépôt	Autres investissements à long terme	Total
Au 31 décembre 2014					
Valeurs brutes	-	373	3 074	-	3 447
Amortissements	-	-	-	-	-
Valeurs nettes au 31 décembre 2014	-	373	3 074	-	3 447
Augmentations et reclassements	-	-	-	-	-
Cessions ou remboursement	-	-	(560)	-	(560)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Différence de conversion	-	-	-	-	-
Amortissements	-	-	-	-	-
Amortissements exceptionnels	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2015					
Valeurs brutes	-	373	2 514	-	2 887
Amortissements	-	-	-	-	-
Valeurs nettes au 31 décembre 2015	-	373	2 514	-	2 887

Les dépôts correspondent à des dépôts et cautions versés dans le cadre des locations immobilières des sociétés du Groupe.

NOTE 13 – CREANCES COURANTES

13.1. Créances clients et comptes rattachés

Les variations de l'exercice des créances clients et comptes rattachés au 31 décembre 2015 se présentent de la manière suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	
Valeur nette au 31 décembre 2014	37 628
dont Valeur brute	38 842
dont Provision pour dépréciation	(1 214)
Variation	15 083
Mouvement des provisions	(223)
Variation de périmètre	1 877
Différence de conversion	1 166
Valeur nette au 31 décembre 2015	55 532
dont Valeur brute	57 136
dont Provision pour dépréciation	(1 604)

Les créances clients au 31 décembre 2015 se répartissent par date d'échéance comme suit :

Balance agée des créances non provisionnées	31-déc.-15	31-déc.-14
Non échues ou échues depuis moins de 30 jours	43 990	28 619
Echues depuis plus de 30 jours et moins de 60 jours	5 447	3 993
Echues depuis plus de 60 jours et moins de 90 jours	2 351	1 334
Echues depuis plus de 90 jours	3 744	3 682
Total	55 532	37 628

Les variations de l'exercice des créances douteuses sur les clients et comptes rattachés au 31 décembre 2015 se présentent de la manière suivante :

Mouvement des créances douteuses	31-déc.-15	31-déc.-14
Au 1er janvier	(1 214)	(1 321)
Provision pour créances douteuses	(223)	(644)
Créances irrécouvrables	-	-
Reprise de provisions	2	842
Ecart de conversion	(169)	(91)
Au 31 décembre	(1 604)	(1 214)

Le détail au 31 décembre 2015 par date d'échéance des provisions pour dépréciation se présente comme suit :

Balance agée des créances provisionnées	31-déc.-15	31-déc.-14
Non échues ou échues depuis moins de 30 jours	-	(40)
Echues depuis plus de 30 jours et moins de 60 jours	(19)	-
Echues depuis plus de 60 jours et moins de 90 jours	(47)	(35)
Echues depuis plus de 90 jours	(1 538)	(1 139)
Total	(1 604)	(1 214)

13.2. Autres créances

	31-déc.-15	31-déc.-14
Créances fiscales et sociales	4 199	2 288
Autres créances	3 086	3 130
Charges constatées d'avance	2 065	2 018
Total	9 350	7 436

NOTE 14 – CAPITAL

14.1. Capital

Au 31 décembre 2015, le capital de VALTECH S.E., d'un montant de 3.330.923,32 euros est composé de 27.503.262 actions ordinaires sans montant nominal. Il est entièrement libéré. Les variations sur la période se présentent de la manière suivante :

Nombre d'actions	31-déc.-15	31-déc.-14
Au 1er janvier	27,503,262	21,224,192
Augmentation de capital	-	6,279,070
Réduction de capital	-	-
Levées d'option	-	-
Au 31 décembre	27,503,262	27,503,262

L'assemblée générale du 22 octobre 2014 a approuvé une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée à SiegCo pour un montant de 27 millions d'euros, par création de 6.279.070 actions nouvelles au prix unitaire de 4,30 euros. Cette augmentation de capital a été entièrement souscrite par SiegCo le 30 octobre 2014.

Les actions de la société sont admises sur le marché réglementé Euronext de la bourse de Paris sous le code ISIN FR0011505163.

14.2. Actions d'autocontrôle – contrat de liquidité

Le 13 juin 2013, Valtech a confié à un organisme financier la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur ses actions ordinaires cotées. La société a fait un apport complémentaire de 650 milliers d'euros au contrat de liquidité. A ce titre, à la date du 31 décembre 2015, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Nombre d'actions : 59.081 titres
- Solde en espèces du compte de liquidité : 314.884 euros, comptabilisé au passif.

Les titres détenus dans le cadre du contrat de liquidité sont privés de droits de vote. La valeur des titres d'autocontrôle ainsi détenus est de 685 milliers d'euros.

14.3. Actions d'autocontrôle – programme de rachat d'actions

Au cours de l'exercice 2015, la société a racheté ses propres actions en vertu des autorisations suivantes :

1. L'assemblée générale du 25 avril 2014 a approuvé la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions d'une durée maximum de 18 mois, le nombre d'actions achetée pendant la durée du programme ne pouvant excéder 10% des actions composant le capital de Société, à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à l'assemblée générale. Le prix maximum d'achat des actions dans le cadre du programme est de 10 euros. Le montant global affecté au programme de rachat d'actions ne pourra être supérieur à 21,22 millions d'euros.

2. L'assemblée générale du 30 juin 2015 a approuvé la mise en œuvre de deux programmes de rachat d'actions d'une durée maximum de 18 mois : l'un en droit français, l'autre en droit luxembourgeois, à compter du transfert du siège au Luxembourg. Pour les deux programmes, les caractéristiques sont identiques : le nombre d'actions achetées pendant la durée du programme ne peut excéder 10% des actions composant le capital de Société, à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à l'assemblée générale. Le prix maximum d'achat des actions dans le cadre du programme est de 18 euros. Le montant global affecté au programme de rachat d'actions ne pourra être supérieur à 49,5 millions d'euros.

Les objectifs de ce programme en vigueur au 31 décembre 2015 tels qu'autorisés par l'assemblée générale mixte du 30 juin 2015 et soumis au droit luxembourgeois sont :

- la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles 49-2 et suivants de la Loi de 1915; ou
- l'attribution ou de la cession (avec ou sans décote) d'actions aux dirigeants mandataires sociaux et salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne salariale dans les conditions prévues par la loi; ou
- l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles 49-2 et suivants de la Loi de 1915; ou
- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière; ou
- l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés; ou
- la remise d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport; ou
- l'animation du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers.

Au 31 décembre 2015, le nombre d'actions détenues par la société dans le cadre du programme de rachat d'actions est de 870.640 pour un prix total d'acquisition de 6.307 milliers d'euros. Les titres détenus au titre de ce programme sont privés de droit de vote.

14.4. Résultat de base par action et résultat dilué par action

La réconciliation entre le résultat de base par action et le résultat dilué par action peut être présentée de la manière suivante :

	Résultat net	Nombre moyen d'actions	Résultat par action
2015			
Résultat de base par action	6,937	26,940,179	0.26
Effets dilutif des stocks options		2,256,578	0.00
Résultat par action dilué	6,937	29,196,757	0.24
2014			
Résultat de base par action	1,976	22,772,147	0.08
Effets dilutif des stocks options		1,075,586	0.00
Résultat par action dilué	1,976	23,847,733	0.08

Le résultat par action des activités disponibles à la vente est indiqué en note 2.26.

14.5. Dividendes

Le Groupe n'a pas distribué de dividendes à ses actionnaires au cours des exercices 2015 et 2014.

NOTE 15 – PROVISIONS

15.1. Evolution des provisions

<i>(en milliers d'euros)</i>	Litiges	Loyers pour locaux inutilisés	Engagement de retraite	Autres	Total
Au 31 décembre 2013					
Dont Courant	926	249	294	333	1 802
Dont non courant	-	326	321	-	647
Valeurs nettes au 31 décembre 2013	926	575	615	333	2 449
Augmentations	29	797	226	417	1 469
Reprise	-	-	(54)	(33)	(87)
Reprise (utilisation)	(291)	(592)	-	-	(883)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Différence de conversion	14	46	30	1	91
Autres variations	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2014					
Dont Courant	678	341	309	718	2 046
Dont non courant	-	485	508	-	993
Valeurs nettes au 31 décembre 2014	678	826	817	718	3 039
Augmentations	1 352	-	155	613	2 120
Reprise	-	-	(42)	-	(42)
Reprise (utilisation)	(485)	(713)	-	-	(1 198)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Différence de conversion	25	42	20	5	92
Autres variations	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2015					
Dont Courant	1 570	58	422	1 332	3 382
Dont non courant	-	97	528	4	629
Valeurs nettes au 31 décembre 2015	1 570	155	950	1 336	4 011

15.2. Provisions pour couverture sociale, engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi.

Selon les lois et usages de chaque pays, le Groupe accorde à ses salariés des régimes de retraite, prévoyance et frais médicaux. Les régimes dépendent de la législation locale du pays, de l'activité et des pratiques historiques de la filiale concernée. Au-delà des régimes de base, les régimes peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies et, dans ce dernier cas, totalement ou partiellement couverts par des placements dédiés (actions, obligations, contrats d'assurance ou autres formes de placements dédiés...).

- Régimes de retraite à cotisations définies

Les prestations versées dépendent uniquement du cumul des cotisations versées et du rendement des placements de ces dernières. L'engagement du Groupe se limite aux cotisations versées qui sont enregistrées en charge.

- Régimes de retraite à prestations définies

La valorisation de l'engagement du Groupe au titre de ces régimes est calculée annuellement. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel, de projection des salaires futurs et de revalorisation des rentes versées.

Les engagements postérieurs à l'emploi sont déterminés en accord avec les principes comptables présentés en note 2.17. Pour les régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi, les pertes et gains actuariels sont amortis en charges.

- Couverture sociale

Afin de réaliser les évaluations actuarielles, les hypothèses de base des calculs ont été déterminées par pays, les hypothèses spécifiques (taux de rotation du personnel, augmentation de salaire) sont fixées société par société.

Les avantages sociaux sont reconnus dans les états financiers du Groupe suivant la répartition suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	France	Inde	Total
Valeurs nettes au 31 décembre 2013	322	292	614
Couts des services rendus	70	(17)	53
Autres variations	116	-	116
Différence de conversion	-	34	34
Valeurs nettes au 31 décembre 2014	508	309	817
Couts des services rendus	20	93	113
Autres variations	-	-	-
Différence de conversion	-	20	20
Valeurs nettes au 31 décembre 2015	528	422	950

Les avantages sociaux consentis en Inde correspondent à des régimes à obligation définie, ceux consentis en France correspondent à des régimes de retraite auxquels l'entreprise contribue.

Au 31 décembre 2015, les taux d'actualisation font référence au taux Iboxx 20 ans.

Hypothèses	31-déc.-15	31-déc.-14
Taux d'actualisation	2,0%	2,0%
Augmentation des salaires	2,0%	2,0%
Date de départ à la retraite	65	65

15.3. Provisions pour litiges

Dans le cours normal de leurs activités, les sociétés du Groupe peuvent être impliquées dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable.

Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du risque au cas par cas et dépend en majeure partie de facteurs autres que le stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

Un contrôle fiscal a eu lieu en France qui a porté sur les exercices 2010 et 2011 et sur le crédit d'impôt recherche comptabilisé ou payé au cours de ces deux années. Une proposition de rectification a été faite en décembre 2013 sur le crédit d'impôt recherche qui avait fait l'objet en 2010 d'un encaissement de 2.228 milliers d'euros. Les échanges contradictoires avec l'administration fiscale ont conduit cette dernière à restreindre le champ de sa proposition de rectification à une partie du crédit d'impôt recherche correspondant à un encaissement de 1.033 milliers d'euros en 2010. Par ailleurs le contrôle des autres impositions a donné lieu à une notification à la société en juillet 2014. A l'issue des discussions amiables avec l'administration fiscale, cette dernière a adressé au 1er semestre 2014 un avis de mise en recouvrement de 1.273 milliers d'euros que la société a réglé au cours de l'exercice mais qu'elle entend contester. La société a pris en compte l'état le plus récent des procédures et a décidé de laisser inchangée la provision pour risques affectée à cette affaire.

Des discussions avec un client américain ont eu lieu depuis 2010 concernant la réception définitive de prestations réalisées depuis 2007. Ces discussions n'ont pas abouti et ce client a introduit aux Etats-Unis au premier semestre 2013 une action en justice pour obtenir réparation et des dommages et intérêts. La procédure judiciaire est toujours dans une phase préliminaire et, conformément à la pratique aux Etats-Unis, la société n'a donc pas encore reçu les documents à l'appui des demandes du client. Conseils pris, la direction de la filiale américaine, comme celle du groupe, a décidé de comptabiliser une provision en tenant compte des évolutions du litige.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir, ou ayant eu dans un passé récent, une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la Société et du Groupe. Ni la société VALTECH SE ni aucune de ses filiales n'est partie à un procès ou à une procédure d'arbitrage quelconque dont la direction de VALTECH estime que le résultat pourrait raisonnablement avoir une incidence négative significative sur ses résultats, son activité ou sa situation financière consolidée.

Les reprises de provisions de l'exercice concernent notamment des reprises de litiges prud'homaux avec d'anciens employés.

15.4. Provisions pour locaux inoccupés

La filiale française Valtech Training a conclu en juillet 2013 et en octobre 2014 deux contrats de sous-location les locaux de son siège social dont elle n'a plus l'utilité. Les revenus de la sous-location sont inférieurs aux loyers à la charge de la filiale. En application de IAS 37 la perte sur ce contrat, cumulée jusqu'à la fin de l'engagement de la filiale au titre de son bail a fait l'objet d'un complément de dotation aux provisions pour charges en 2014 pour 342 milliers d'euros, et en 2015 pour 114 milliers d'euros. Par ailleurs, un accord a été trouvé avec le bailleur principal et avec les sous-locataires pour mettre fin à ces locations immobilières en 2016.

D'autre part la filiale américaine Valtech Solutions a constaté une dotation aux provisions de 419 milliers d'euros sur l'exercice 2014 qui correspond à la perte cumulée sur le contrat de location de ses locaux, pour la partie louée dont cette filiale n'a plus l'utilité, jusqu'à la fin de l'engagement de la filiale au titre de son bail. Cette provision a été complétée de 89 milliers d'euros en 2015 pour tenir compte de l'allongement de la durée du bail en vue de la prise de nouveaux locaux.

L'évolution des autres provisions pour locaux vides est principalement liée aux reprises de provision pour la partie des loyers sur nos bureaux non utilisés en Angleterre, France et Etats-Unis.).

Ces provisions couvrent la totalité des loyers jusqu'à la fin des baux, minorés des sous locations potentielles si celles-ci sont jugées suffisamment probables au regard du marché local de l'immobilier.

NOTE 16 – DETTES COURANTES – NON COURANTES

16.1. Dettes non courantes

Les dettes non courantes figurant au bilan pour 115 milliers d'euros correspondent principalement à un dépôt de garantie reçu.

16.2. Dettes courantes

Les autres dettes courantes se présentent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31-déc.-15	31-déc.-14 retraité
Dettes fiscales et sociales	14 393	12 166
Avances clients	4 856	2 354
Produits constatés d'avance	6 045	3 736
Autres	3 158	1 287
Dettes courantes	28 452	19 543

16.3. Dettes Fournisseurs

La balance âgée des dettes fournisseurs se présente de la façon suivante :

Balance âgée des dettes fournisseurs (en milliers d'euros)	31-déc.-15	31-déc.-14
Non échues ou échues depuis moins de 30 jours	15,230	12,130
Echues depuis plus de 30 jours et moins de 60 jours	3,055	2,900
Echues depuis plus de 60 jours et moins de 90 jours	184	128
Echues depuis plus de 90 jours	1,860	857
Total	20,329	16,015

Les variations des dettes fournisseurs sur l'exercice se présentent de la façon suivante :

Mouvement des dettes fournisseurs (en milliers d'euros)	31-déc.-15	31-déc.-14
Au 1er janvier	16,015	13,031
Variation	3,474	2,277
Ecart de conversion	574	707
Variation de périmètre	266	-
Autres mouvements (IAS 32-39)	-	-
Au 31 décembre	20,329	16,015

NOTE 17 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE,

En 2014, les filiales allemandes et danoises du groupe ont conclu séparément un contrat de mobilisation de créances pour un montant maximum total de 2.200 milliers d'euros. Ces contrats transfèrent à l'établissement financier tous les risques inhérents au recouvrement. Le financement ainsi obtenu n'est pas comptabilisé en découvert et les créances clients cédées ne figurent pas au bilan.

Pour rappel, le groupe a conclu en 2012 un contrat de mobilisation de créances pour un montant maximum de 4.000 milliers d'euros. Ce contrat transfère à l'établissement financier tous les risques inhérents au recouvrement. A partir du 31 décembre 2012, selon les normes IFRS (IAS 39), le financement ainsi obtenu n'est pas comptabilisé en découvert et les créances clients cédées ne figurent pas au bilan.

(en milliers d'euros)	31-déc.-15	31-déc.-14
Trésorerie et équivalent	17 577	26 216
Découvert	-	-
Mobilisation de créances	-	-
Total	17 577	26 216

NOTE 18 – DETTES FINANCIERES ET INSTRUMENTS FINANCIERS

18.1. Analyse de la dette par nature

(en milliers d'euros)	31-déc.-15	31-déc.-14
Emprunts	-	112
Dépôts et cautionnement recus	115	-
Dettes financières non courantes	115	112
Emprunts	-	828
Locations financières	-	-
Découvert bancaires	-	-
Dettes financières courantes	-	828
Dettes financières totales	115	940

18.2. Analyse de la dette par échéances

(en milliers d'euros)	31-déc.-15	31-déc.-14
Maturité inférieure à 1 an	115	875
Maturité entre 1 et 5 ans	-	65
Maturité supérieure à 5 ans	-	-
Dettes financières totales	115	940

L'essentiel de la dette à plus d'un an est constitué d'un dépôt de garantie reçu.

18.3. Analyse de la dette par devises

(en milliers d'euros)	31-déc.-15	31-déc.-14
Dettes libellées en euros	115	112
Dettes libellées en dollars US	-	828
Dettes financières totales	115	940

18.4. Analyse de la dette par taux

L'ensemble de la dette du groupe est à taux variable court ou moyen terme.
Aucune couverture de taux d'intérêt n'a été mise en place.

18.5. Contrats de financement

La plupart des contrats de financement conclus par le Groupe contiennent les clauses habituelles en cas de défaillance ou d'évolution défavorable significative de VALTECH S.A. et de ses filiales. En vertu de ces clauses, la dégradation significative de la situation financière du Groupe peut causer l'exigibilité d'une partie significative ou même de la totalité de ses lignes de crédit.

NOTE 19 – GESTION DES RISQUES FINANCIERS ET INSTRUMENTS FINANCIERS

Les principaux passifs financiers du groupe sont constitués d'emprunts et de découverts bancaires, de dettes de location financement, de dettes fournisseurs.

L'objectif principal de ces passifs financiers est de financer les activités opérationnelles du groupe. Le groupe détient d'autres actifs financiers tels que des créances clients, de la trésorerie et des dépôts à court terme qui sont générés directement par ses activités.

Le groupe n'a pas contracté de dérivés ni aucun swaps de taux d'intérêt.

19.1. Gestion du risque de change

Le montant total des actifs libellés en devises autres que la monnaie du groupe (USD, GBP, SEK, DKK, INR, AUD et CAD) relatif aux sociétés situées dans la zone hors euro est synthétisé dans le tableau ci-après. Ces montants ne font pas l'objet d'une politique de couverture.

Sur l'exercice 2015, la variation des écarts de conversion comptabilisés en capitaux propres consolidés sur les actifs nets exposés au risque de change est de 1 247 milliers d'euros.

Répartition par devise en milliers d'euros	EUR	USD	INR	SEK	DKK	GBP	AUD	CAD	AUTRES	TOTAL
au 31/12/2015										
Actif	39,906	26,866	6,070	9,951	8,328	13,983	1,799	5,270	786	112,959
Passif hors capitaux propres	21,083	9,505	3,225	6,267	4,209	7,222	744	1,294	152	53,701
Exposition nette (en euros)	18,823	17,361	2,845	3,684	4,119	6,761	1,055	3,976	634	59,258
Couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Position nette après couverture (en euros)	18,823	17,361	2,845	3,684	4,119	6,761	1,055	3,976	634	59,258

Le groupe est principalement exposé à l'USD. Une appréciation de 10% de l'USD entraînerait une augmentation de l'actif net converti en euro d'environ 1.736 milliers d'euros. Une dépréciation de 10% de l'USD entraînerait une diminution de l'actif net converti en euro d'environ 1.736 milliers d'euros.

19.2. Gestion du risque de taux

Au 31 décembre 2015, le groupe Valtech est exposé au risque de taux d'intérêts à deux titres :

- **Les financements**

L'ensemble des financements du groupe Valtech sont des financements court terme indexés sur des taux court terme spécifiques à chaque pays. Le groupe Valtech encourt donc un risque de variation de taux en fonction des évolutions de chaque indice pour la partie tirée des lignes de crédits détaillé à la note 18.3

Une variation de 1% des indices à la hausse aurait un impact négatif de 8 milliers d'euros sur le résultat net avant impôt du groupe Valtech.

Le groupe n'a pas mis de couverture de taux en place.

- **Les cautions bancaires**

L'ensemble des cautions bancaires de Valtech sont des cautions bancaires indexées sur des taux fixe spécifique à chaque pays. Le groupe a donné des cautions bancaires à hauteur de 1 765 milliers d'euros.

19.3. Risque de liquidité

Outre la trésorerie disponible de 17.577 milliers d'euros, le financement du groupe au 31 décembre 2015 repose sur principalement trois lignes de mobilisation de créances pour un total de 6,1 millions d'euros conclues par Valtech SE et les filiales allemandes et danoises. Ce contrat transfert à l'établissement financier tous les risques inhérents au recouvrement des créances.

19.4. Risque sur actions et autres placements financiers

Compte-tenu de la composition de son portefeuille de valeurs mobilières de placement, le groupe n'est pas exposé au risque de fluctuation de cours.

NOTE 20 – AVANTAGES SUR CAPITAUX PROPRES - PLAN DE BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

20.1. Description des principales caractéristiques des plans d' options de souscriptions d' actions.

Les principales caractéristiques du plan de bons de souscription en actions en vigueur au 31 décembre 2015 sont décrites dans le tableau ci-après :

	Caractéristiques			
	Plan 2013	Plan 2014	Plan 2015	Plan 2015
Date d'attribution	12-juin-13	5-déc.-14	21-avr.-15	3-juil.-15
Durée contractuelle du plan	entre 4 et 5 ans	entre 3 et 4 ans	entre 3 et 4 ans	entre 3 et 4 ans
Nombres de bon de souscription émis	23,153,666	6,485,155	422,625	70,000
Nombre de BSA nécessaires à la souscription d'une action VALTECH	8 BSA	8 BSA	1 BSA	1 BSA
Période de levée d'option	du 12 juillet 2016 au 12 juillet 2018	du 12 juillet 2016 au 12 juillet 2018	du 1 juin 2018 au 31 mai 2020	du 1 juin 2018 au 31 mai 2020
Nombre de bénéficiaires	58	30	25	2
Prix de souscription (en euros)	0.03	0.05	0.50	0.80
Prix d'exercice (en euros)	0.27	0.33	7.32	7.32
Mode de règlement (cash ou capitaux propres)	Capitaux propres	Capitaux propres	Capitaux propres	Capitaux propres

Les mouvements intervenus sur les plans de bons de souscription d' actions sont les suivants :

	31-déc.-15		31-déc.-14	
	Nombre de BSAR	Prix d'exercice	Nombre de BSAR	Prix d'exercice
Bons non exercées en début de période	28,294,997	0.27	23,153,666	0.27
BSAR attribués sur la période	492,625	0.54	6,485,155	0.33
BSAR annulés/échu sur l'exercice	(210,000)	0.27	(1,343,824)	0.27
BSAR exercés sur l'exercice	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-
Différence de conversion	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-
Bons non exercées en fin de période	282,625	0.27	5,141,331	0.35
Bons exercables en fin de période	28,577,622	0.27	28,294,997	0

20.2 Informations sur la juste valeur des options attribuées

Les justes valeurs ont été déterminées aux dates d'attribution respectives des différents plans à partir de deux modèles d'évaluation (Cox, Ross et Rubinstein / Monte Carlo) et en s'appuyant sur des données et hypothèses valables à ces mêmes dates.

Les principales données et hypothèses qui ont été utilisées pour réaliser ces évaluations sont les suivantes :

	Plan du 10 mai 2013 à 4 ans	Plan du 17 mai 2013 à 4 ans	Plan du 10 mai 2013 à 5 ans	Plan du 17 mai 2013 à 5 ans
Date du plan	10-mai-13	17-mai-13	10-mai-13	17-mai-13
Cours du sous jacent à la date d'attribution	0.34	0.35	0.34	0.35
Prix de souscription (en euros)	0.03	0.03	0.03	0.03
Prix d'exercice (en euros)	0.27	0.27	0.27	0.27
Volatilité attendue ⁽¹⁾	56.10%	55.90%	56.10%	55.90%
Durée de vie contractuelle du bon de souscription	4 ans	4 ans	5 ans	5 ans
Taux de rendement sans risques ⁽²⁾	0.45%	0.38%	0.62%	0.53%
Taux de dividendes ⁽³⁾	-	-	-	-
Juste valeur des bons de souscription ⁽⁴⁾	14.84	15.43	15.47	16.03

	Plan du 5 déc. 2014 à 3 ans	Plan du 5 déc. 2014 à 4 ans	Plan du 11 mai 2015 à 4 ans	Plan du 3 juillet 2015 à 4 ans
Date du plan	5-déc.-14	5-déc.-14	11-mai-15	3-juil.-15
Cours du sous jacent à la date d'attribution ⁽⁰⁾	4.70	4.70	7.55	8.35
Prix de souscription (en euros)	0.05	0.05	0.80	0.80
Prix d'exercice (en euros)	0.33	0.33	7.32	7.55
Volatilité attendue ⁽¹⁾	56.10%	55.90%	34.00%	34.00%
Durée de vie contractuelle du bon de souscription	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans
Taux de rendement sans risques ⁽²⁾	0.45%	0.38%	0.20%	0.20%
Taux de dividendes ⁽³⁾	-	-	-	-
Juste valeur des bons de souscription ⁽⁴⁾	14.84	15.43	20.06	20.06

⁽⁰⁾ Suite à l'opération de regroupement d'actions (8 actions anciennes pour une nouvelle), le cours du sous-jacent est à comparer au prix de souscription et d'exercice de 8 bons.

⁽¹⁾ Volatilité pondérée en fonction de l'échéancier d'exercice.

⁽²⁾ Taux de rendement sans risque (OAT de maturité 2 et 5 ans) pondéré en fonction de l'échéancier d'exercice.

⁽³⁾ Compte tenu de l'absence de d'historique de distribution et de la rentabilité actuelle de la société, il est fait l'hypothèse qu'il ne sera pas distribué de dividende à un horizon de 5 ans.

⁽⁴⁾ Juste Valeur des options pondérées en fonction de l'échéancier d'exercice.

20.3. La maturité des options de souscription d'actions

20.3.1 Plan de 2013

Les BSAR ont une durée variable comprise entre 4 ans et 5 ans, à l'initiative des bénéficiaires :

- Le nombre de BSAR d'une durée de 4 ans est au minimum égal à 25% (5 788 417) et au maximum de 50% des BSAR attribués (11 576 833) ;
- La proportion de BSAR d'une durée 5 ans est par conséquent au minimum de 50% et au maximum de 75%.

L'échéance des BSAR 4 ans interviendra ainsi le 12 juillet 2017 et celle des BSAR 5 ans le 12 juillet 2018.

Les BSAR sont exerçables au cours de la dernière année de leur durée de vie :

- les BSAR 4 ans sont exerçables du 12 juillet 2016 inclus au 11 juillet 2017 inclus ;
- les BSAR 5 ans sont exerçables du 12 juillet 2017 inclus au 12 juillet 2018 inclus.

La maturité des options est égale à leur durée de vie espérée.

20.3.2 Plan de 2014

Les BSAR ont une durée variable comprise entre 3 ans et 4 ans, à l'initiative des bénéficiaires :

- Le nombre de BSAR d'une durée de 3 ans est au minimum égal à 25% (1.621.289) et au maximum de 50% des BSAR attribués (3.242.578) ;
- La proportion de BSAR d'une durée 4 ans est par conséquent au minimum de 50% et au maximum de 75%.

L'échéance des BSAR 3 ans interviendra ainsi le 12 juillet 2017 et celle des BSAR 4 ans le 12 juillet 2018.

Les BSAR sont exerçables au cours de la dernière année de leur durée de vie :

- les BSAR 3 ans sont exerçables du 12 juillet 2016 inclus au 11 juillet 2017 inclus ;
- les BSAR 4 ans sont exerçables du 12 juillet 2017 inclus au 12 juillet 2018 inclus.

La maturité des options est égale à leur durée de vie espérée.

20.3.3 Plans de 2015

Les BSAR ont une durée variable comprise entre 4 ans et 5 ans, à l'initiative des bénéficiaires :

- Le nombre de BSAR d'une durée de 3 ans est au minimum égal à 25% et au maximum de 50% des BSAR attribués ;
- La proportion de BSAR d'une durée 4 ans est par conséquent au minimum de 50% et au maximum de 75%.

L'échéance des BSAR 3 ans interviendra ainsi le 31 mai 2019 et celle des BSAR 4 ans le 31 mai 2020.

Les BSAR sont exerçables au cours de la dernière année de leur durée de vie :

- les BSAR 3 ans sont exerçables du 1^{er} juin 2018 inclus au 31 mai 2019 inclus ;
- les BSAR 4 ans sont exerçables du 1^{er} juin 2019 inclus au 31 mai 2020 inclus.

La maturité des options est égale à leur durée de vie espérée.

20.4. La volatilité du cours

Le Groupe a choisi de retenir une volatilité calculée sur un historique de 3 ans précédant l'attribution des plans (durée correspondant à la durée de vie attendue des options) et a appliqué une volatilité différente, calculée à la date d'attribution, correspondant à chacune des maturités envisagées par l'échéancier d'exercice.

20.5. Les caractéristiques des plans

20.5.1 Plan de 2013

Le 10 octobre 2012, le Conseil d'administration de la société Valtech SA (ci-après, « la Société » ou « Valtech »), faisant usage de l'autorisation qui lui a été consentie par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 14 mai 2012, a arrêté les dispositions d'un plan de bons de souscription d'actions remboursables (BSAR), dont les bénéficiaires sont les dirigeants mandataires sociaux ou membres du Comité exécutif, et certains cadres de la Société ou de ses filiales.

Les dispositions du plan, en particulier le prix de souscription des BSAR, ont été confirmées par ce même Conseil d'administration les 6 novembre 2012 et 7 mai 2013. L'émission des BSAR, qui a fait l'objet d'une note d'opération sur laquelle l'Autorité des marchés financiers a apposé son visa le 10 mai 2013, peut se présenter de la manière suivante :

Les BSAR émis donnent droit, à l'occasion de leur exercice à des actions nouvelles de la Société, à raison de 1 action Valtech pour 1 BSAR. En raison du vote, par l'Assemblée Générale Mixte du 26 avril 2013, de l'opération de regroupement, l'exercice de 8 BSAR donnera droit à 1 Action Nouvelle Regroupée Valtech.

- Nombre maximum de BSAR à émettre : 23.153.666
- Prix de souscription : 0,03 euro.

- Prix d'exercice : 0,27 euro
- Les BSAR sont incessibles et indisponibles :
 - o les 3 premières années (soit jusqu'au 12 juillet 2016) pour la totalité des BSAR
 - o les 4 premières années pour 50% des BSAR
- Périodes d'exercice :
 - o La 4ème année (soit du 12 juillet 2016 au 11 juillet 2017) pour minimum 25% et maximum 50% des BSAR
 - o La 5ème année (soit du 12 juillet 2017 au 12 juillet 2018) pour le solde des BSAR.
- Remboursement anticipé à 0,01 euro au gré de la Société à compter du début de la 3ème année, soit à compter du 12 juillet 2015, et jusqu'à l'échéance, soit le 12 juillet 2018, et à condition que le cours de bourse (moyenne des cours d'ouverture sur les 10 séances choisies parmi les 20 qui précèdent la date d'envoi de l'avis de remboursement anticipé) représente 274% du prix d'exercice avant regroupement (soit 0,74 euro avant regroupement et 5,92 euro après regroupement). Dans l'éventualité où la Société mettrait en œuvre le remboursement des BSAR au prix de 0,01 euro (avant regroupement), les Titulaires pourront éviter un tel remboursement en exerçant leurs BSAR. Les BSAR rachetés seront annulés.
- En cas de départ de la Société, selon le cas :

(i) si un Titulaire de BSAR a pris l'initiative de la rupture pour une raison qui n'est pas imputable à la Société ou (ii) si la Société a pris l'initiative de la rupture et l'a fondée sur une cause réelle et sérieuse ou un juste motif, étant entendu que la rupture du contrat de travail pour inaptitude, la révocation pour inaptitude, la mise ou le départ à la retraite ne sont pas considérés comme des situations de Bad Leaver, la Société pourra rembourser, dans un délai de 3 mois à compter du départ de la Société (fin de préavis en cas de préavis exécuté) les BSAR au prix de souscription auquel sera appliqué le taux EURIBOR.

(iii) En cas de décès, rupture du contrat de travail pour inaptitude, révocation pour inaptitude, mise ou départ à la retraite, le Titulaire de BSAR concerné ou ses ayants droit pourront, soit conserver les BSAR jusqu'aux périodes d'exercice puis les exercer avant l'échéance, soit les exercer par anticipation dans les 6 mois suivant le départ effectif de la Société, soit en demander à tout moment le remboursement aux conditions de (i).

L'ensemble des 23.153.666 BSAR a été souscrit, il en résulte un encaissement pour la Société d'un montant de 694 milliers d'euros sur l'exercice 2013.

- L'action sous-jacente est l'action Valtech cotée sur le marché EuroNext Paris, Eurolist Compartiment C (ISIN FR0004155885). Ces actions sont cotées depuis le 12 avril 1999. Les actions seront créées au fur et à mesure de l'exercice des BSAR et feront l'objet de demandes d'admissions périodiques à la négociation. Il s'agit d'actions ordinaires qui pourront être librement cédées par le Titulaire devenu actionnaire. 3 managers se verront attribuer 67% des BSAR, les 33% restant étant répartis entre les autres managers. L'un des 3 managers, Sebastian Lombardo, est bénéficiaire à hauteur de 42% des BSAR.

- Si l'ensemble des 23.153.666 souscrits devait être exercés, il en résultera l'émission et l'admission de 2.894.208 Actions Nouvelles Regroupés représentant 12% du capital de la Société (soit 13,62% avant augmentation de capital).

20.5.2 Plan de 2014

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 octobre 2014 a décidé d'émettre un maximum de 6.499.320 Bons de Souscription d'Actions Remboursables (BSAR) en faveur des Titulaires de BSAR existant ayant souscrit dans le cadre de la précédente l'émission intervenue en 2013, en précisant que :

- 8 BSAR donneront droit à l'exercice d'une action (nouvelle regroupée) Valtech ;
- le prix d'émission de 8 BSAR sera de 0,4€ ;
- le prix de souscription de 8 BSAR sera de 3,90€ ;
- ces BSAR pourront être exercés, pour partie (entre 25 et 50% des BSAR souscrits) entre le 12 juillet 2016 et le 11 juillet 2017, et pour partie (le solde) entre le 12 juillet 2017 et le 12 juillet 2018 ;
- l'échéance de ces BSAR sera pour partie (25%) le 12 juillet 2017, et pour le solde (75%), le 12 juillet 2018 ;
- ces titres pourront faire l'objet d'un remboursement anticipé à un montant de 0,2€ pour 8 BSAR, à compter du 12 juillet 2015, et jusqu'au 12 juillet 2018, à condition que le cours de bourse (moyenne d'ouverture sur les 10 séances choisies parmi les 20 qui précèdent la date d'envoi de l'avis de remboursement anticipé) représente 274% du prix d'exercice, soit 10,96€ ; dans le cas où la Société mettrait en œuvre le remboursement des BSAR au prix de 0,2€ pour 8 BSAR, les Titulaires de BSAR pourront éviter un tel remboursement en exerçant leurs BSAR. Les BSAR ainsi rachetés seront annulés ;
- les BSAR seront incessibles ;
- les BSAR, en cas de départ du Titulaire de la Société, devront être remboursés ou maintenus, conformément aux bulletins de souscription des Titulaires de BSAR ayant souscrit aux BSAR émis le 12 juillet 2013.

Le nombre de BSAR souscrit est de 6.485.155 et il en résulte un encaissement de 324 milliers d'euros pour la société, à recevoir en 2015. Si l'ensemble des 6.485.155 BSAR souscrits sont exercés, il en résulterait l'émission et l'admission de 810.644 actions nouvelles regroupées, représentant 2,95% du capital de la société. Le produit de l'émission s'élèverait à 3.162 milliers d'euros.

20.5.3 Plans de 2015

Le Conseil d'Administration du 21 avril 2015 a fait usage de la délégation octroyée par l'Assemblée Générale du 22 octobre 2014 et a délégué à son Président la définition des caractéristiques des BSAR offerts à la souscription de personnes clés de l'entreprise :

- Nombre de BSAR souscrits et émis : 492.625
- 1 BSAR donnera droit à l'exercice d'une action (nouvelle regroupée) Valtech ;
- le prix d'émission de 1 BSAR sera de 0,8€ ;
- le prix de souscription de 1 BSAR sera de 7,32 € (sauf pour 70,000 BSAR, souscription à 7,55 €) ;
- ces BSAR pourront être exercés, pour partie (entre 25 et 50% des BSAR souscrits) entre le 1^{er} juin 2018 et le 31 mai 2019, et pour partie (le solde) entre le 1^{er} juin 2019 et le 31 mai 2020 ;
- l'échéance de ces BSAR sera pour partie (25%) le 31 mai 2019, et pour le solde (75%), le 31 mai 2020 ;
- ces titres pourront faire l'objet d'un remboursement anticipé à un montant de 0,50 € pour 1 BSAR, à compter du 1^{er} juin 2017 et jusqu'à l'échéance, à condition que le cours de bourse

(moyenne d'ouverture sur les 10 séances choisies parmi les 20 qui précèdent la date d'envoi de l'avis de remboursement anticipé) représente 274% du prix d'exercice, soit 20,06€ ; dans le cas où la Société mettrait en oeuvre le remboursement des BSAR au prix de 0,50€ pour 1 BSAR, les Titulaires de BSAR pourront éviter un tel remboursement en exerçant leurs BSAR. Les BSAR ainsi rachetés seront annulés ;

- les BSAR seront incessibles ;

- les BSAR, en cas de départ du Titulaire de la Société, devront être remboursés ou maintenus, conformément aux bulletins de souscription des titulaires de BSAR. Les BSAR ainsi remboursés seront annulés.

492.625 BSAR ont été souscrits et il en résulte un encaissement de 394 milliers d'euros par la société. Si l'ensemble des BSAR souscrits sont exercés, il en résulterait l'émission et l'admission de 492.625 actions, représentant 1,79% du capital de la société. Le produit de l'émission s'élèverait alors à 3.622 milliers d'euros.

20.6. Charges comptabilisées au titre des avantages sur instruments de capital

La charge totale comptabilisée en résultat en contrepartie des capitaux propres au titre des avantages sur instruments de capital s'élève à 1.129 milliers d'euros au titre de l'exercice 2015.

NOTE 21 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan peuvent se présenter de la manière suivante:

21.1. Obligations contractuelles

Les engagements liés aux locations simples peuvent être présentés de la manière suivante:

Locations	31-déc.-15	31-déc.-14
Moins d'un an	5 160	5 549
Entre un et cinq ans	6 849	5 505
Au-delà de 5 ans	838	133
Engagement de locations	12 847	11 186

Il s'agit principalement d'engagements liés aux locations immobilières.

21.2. Garanties données

Le Groupe VALTECH a consenti les garanties suivantes:

Garanties données	31-déc.-15	31-déc.-14
Garanties dans le cadre des baux immobiliers	698	594
Garantie de bonne fin	-	-
Garantie liées aux moyens de financement	-	824
Engagement total	698	1,418

Garantie donnée dans le cadre de baux immobiliers :

Il s'agit en particulier d'une garantie bancaire consentie en France au bailleur des locaux de Paris.

Garantie donnée liée aux moyens de financement :

Au 31 décembre 2014, la principale ligne de crédit, tirée à hauteur de 824 milliers d'euros, était la ligne de crédit conclue par VT Solutions aux Etats Unis d'Amérique. Cette ligne de crédit était contre-garantie par les actifs de la filiale. Au 31 décembre 2015, cette ligne est intégralement remboursée et annulée et la garantie afférente est réduite à zéro.

21.4. Garanties reçues

Le Groupe ne détient pas de garantie octroyée par des tiers à son profit. Les garanties reçues d'établissements financiers à son profit et émises à sa demande sont présentées en garanties données.

NOTE 22 – PARTIES LIEES

22.1. Parties liées

Les transactions (incluant les honoraires de missions d'assistance spécifiques de S. Lombardo) conclues à des conditions normales de marché entre le groupe et les parties liées, sont les suivantes :

Societe	Prestations	Lien	31-déc.-15	31-déc.-14
A3 Investissements	Conseil	Sebastian Lombardo	1 209	1114
Executive Technologies Partner				
Twenty Plus Consulting	Conseil	Tomas Nores	828	750
			2 037	1 864

22.2. Rémunérations brutes allouées aux organes d'administration

Rémunération des mandataires sociaux de Valtech SE due au titre des exercices 2015 et 2014 :

Au titre de l'exercice 2015, aucune rémunération n'a été attribuée aux mandataires sociaux de Valtech SE au titre de leur mandat.

Au titre de l'année 2015, les mandataires sociaux de VALTECH S.E., société mère du groupe, ont eu droit en cette qualité à des jetons de présence pour leur participation aux travaux du conseil d'administration. Cette rémunération n'a pas été versée et le conseil d'administration n'a pas décidé de l'allocation des jetons de présence entre ses membres. La rémunération des mandats sociaux, au titre des exercices 2014 et 2015 se présente de la manière suivante :

	31-déc.-15	31-déc.-14
Avantage court terme	-	-
Avantage postérieur à l'emploi	-	-
Jetons de présence	-	100
Avantage en nature	-	-
Indemnité de fin de contrat de travail	-	-
Charge de la période	-	100

Le Président Directeur Général de Valtech SE, Sébastien Lombardo, a droit comme les autres membres du conseil d'administration à des jetons de présence au titre de participation aux travaux du conseil d'administration. Cependant, le conseil d'administration n'ayant pas statué sur les modalités d'attribution des jetons de présence, aucune rémunération ne figure à ce titre dans le tableau des rémunérations perçues par M. Sébastien Lombardo. Il convient d'observer, que dans le cadre de missions d'assistance spécifique, soumise aux dispositions de l'article L225-38 du Code de commerce, des sociétés qu'il détient et ou dirige, sont amenées à facturer des honoraires. Ces honoraires sont détaillés dans la note 22.1.

22.3. Montants alloués aux organes de direction

Les montants alloués aux 4 membres du comité exécutif du groupe VALTECH sous forme de rémunération ou d'honoraires comptabilisés au titre de l'exercice 2015 s'élèvent à 2.913 milliers d'euros. Au titre de l'exercice 2014, les rémunérations ou honoraires comptabilisés alloués aux 4 membres du comité exécutif du groupe VALTECH s'élevaient à 2.747 milliers d'euros.

Pour l'exercice 2015, ce montant se compose de 2.039 milliers d'euros d'honoraires, détaillés dans la note 22.1 et de 873 milliers d'euros de rémunérations.

NOTE 23 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Résultat de l'offre publique d'achat simplifiée

A l'issue de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions Valtech SE, l'initiateur de l'offre, la société SiegCo, a acquis, au prix unitaire de 11,50 € par action, 2 595 863 actions Valtech sur le marché.

Préalablement à l'ouverture de l'offre le 12 janvier 2016, SiegCo avait déjà acquis sur le marché 1 405 786 actions Valtech, entre le 15 décembre 2015, début de la période d'offre, et le 11 janvier 2016. À la clôture de l'offre, SiegCo détient par conséquent de concert avec la société Verlinvest, 24 165 832 actions Valtech soit 87,87% du capital et autant de des droits de vote.

Par ailleurs l'Assemblée générale du 5 juin 2016 a autorisé l'annulation des 929 721 actions auto-détenues sans réduction de capital. A l'issue de cette opération, SiegCo détient de concert avec Verlinvest 90,9% du capital de la société.

Cession des activités historiques aux Etats-Unis

La société Valtech Services, filiale américaine du groupe, a cédé le 1^{er} janvier 2016 son activité de services informatiques, classée comme actifs disponibles à la vente depuis le 30 juin 2015. Cet accord n'a pas d'autre conséquence sur les comptes consolidés annuels 2015 que l'encaissement du produit de cession qui figure dans la trésorerie des activités non poursuivies, et sa contrepartie en produits constatés d'avance. Le contrat de cession prévoit des versements de compléments de prix qui ne sont pas encore déterminés. Hors ces compléments de prix, la cession se solderait par une moins-value de 236 milliers d'euros.

Contrat d'acquisition d'un fonds de commerce en Argentine

Valtech SE s'est engagé à acquérir avant le 30 juin 2016 le fonds de commerce de la société Graion, établie à Buenos Aires, sous réserve des autorisations réglementaires nécessaires à cette opération. Cette acquisition permettra au groupe Valtech de renforcer ses capacités de production sur la zone Amérique grâce aux savoir-faire des 30 consultants en marketing digital que compte la société Graion. Cette opération est sans incidence sur les comptes de l'exercice 2015.

NOTE 24 – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(en milliers d'euros)	Exercice 2015		Exercice 2014	
	Deloitte & Associés	G. Drancy	Deloitte & Associés	G. Drancy
Audit				
- Commissariat aux comptes certification, examen des comptes individuels et consolidés				
Emetteur	151	33	104	47
Filiales	155		156	24
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes				
Emetteur	-		70	
Filiales	19		78	
Sous-total	325	33	408	71
Autres prestations				
- Juridique, fiscal, social				
- Autres				
Sous-total	-	-	-	-
TOTAL	325	33	408	71

Aux Actionnaires de
Valtech S.E.
30 Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg

560, rue de Neudorf
L-2220 Luxembourg
B.P. 1173
L-1011 Luxembourg

Tel: +352 451 451
Fax: +352 451 452 992
www.deloitte.lu

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Rapport sur les états financiers consolidés

Conformément au mandat donné par l'Assemblée Générale des Actionnaires, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Valtech S.E, comprenant l'état de situation financière au 31 décembre 2015, ainsi que l'état du résultat global, l'état des variations dans les capitaux propres et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière telles qu'adoptées par l'Union Européenne, ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

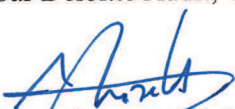
A notre avis, les états financiers consolidés donnent une image fidèle de la situation financière de Valtech S.E au 31 décembre 2015, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires

Le rapport de gestion consolidé, qui relève de la responsabilité du Conseil, est en concordance avec les comptes annuels consolidés.

La déclaration sur le gouvernement d'entreprise, qui relève de la responsabilité du Conseil d'Administration, inclut les informations requises par la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises telle que modifiée, et la description requise à l'article 68bis paragraphes c et d de cette loi est en concordance avec les comptes annuels consolidés.

Pour Deloitte Audit, Cabinet de révision agréé



Marco Crosetto, Réviseur d'entreprises agréé
Partner

29 avril 2016.

valtech.

Société européenne au capital de 3.330.923,32 €

Siège social : 30 Boulevard Joseph II – L1840 Luxembourg

RCS Luxembourg B 200337

Rapport de gestion

Année 2015

Contents

1.	Comptes consolidés du groupe Valtech au 31 décembre 2015.....	4
	Compte de résultat consolidé	4
	Situation financière au 31 décembre 2015.....	5
	Flux de trésorerie	6
	Analyse de l'activité	7
	Commentaire général sur les résultats 2015	7
	Evénements marquants de l'année 2015	7
	Transfert de la société au Luxembourg.....	7
	Actifs disponibles à la vente.....	7
	Acquisition de la société W.ILLI. AM/	7
	Offre publique d'achat simplifiée	8
	Chiffres-clés.....	8
	Format de la communication financière	8
	Tableau de passage du résultat opérationnel à l'EBITDA ajusté.....	9
	Informations par zone géographique.....	9
	Evénements postérieurs à la clôture	10
2.	Facteurs de risques	12
	Risque de liquidité.....	12
	Risque de taux d'intérêts	12
	Risque de change	12
	Assurances	12
	Risques opérationnels.....	14
	Risques liés au personnel.....	14
	Risque lié à la clientèle.....	14
	Risque lié au risque crédit client	14
	Risques liés à la concurrence	15
	Risques liés à la conjoncture économique.....	15
	Risques liés aux départs de personnes clés	15
	Risques liés à la politique de croissance externe	15
	Risques liés aux fournisseurs et sous-traitants	16
	Risques liés au niveau d'activité.....	16
	Risque contractuel	16
	Informations sociales et environnementales.....	18
3.	Organes d'administration, de direction et de contrôle	23
	Composition du conseil d'administration au 31 décembre 2015	23
	Direction générale au 31 décembre 2015.....	24
	Comité d'audit et Comité de Nomination et de rémunération	24
	Le Comité d'audit	25

Le Comité de nomination et de rémunération	25
Autres mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux au 31 décembre 2015.....	26
Fonction Principale exercée dans la société : Président et Directeur Général.....	29
Rémunération et avantages alloués aux mandataires sociaux.....	29
Honoraires alloués aux parties liées aux mandataires sociaux.....	30
Commissaires aux comptes, honoraires	31
Informations sur les conventions avec les mandataires sociaux approuvées au cours de l'exercice 2015	31
Informations sur le capital et les droits de vote	32
Actionnariat.....	32
Pacte d'actionnaires.....	32
Evolution du capital social.....	33
Autres titres ou droits donnant accès au capital	33
Titres non représentatifs du capital	36

1. COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE VALTECH AU 31 DÉCEMBRE 2015

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉ

Les montants dans le présent document sont exprimés en milliers d'euros sauf indication contraire.

	31-déc.-15	31-déc.-14 retraité (**)	31-déc.-14 publié
Revenus	184,119	140,365	154,054
Autres revenus	787	395	395
Total revenus	184,906	140,760	154,449
Coût des ventes	(122,032)	(92,031)	(102,588)
Marge brute	62,874	48,729	51,861
Coûts commerciaux	(11,462)	(8,452)	(9,023)
Coûts administratifs	(40,922)	(32,920)	(35,573)
Résultat opérationnel courant	10,490	7,357	7,265
Coûts de restructuration	(921)	(1,671)	(1,671)
Autres produits et charges d'exploitation	428	11	11
Perte de valeur des goodwill	-	(1,811)	(1,811)
Résultat de l'activité opérationnelle	9,997	3,886	3,794
Coût de l'endettement brut	(168)	(410)	(409)
Produit de la trésorerie et équivalent de trésorerie	25	219	219
Autres produits et charges financières	218	1,289	1,289
Résultat net avant impôts des activités poursuivies	10,072	4,984	4,893
(Charges) produits d'impôts	(3,135)	(3,008)	(3,009)
Résultat des activités non poursuivies (*)	(1,519)	(267)	-
Résultat net de la période	5,418	1,709	1,884
<i>Nombre moyen d'actions de base</i>	<i>26,940</i>	<i>22,772</i>	<i>22,772</i>
<i>Nombre moyen d'actions après dilution</i>	<i>29,196</i>	<i>23,847</i>	<i>23,847</i>
Résultat par action de base	0.26	0.07	0.08
Résultat par action diluée	0.24	0.07	0.08

(*) Valtech a cédé le 1^{er} janvier 2016 l'un de ses fonds de commerce qui était détenu par Valtech Services (cf. Note 23) La quote-part de résultat de cette activité comptabilisée au titre de l'année 2015 est une perte de 1 693 milliers d'euros, comptabilisée sur la ligne « résultat des activités non poursuivies selon la norme IFRS 5.

(**) Les comptes de l'exercice 2014 ont été retraités en application des normes IAS 8 et IFRS 5

Nous renvoyons aux commentaires sur l'activité pour les éléments factuels qui expliquent la formation des différents agrégats du compte de résultat.

SITUATION FINANCIERE AU 31 DECEMBRE 2015

	31-déc.-15	31-déc.-14 retraité (*)	31-déc.-14 publié	Variation
Goodwill	15,778	15,168	15,168	610
Immobilisations incorporelles nettes	2,215	1,826	1,826	389
Immobilisations corporelles nettes	4,304	2,773	2,773	1,531
Autres actifs non courant, nets	2,887	3,447	3,447	(560)
Impôts différés actifs	3,335	2,562	2,562	773
Actifs disponibles à la vente, abandon d'activité	1,981			1,981
Actifs non courants	30,500	25,776	25,776	4,724
Créances clients et comptes rattachés	55,532	37,628	37,628	17,904
Autres actifs courants	9,350	7,436	7,436	1,914
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17,577	26,216	26,216	(8,639)
Actifs courants	82,459	71,280	71,280	11,179
TOTAL ACTIF	112,959	97,056	97,056	15,903

	31-déc.-15	31-déc.-14 retraité (*)	31-déc.-14 publié	Variation
Capital social	3,331	3,331	3,331	-
Réserves	50,409	51,768	52,189	(1,359)
Résultat net - part du Groupe	5,418	1,709	1,884	3,709
Capitaux propres - part du Groupe	59,158	56,808	57,404	2,350
Intérêts minoritaires	-	-	-	-
Capitaux propres	59,158	56,808	57,404	2,350
Provisions pour risques et charges - part non courante	101	485	485	(384)
Pensions et indemnités de départ à la retraite	528	508	508	20
Emprunts étab. de crédit - part non courante	115	112	112	3
Impôts différés passif	894	711	711	183
Passifs non courants	1,638	1,816	1,816	(178)
Provisions pour risques et charges - part courante	3,382	2,046	2,046	1,336
Emprunts auprès des étab. de crédit - part courante	-	828	828	(828)
Découverts bancaires	-	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20,329	16,015	16,015	4,314
Autres passifs courants	28,452	19,543	18,947	8,909
Passifs courants	52,163	38,432	37,836	13,731

L'augmentation du goodwill de 2 591 milliers d'euros provient de l'acquisition de l'agence digitale W.illi.am (Valtech Canada) pour 1 904 milliers d'euros, et de l'effet des variations de change pour 998 milliers d'euros.

Les créances clients sont en augmentation de 17.904 milliers d'euros, sous l'effet de la progression de l'activité et d'un effet saisonnier défavorable.

Les autres passifs courants augmentent de 8 909 milliers d'euros, en raison notamment de l'augmentation des produits constatés d'avance qui s'élèvent à 6 044 milliers d'euros contre 3,737 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	31-déc-15	31-déc-14 retraité (*)	31-déc-14 publié
Activités opérationnelles			
Résultat net	5 418	1 709	1 884
Ajustements permettant de passer à la variation de trésorerie d'exploitation			
- Dépréciation et amortissement, net	2 347	1 992	1 992
- Dépréciation des écarts d'acquisition	-	1 811	1 811
- Dotation (reprise) aux provisions	792	(327)	(327)
- Dotation aux provisions pour engagement de retraite	113	(172)	(172)
- Moins (plus) values sur cessions	48	(1)	(1)
- Charges liées aux paiements en actions	1 129	644	644
- Résultat des activités non poursuivies	-	-	-
Coûts financiers	143	196	196
Charges d'impôts (Impôts différés inclus)	3 135	3 009	3 009
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'exploitation avant intérêts et impôts	13 125	8 861	9 036
Impôts payés	(3 249)	(2 522)	(2 522)
Variation nettes des actifs et passifs courants	(7 344)	(5 417)	(5 592)
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles	2 532	922	922
Reclassement des flux de trésorerie des activités en cours de cession	168	267	-
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'exploitation poursuivies	2 700	1 189	922
Activités d'investissement			
Investissement actif non courant corporel	(2 864)	(1 543)	(1 543)
Investissement actif non courant incorporel	(1 192)	(2 119)	(2 119)
Prix de cession des actifs non courants cédés	1 519	-	-
Acquisition de filiales	(4 104)	(664)	(664)
Flux dus aux acquisitions (trésorerie acquise ou cédée)	1 441	284	284
Augmentation (Diminution) des investissements financiers	685	(178)	(178)
Flux nets de trésorerie liés aux investissements des activités	(4 515)	(4 220)	(4 220)
Reclassement des flux de trésorerie liés aux investissements des activités en cours de cession	-	-	-
Flux nets de trésorerie liés aux investissements des activités poursuivies	(4 515)	(4 220)	(4 220)
Activités de financement			
Intérêts payés	(143)	(196)	(196)
Augmentation de capital	-	27 000	27 000
Produit des BSA	723	-	-
(Diminution) des dettes financières	(828)	(3 114)	(3 114)
Rachat d'actions propres	(6 283)	-	-
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement	(6 531)	23 690	23 690
Reclassement des flux de trésorerie liés au financement des activités en cours de cession	-	-	-
Flux nets de trésorerie liés aux financements des activités poursuivies	(6 531)	23 690	23 690
Incidence des variations des cours des devises	(125)	1 328	1 328
Flux net de la trésorerie et équivalent de trésorerie des activités poursuivies	(8 471)	21 987	21 720
Flux de trésorerie des activités en cours de cession	(168)	(267)	-
Flux nets de trésorerie de l'ensemble	(8 639)	21 720	21 720
Trésorerie et équivalent de trésorerie au début de l'exercice	26 216	4 496	4 496
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la fin de l'exercice	17 577	26 216	26 216

En application de la norme IFRS 5 - Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées, l'activité Valtech services, cédés en 2016, sont présentés comme des activités en cours de cession.

La capacité d'autofinancement s'est établie à 13,1 millions d'euros en 2015, contre 9,0 millions d'euros un an plus tôt.

Le besoin en fonds de roulement (« BFR ») a progressé en 2015 sous l'effet de la progression de l'activité. Cette évolution du BFR a provoqué une consommation de trésorerie à hauteur de 7,3 millions d'euros, ramenée à 6,6 millions d'euros après prise en compte de l'impact du produit des BSA pour 0,7 millions d'euros qui était présenté en actif courant au 31 décembre 2014.

Les investissements du groupe ont consommé 4,5 millions d'euros de trésorerie en 2015, contre 4,2 millions d'euros l'année précédente. Cette variation s'explique principalement par l'acquisition de l'agence digitale canadienne W.ILLI.AM/, devenue Valtech Canada pour 4,1 millions d'euros ainsi que par les investissements du groupe dans la constitution de nouvelles offres de service, l'amélioration de son système de gestion, le développement des équipements informatiques et matériels à la disposition des équipes, et la rénovation de plusieurs locaux d'exploitation.

L'augmentation de capital de 27 millions d'euros intervenue en octobre 2014 a permis, en 2015, le rachat d'actions propres pour 6,3 millions d'euros et la réduction de l'endettement du groupe pour 0,8 millions d'euros.

Ces différents éléments expliquent que la trésorerie de Valtech a baissé de 8,6 millions d'euros au cours de l'exercice.

ANALYSE DE L'ACTIVITE

Commentaire général sur les résultats 2015

Valtech a réalisé un exercice 2015 très solide et a posé les bases de son plan stratégique « Rocket » 2015 - 2017.

Sur le plan opérationnel, nous avons poursuivi notre croissance, avec un chiffre d'affaires de 184,9 M€ (+22,4% de progression du chiffre d'affaires à périmètre et change constant, +31,4% en valeurs nominales), grâce notamment à la solide performance de l'Europe du Nord et des Etats-Unis. La bonne tenue de notre marge brute et des coûts commerciaux et administratifs nous ont permis de porter notre EBITDA ajusté (1) à 8,0% du chiffre d'affaires, et de porter notre résultat de l'activité opérationnelle à 10,0 M€.

(1) L'EBITDA (Earnings Before Interest Taxes Depreciation and Amortization) ajusté correspond au résultat opérationnel courant auquel on ajoute les amortissements, les dotations nettes aux provisions, les charges de restructuration et les charges liées aux plans de BSAR attribués aux managers.

Evénements marquants de l'année 2015

TRANSFERT DE LA SOCIETE AU LUXEMBOURG

Le Conseil d'Administration du 21 avril 2015 a arrêté un projet de transfert de la société au Luxembourg. Ce projet a été approuvé par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires qui s'est tenue le 30 juin 2015. Conformément au calendrier indicatif qui a été mis à la disposition de l'Assemblée Générale, le transfert de la société a eu lieu le 1^{er} octobre 2015. Le transfert n'a pas d'incidence sur les comptes annuels.

ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE

Au cours du 1^{er} semestre 2015, le groupe a pris la décision de céder son activité américaine historique de mise à disposition d'équipes informatiques dédiées car cette activité n'est pas conforme à la stratégie du groupe. Au 31 décembre 2015, le groupe a conclu un accord de cession de cette activité qui prévoit la sortie du périmètre de consolidation au 1^{er} janvier 2016.

Cet accord n'a pas d'autre conséquence sur les comptes annuels 2015 que l'encaissement du produit de cession qui figure dans la trésorerie des activités non poursuivies, et sa contrepartie en produits constatés d'avance. La performance et la situation financière de cette activité sont désormais rapportées selon la norme IFRS 5 « Actifs disponibles à la vente et activités non poursuivies ».

ACQUISITION DE LA SOCIETE W.ILLI. AM/

Valtech a finalisé le 3 juillet 2015 l'acquisition de l'agence digitale w.illi.am présente à Montréal (Canada). La société est intégrée au périmètre de consolidation de Valtech à partir du 1^{er} juillet 2015. w.illi.am emploie 50 personnes

environ. L'acquisition est intégralement payée en numéraire. L'écart d'acquisition résultant de cette opération est de 1,7 million d'euros, hors impact de la variation des changes.

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE

L'actionnaire de contrôle de la société VALTECH S.E. , la société SiegCo, qui détenait alors de concert avec le groupe Verlinvest 73,32% du capital, a présenté le 15 décembre 2015 au Conseil d'administration de Valtech, qui l'a approuvé, un projet d'offre publique d'achat simplifiée portant sur les actions Valtech, à un prix de 11,50 € par action.

Conformément à la réglementation applicable, SiegCo, par l'intermédiaire de la Banque Degroof Petercam, a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers, le 15 décembre 2015, un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions existantes non détenues par SiegCo ou Verlinvest, à l'exception des actions auto-détenues par la société. L'offre a donc porté sur un nombre maximum de 6 418 198 actions, représentant 23,34% du capital et des droits de vote théoriques de Valtech.

A l'issue de l'offre ouverte du 12 janvier au 1^{er} février 2016 et de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 février 2016, SiegCo détient de concert avec Verlinvest 90,9% du capital de Valtech S.E.

Chiffres-clés

- Un chiffre d'affaires annuel consolidé de 184,9 M€, en progression de +22,3% à taux de change et périmètre constants, supérieur à l'objectif de 9% de croissance visé, porté par le développement dynamique des filiales d'Europe du Nord et des activités digitales aux Etats-Unis.
- Une marge brute de 62,9 M€, en hausse plus soutenue de +29,0% (+19,9% à taux de change et périmètre constants), représentant un taux de marge brute de 34,0%, versus 34,6% en 2014.
- L'EBITDA ajusté s'est établi à 14,8 M€, en croissance de +53,3% (+52,1% à taux de change et périmètre constants). La marge d'EBITDA ajusté ressort ainsi à 8,0%, conforme à l'objectif fixé d'une marge comprise entre 7,5% et 8%, en intégrant l'agence canadienne w.illi.am/, désormais rebaptisée Valtech Canada.
- Après prise en comptes des amortissements, dépréciations et provisions, le résultat de l'activité opérationnelle (EBIT) est de 10,0 M€, soit une marge d'EBIT quasi-doublée, passant de 2,8% sur l'exercice 2014 retraité à 5,4% en 2015.
- Un résultat net part du groupe de 5,4 M€, en hausse de +217,0%, intégrant un impôt sur les sociétés de 3,1 M€ et notamment une perte de (1,5) M€ au titre de la quote-part de résultat des activités historiques de services IT aux Etats-Unis, classées en 2015 dans les activités non poursuivies et cédées depuis le 1^{er} janvier 2016.
- Au 31 décembre 2015 Valtech bénéficiait d'une situation bilancielle solide avec des capitaux propres à hauteur de 59,2 M€, une trésorerie disponible de 17,6 M€ et des dettes financières quasi-nulles à 0,1 M€.

Format de la communication financière

Valtech communique depuis le début de l'année 2013 sur l'EBITDA (*Earnings before Interest, Taxes, Depreciation, and Amortization*) et l'EBITDA ajusté. L'EBITDA ajusté exclut les charges de restructuration ainsi que les charges liées au paiement en actions. L'EBITDA, qui exclut notamment l'impact des amortissements et des provisions, et l'EBITDA ajusté, constituent les meilleures mesures pour analyser la performance opérationnelle de la société.

L'information par zone géographique est présentée par régions. L'activité du groupe s'étend sur 11 pays (France, Danemark, Suède, Allemagne, Royaume-Uni, Suisse, Etats-Unis, Canada, Australie, Inde et Singapour) répartis en 4 régions comme suit :

- La région Europe du Sud comprend les activités françaises, après exclusion des activités de holding de Valtech SE (Luxembourg) et la Suisse. Celles-ci sont placées dans la catégorie « Eliminations intragroupe ».

- La région Europe du Nord regroupe l'Allemagne, le Danemark, le Royaume-Uni, la Suède.
- La région Amérique du Nord regroupe les Etats-Unis et le Canada.
- L'Asie-Pacifique (anciennement Reste du Monde) comprend l'Australie, l'Inde et Singapour.
- Nous communiquons le chiffre d'affaires des régions avec les tiers et avec les autres régions du groupe. Les revenus intragroupe sont éliminés dans la catégorie « Eliminations intragroupe ».

Tableau de passage du résultat opérationnel à l'EBITDA ajusté

Chiffres clés Groupe - (M€)	2015	2014 retraité ⁽¹⁾	2014 publié
Résultat de l'activité opérationnelle (EBIT)	10,0	3,9	3,8
Amortissements et provisions	(2,6)	(4,5)	(4,7)
EBITDA	12,6	8,4	8,5
Restructurations et exceptionnels	(1,1)	(0,6)	(0,6)
Charges du plan de BSAR	(1,1)	(0,7)	(0,7)
EBITDA ajusté	14,8	9,7	9,8

(1) Les comptes de l'exercice 2014 ont été retraités en application des normes IAS 8 et IFRS 5 relatives aux activités traitées comme actifs non courants destinés à la vente.

Informations par zone géographique

Au cours de l'exercice 2015, le suivi opérationnel des activités du groupe par la direction générale a été basé sur un suivi géographique. Les secteurs d'activités peuvent rassembler plusieurs pays.

Chaque secteur d'activité possède sa propre direction opérationnelle et est homogène en termes de coûts de main d'œuvre et de typologie de clientèle.

Un secteur d'activité regroupe l'ensemble des activités de la zone géographique concernée: les activités de sous-traitance vis-à-vis d'autres secteurs d'activités du Groupe ainsi que les activités vis à vis de tiers externes.

Les différents secteurs d'activités du Groupe recouvrent des opérations similaires.

Une exception à ce principe, la France où deux secteurs d'activité existent : un secteur d'activité France pour les activités opérationnelles réalisées sur cette zone géographique et un secteur d'activité Corporate pour certaines activités de direction générale du groupe. L'information sectorielle de premier niveau correspond aux zones géographiques dans lesquelles le Groupe est implanté :

- France
- Luxembourg
- Suède
- Danemark
- Royaume-Uni
- Allemagne
- Etats Unis
- Canada
- Inde
- Australie
- Suisse
- Singapour

Compte tenu de leur faible importance individuelle, les activités en Inde, Singapour, Luxembourg et Suisse sont regroupées dans la catégorie « autres » dans le tableau ci-dessous.

L'information sectorielle du Groupe au 31 décembre 2015 est présentée de la manière suivante :

31-déc.-15											
	France	Suède	Danemark	Royaume- Uni	Allemagne	Etats- Unis	Australie	Canada	Autres	Elim. Interco	Total
Revenus avec des tiers	30,493	31,813	13,364	34,874	34,309	29,997	2,098	3,385	4,573	-	184,906
Revenus intercompagnies	2,287	504	888	295	704	297	214	138	7,803	(13,130)	-
Total des revenus	32,780	32,317	14,252	35,169	35,013	30,294	2,312	3,523	12,376	(13,130)	184,906
EBITDA	(372)	4,102	1,800	3,649	3,792	1,157	(600)	322	968		14,818
Résultat opérationnel	(2,872)	3,601	1,492	3,410	3,550	737	(618)	305	492	-	10,097
Goodwill (valeur nette)	2,037	739	444	-	2,042	6,853	1,098	1,699	2,847	-	17,759
Immobilisations	6,731	1,948	2,223	1,011	2,088	3,209	106	421	4,497	-	22,234
Total des Actifs	8,768	2,687	2,667	1,011	4,130	10,062	1,204	2,120	7,344	-	39,993
Amort. Et dépréciations	3,299	1,554	1,444	287	1,264	1,391	52	216	3,387	-	12,894
Effectifs moyen	268	245	106	98	148	109	25	52	469	-	1,520
31-déc.-14											
	France	Suède	Danemark	Royaume- Uni	Allemagne	Etats- Unis	Australia		Autres	Elim. Interco	Total
Revenus avec des tiers	28,870	27,212	11,934	24,273	28,817	15,735	1,033		2,885	-	140,760
Revenus intercompagnies	1,741	776	1,772	608	608	184	15		6,971	(12,675)	-
Total des revenus	30,612	27,988	13,706	24,881	29,425	15,919	1,048		9,857	(12,675)	140,760
EBITDA	(3,926)	4,017	1,428	3,940	2,758	(747)	(48)		1,658		9,080
Résultat opérationnel	(5,331)	3,716	1,115	3,671	2,545	(3,224)	(51)		1,445	-	3,886
Goodwill (valeur nette)	2,037	723	445	-	2,042	6,146	1,103		2,673	-	15,168
Immobilisations	5,385	1,746	1,564	1,421	1,642	1,660	66		3,234	-	16,718
Total des Actifs	7,422	2,469	2,009	1,421	3,684	7,806	1,169		5,907	-	31,887
Amort. Et dépréciations	3,456	1,338	1,291	1,055	1,069	920	37		2,964	-	12,129
Effectifs moyen	278	208	111	64	125	213	7		466	-	1,471

ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Résultat de l'offre publique d'achat simplifiée

A l'issue de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions Valtech SE, l'initiateur de l'offre, la société SiegCo, a acquis, au prix unitaire de 11,50 € par action, 2 595 863 actions Valtech sur le marché.

Préalablement à l'ouverture de l'offre le 12 janvier 2016, SiegCo avait déjà acquis sur le marché 1 405 786 actions Valtech, entre le 15 décembre 2015, début de la période d'offre, et le 11 janvier 2016. À la clôture de l'offre, SiegCo détient par conséquent de concert avec la société Verlinvest, 24 165 832 actions Valtech soit 87,87% du capital et autant de des droits de vote.

Par ailleurs l'Assemblée générale du 5 juin 2016 a autorisé l'annulation des 929 721 actions auto-détenues sans réduction de capital. A l'issue de cette opération, SiegCo détient de concert avec Verlinvest 90,9% du capital de la société.

Cession des activités historiques aux Etats-Unis

La société Valtech Services, filiale américaine du groupe, a cédé le 1^{er} janvier 2016 son activité de services informatiques, classée comme actifs disponibles à la vente depuis le 30 juin 2015. Cet accord n'a pas d'autre conséquence sur les comptes consolidés annuels 2015 que l'encaissement du produit de cession qui figure dans la trésorerie des activités non poursuivies, et sa contrepartie en produits constatés d'avance. Le contrat de cession prévoit des versements de compléments de prix qui ne sont pas encore déterminés. Hors ces compléments de prix, la cession se solderait par une moins-value de 236 milliers d'euros.

Contrat d'acquisition d'un fonds de commerce en Argentine

Valtech SE s'est engagé à acquérir avant le 30 juin 2016 le fonds de commerce de la société Graion, établie à Buenos Aires, sous réserve des autorisations réglementaires nécessaires à cette opération. Cette acquisition permettra au groupe Valtech de renforcer ses capacités de production sur la zone Amérique grâce aux savoir-faire des 30 consultants en marketing digital que compte la société Graion. Cette opération est sans incidence sur les comptes de l'exercice 2015.

2. FACTEURS DE RISQUES

RISQUE DE LIQUIDITE

Au 31 décembre 2015, le groupe disposait d'une trésorerie de 17,6 millions d'euros.

Par ailleurs, le groupe bénéficie de financements sous la forme de trois lignes de mobilisation de créances pour un total de 6,1 millions d'euros conclues par Valtech SE et les filiales allemandes et danoises. Ce contrat transfère à l'établissement financier tous les risques inhérents au recouvrement des créances et la trésorerie reçue n'est donc pas comptabilisée en dette.

Le groupe procède périodiquement à une revue de ses prévisions de trésorerie

RISQUE DE TAUX D'INTERETS

Le risque de taux d'intérêts est non significatif compte tenu de la nature et du montant des financements de Valtech SE.

Le groupe n'a pas mis de couverture de taux d'intérêts en place.

L'ensemble des cautions bancaires de Valtech sont des cautions bancaires indexées sur des taux fixe spécifique à chaque pays. Le risque de taux est donc nul pour ces engagements.

RISQUE DE CHANGE

Le montant total des actifs libellés en devises autres que la monnaie du groupe (USD, GBP, SEK, DKK, INR, AUD et CAD) relatif aux sociétés situées dans la zone hors euro est synthétisé dans le tableau ci-après. Ces montants ne font pas l'objet d'une politique de couverture.

Sur l'exercice 2015, la variation des écarts de conversion comptabilisés en capitaux propres consolidés sur les actifs nets exposés au risque de change est de 1 247 milliers d'euros.

Répartition par devise en milliers d'euros	EUR	USD	INR	SEK	DKK	GBP	AUD	CAD	AUTRES	TOTAL
au 31/12/2015										
Actif	39,906	26,866	6,070	9,951	8,328	13,983	1,799	5,270	786	112,959
Passif hors capitaux propres	21,083	9,505	3,225	6,267	4,209	7,222	744	1,294	152	53,701
Exposition nette	18,823	17,361	2,845	3,684	4,119	6,761	1,055	3,976	634	59,258
Couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Position nette après couverture (en euros)	18,823	17,361	2,845	3,684	4,119	6,761	1,055	3,976	634	59,258

Le groupe est principalement exposé à l'USD. Une appréciation de 10% de l'USD entraînerait une augmentation de l'actif net converti en euro d'environ 1 736 milliers d'euros. Une dépréciation de 10% de l'USD entraînerait une diminution de l'actif net converti en euro d'environ 1 736 milliers d'euros.

ASSURANCES

Valtech a souscrit une assurance groupe, complétée, le cas échéant par des polices dans chacune de ses filiales des assurances pour couvrir les risques suivants :

1. assurances des personnes employées pendant leur activité professionnelle,

2. assurance des locaux et matériels utilisés,
3. assurances des véhicules de la société utilisés par les employés,
4. assurances en responsabilité civile pour les conséquences de malfaçon sur les systèmes informatiques auxquels Valtech contribue,
5. assurances des dirigeants de chaque filiale.

Le montant total des primes d'assurance pour l'exercice 2015 est de 455 milliers d'euros. Les couvertures d'assurance suivantes étaient en vigueur au 31 décembre 2015:

	Responsabilité Civile (4.)	Assurances multi-risques (incluant les risques 1,2, et 3, ci-dessus)	Responsabilité civile des mandataires sociaux (5.)
FRANCE Montant de la couverture	Assurance Groupe (Gras Savoye) 10 M€	Assurance Groupe (Gras Savoye) 10 M€	Assurance Groupe (Gras Savoye)
ROYAUME UNI Montant de la couverture	Assurance Groupe (Gras Savoye) 10 M€ (pour la fraction au-dessus de l'assurance locale)	Assurance locale	Assurance Groupe (Gras Savoye)
ETATS-UNIS Montant de la couverture	Assurance Groupe (Gras Savoye) 10 M€ (pour la fraction au-dessus de l'assurance locale)	Assurance locale	Assurance Groupe (Gras Savoye)
SUEDE Montant de la couverture	Assurance Groupe (Gras Savoye) 10 M€		Assurance Groupe (Gras Savoye)
DANEMARK Montant de la couverture	Assurance Groupe (Gras Savoye) 10 M€	Assurance Groupe (Gras Savoye) 10 M€	Assurance Groupe (Gras Savoye)
INDE Valtech India Systems Private (VLS) Montant de la couverture	Assurance Groupe (Gras Savoye) 10 M€ (pour la fraction au-dessus de l'assurance locale)	Assurance locale	Assurance Groupe (Gras Savoye)
	Assurance Groupe (Gras Savoye) 10 M€ (pour la fraction au-dessus de l'assurance locale)	Assurance locale	Assurance Groupe (Gras Savoye)
ALLEMAGNE Montant de la couverture	Assurance Groupe (Gras Savoye) 10 M€ (pour la fraction au-dessus de l'assurance locale)	Assurance locale	Assurance Groupe (Gras Savoye) (avec un régime distinct lié aux franchises applicables selon le droit allemand)
AUSTRALIE	Assurance Groupe (Gras Savoye) 10 M€ (pour la fraction au-dessus de l'assurance locale)	Assurance locale	Assurance Groupe (Gras Savoye)
CANADA	Assurance Groupe (Gras Savoye) 10 M€ (pour la fraction au-dessus de l'assurance locale)	Assurance locale	Assurance Groupe (Gras Savoye)

La société Valtech est soumise à un certain nombre d'obligations de confidentialité dans de nombreux territoires où elle exerce ses activités. Le Conseil d'administration considère que donner davantage de détails sur le coût financier et les niveaux de couverture en place dans chaque pays reviendrait à

communiquer des informations sur lesquelles elle a un engagement de confidentialité ou pour lesquelles il n'est pas souhaitable que cette information soit divulguée. Valtech estime que les assurances souscrites dans chacune de ses filiales lui donnent une bonne couverture des risques de sinistres éventuels. Les consultants de Valtech effectuent l'essentiel de leurs tâches dans les locaux des clients et il a été estimé qu'aucun sinistre (feu, explosion, etc.) dans un des bureaux de Valtech ne pourrait entraîner une perte de chiffre d'affaires supérieure à 1 % du chiffre d'affaires mensuel du Groupe. Un tel sinistre ne saurait par ailleurs se prolonger au-delà d'une durée d'un mois. Ainsi, à l'exception du Royaume-Uni, la filiale de Valtech n'a souscrit aucune assurance relative à une interruption d'activité prolongée.

RISQUES OPERATIONNELS

Risques liés au personnel

Les tensions sur le marché du recrutement de profils technologiques et marketing web sont très fortes. En effet, les besoins en main d'œuvre qualifiée et experte sur ces métiers ayant continué à progresser ces dernières années, le pouvoir d'attraction de talents est essentiel. La capacité du groupe à maintenir sa position de marché et à croître dépend pour une large part de sa capacité :

- à disposer en permanence d'une équipe de collaborateurs hautement qualifiés possédant les compétences et l'expérience nécessaires,
- à adapter ses ressources au niveau de demandes de ses clients, celle-ci pouvant être soit en augmentation soit en diminution.

Le Groupe a donc mis en place localement, dans chaque entité, une gestion fine des ressources. Néanmoins si le groupe Valtech devait faire face à des difficultés de recrutement ou à l'impossibilité d'aligner le volume de ses équipes à son volume d'activité, cela pourrait le cas échéant affecter les performances financières du groupe.

Le Groupe Valtech porte une grande attention à la communication interne, à la diversité, à l'égalité des chances et aux conditions de travail. Chaque entité du groupe Valtech développe des initiatives spécifiques dans ces différents domaines.

Par ailleurs, la tension sur les salaires en découlant, le Groupe Valtech pourrait ne pas être en mesure de répercuter immédiatement dans sa tarification les hausses salariales qu'il serait amené à consentir pour garder ses meilleurs potentiels. En conséquence, l'activité du Groupe pourrait se voir dégradée, comme ses résultats futurs.

Enfin, les réglementations de l'emploi étant très strictes notamment en France, le manque de flexibilité lié à la gestion des ressources humaines en cas de baisse d'activité pourrait peser sur le taux d'occupation de ces mêmes ressources et par conséquent, il existe un risque de réduction du résultat net.

Risque lié à la clientèle

Le Groupe Valtech est référencé chez un grand nombre de clients, répartis dans plusieurs pays et dans plusieurs secteurs d'activité. Les clients du groupe Valtech sont constitués essentiellement de grands comptes locaux ou mondiaux. Le groupe Valtech réalise 31,50% de son chiffre d'affaires avec ses dix plus importants clients. Le premier client représente 7,6% du chiffre d'affaires groupe et les 5 clients les plus importants génèrent 23,4% du chiffre d'affaires du Groupe.

Compte tenu de la dispersion de son portefeuille client, le Groupe Valtech estime le risque lié à sa dépendance vis-à-vis de clients comme faible.

Risque lié au risque crédit client

Le risque sur les créances clients est mesuré régulièrement. Les facturations sont établies généralement après acceptation des clients et sur base de contrat ou bons de commande. Une procédure de suivi et de

relance des créances clients est mise en place localement dans chaque entité pour accélérer le recouvrement.

Au cours de l'exercice 2015, certaines activités de nos clients ont continué d'être impactées par un environnement économique difficile. Le montant des dotations aux provisions pour créances douteuses s'établit à 123 milliers d'euros en 2015, en baisse par rapport à 2014 (644 milliers d'euros). Le groupe a continué d'être très attentif au risque client et aux procédures qui permettent de le maîtriser.

Risques liés à la concurrence

De par son positionnement sur le marché du digital, le Groupe Valtech subit la concurrence d'un très grand nombre d'acteurs. Les concurrents de Valtech sont de toutes tailles et de différents types, allant de grands groupes internationaux aux petites agences opérant sur des marchés de niche ou des marchés très localisés.

Valtech doit affronter la concurrence des sociétés d'intégration de systèmes venues des services informatiques, la concurrence des agences de communication traditionnelles spécialisées dans la communication et la publicité ainsi que la concurrence des agences de marketing interactif. Le Groupe Valtech développe néanmoins des avantages concurrentiels forts à travers son expertise technologique qui est clé dans les projets digitaux, sa maîtrise des problématiques digitales et sa capacité à gérer des projets en mode agile.

Risques liés à la conjoncture économique

Le marché du digital dépend de l'évolution du marché de la publicité en ligne et du développement des usages numériques dans le grand public. Ce secteur est sensible à la variation d'activité des annonceurs et à la réduction de leurs investissements marketing. Les périodes de récession peuvent s'avérer plus marquées dans le secteur du marketing et de la communication parce qu'une partie des entreprises réagissent à un ralentissement de l'activité économique en réduisant ces budgets pour préserver leurs objectifs de rentabilité.

Sur l'autre pan de son activité historique, les métiers des services informatiques, le Groupe Valtech reste également tributaire de l'évolution des budgets des directions informatiques qui sont eux-mêmes liés de manière procyclique à la conjoncture économique générale.

C'est pourquoi les perspectives commerciales, la situation financière et le compte de résultat de Valtech pourraient être sensiblement affectés par une conjoncture économique défavorable.

Par ailleurs, l'incertitude actuelle et persistante sur l'activité économique mondiale se traduit par un rallongement des cycles de décision chez les clients grands comptes.

Risques liés aux départs de personnes clés

L'activité du Groupe est fortement tributaire de ses dirigeants et ses collaborateurs clés. Le secteur du conseil technologique et du marketing web se caractérise par la grande mobilité de ses professionnels. Si le Groupe perdait le concours de certains dirigeants et collaborateurs, cela pourrait nuire à ses activités et ses résultats.

Le groupe n'a pas constaté un nombre anormalement élevé de départs de managers ou de collaborateurs clés dans les dernières années. Le développement favorable du groupe dans les dernières années offre des perspectives d'évolution intéressante pour les personnes clés des différentes entités.

Par ailleurs, l'attribution en 2013, 2014 et 2015 de bons de souscription d'actions remboursables à plusieurs dizaines de managers et collaborateurs à fort potentiel donne au groupe Valtech un outil de fidélisation efficace à moyen terme.

Risques liés à la politique de croissance externe

Au 31 décembre 2015, le Groupe Valtech a réalisé 8 opérations de croissance externe depuis sa création en 1992 jusqu'à 2008, aucune en 2009, une en décembre 2010 et une en juillet 2011. Aucune opération de croissance externe n'est intervenue en 2012 ni en 2013. Une opération a eu lieu en août 2014 et une autre

en juillet 2015.

Un des volets de la stratégie du Groupe Valtech consiste à compléter le portefeuille d'offres et de compétences existant pour construire une agence intégrée de marketing digital. Cette stratégie s'appuie à la fois sur de la croissance organique et de la croissance externe à travers d'acquisitions et prises de participations stratégiques à l'international.

Le plan stratégique « Rocket » prévoit de réaliser des acquisitions de sociétés pendant la durée du plan, de 2015 à 2017, qui devraient contribuer de manière significative à l'atteinte des objectifs du plan.

Le risque intervient dès l'amont dans la phase d'identification de cibles à acquérir et dans l'appréciation des risques liés à une opération d'acquisition qui peut s'avérer erronée. L'intégration d'une société acquise peut s'avérer difficile et ne pas produire toutes les synergies ou délivrer tous les bénéfices attendus originellement.

Lorsque Valtech effectue une acquisition, elle est exposée à trois types de risques : (1) un risque lié au financement de l'acquisition, où des compléments de prix d'acquisition pourraient excéder les montants provisionnés et dont le financement était préalablement sécurisé ; (2) un risque lié à l'activité économique de la société acquise à savoir la perte d'un ou plusieurs clients ; (3) un risque lié au départ des personnes clés qui portaient la valeur de la société acquise.

1. Valtech estime qu'il n'y a pas de risque matériel lié à des compléments de prix qui n'ont pas été provisionnés.

2. Risque lié à l'activité économique : Le montant des compléments de prix en faveur des cédants de Neon Stingray (Australie) dépend des performances économiques de l'entreprise jusqu'en 2017. Les estimations de ces performances seront revues périodiquement afin d'ajuster si nécessaire le montant des compléments de prix.

3. Les personnes clés : pas d'événement significatif présentant un risque pour le Groupe.

Risques liés aux fournisseurs et sous-traitants

Valtech fait ponctuellement appel à des sous-traitants lorsque les prestations vendues aux clients requièrent une compétence qui n'existe pas ou n'est pas disponible en interne. Par ailleurs, Valtech travaille en étroite collaboration avec un écosystème de partenaires de toutes tailles qui lui permet de répondre rapidement à tout type de problématique digitale chez ses clients. Le coût de cette sous-traitance a représenté 19,2% du chiffre d'affaires du groupe en 2015, contre 18,9% en 2014. Le recours à la sous-traitance a permis notamment de continuer à répondre à la demande de nos clients dans un contexte de forte croissance.

Valtech n'a pas de fournisseur dont l'importance soit significative et il n'existe aucune dépendance de prix ou de ressources vis-à-vis d'un quelconque fournisseur. Valtech estime pouvoir se fournir rapidement auprès d'autres fournisseurs pour des produits, prix et qualités équivalents.

Risques liés au niveau d'activité

Il ne peut être exclu que certaines activités des clients du Groupe puissent être impactées par l'environnement économique actuel, ce qui pourrait entraîner, dans cette hypothèse, une hausse du risque.

Risque contractuel

Le groupe Valtech, dans le cadre de ses activités est amené à travailler avec ses clients soit en prestation en régie soit en prestations au forfait.

Dans le cadre des prestations en régie celles-ci sont encadrées soit par des bons de commande à durée limitée, inscrits ou non dans un contrat cadre, soit par un contrat. Les conditions de renouvellement ne sont pas formellement approuvées, constituant un risque de volatilité dans le volume d'activité pouvant affecter les performances du groupe.

Dans le cadre des prestations au forfait celle-ci sont régies soit par des contrats, soit par des bons de commandes à durée limitée. Par essence ces prestations ne sont pas reconductibles.

Les engagements à l'égard des clients sont validés par les directeurs généraux des différentes sociétés et les directeurs des opérations du groupe. Malgré ce processus il peut s'avérer que la difficulté d'exécution de la prestation ait été sous-estimée et donc que son coût ait été sous-évalué. Il peut en résulter des dépassements de dépenses non couverts par des recettes.

INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

1 Informations sociales

Les tensions sur le marché du recrutement de profils technologiques et marketing web sont très fortes. En effet, les besoins en main d'œuvre qualifiée et experte sur ces métiers ont continué à progresser ces dernières années. Le pouvoir d'attraction de talents reste essentiel. La capacité du groupe à maintenir sa position de marché et à croître dépend pour une large part de sa capacité :

- à disposer en permanence d'une équipe de collaborateurs hautement qualifiés possédant les compétences et l'expérience nécessaires,
- à adapter ses ressources au niveau de demandes de ses clients, celle-ci pouvant être soit en augmentation soit en diminution.

Le Groupe Valtech porte une grande attention à la communication interne, à la diversité, à l'égalité des chances et aux conditions de travail. Chaque entité du groupe Valtech développe des initiatives spécifiques dans ces différents domaines.

1.1 L'emploi

Au 31 décembre 2015, le Groupe employait 1 520 salariés contre 1 432 au 31 décembre 2014, soit une

Nombre de personnes	31-déc.-15			31-déc.-14		
	Facturable	Non facturable	Total	Facturable	Non facturable	Total
France	214	54	268	228	50	278
Suede	214	31	245	181	28	209
Danemark	95	11	106	100	11	111
Royaume Uni	79	19	98	52	12	64
Allemagne	124	24	148	102	23	125
Etats unis	85	24	109	184	29	213
Australie	17	8	25	5	2	7
Canada	45	7	52	-	-	-
Autres (dont Inde)	426	43	469	420	44	464
Total	1 299	221	1 520	1 272	199	1 471

augmentation de 6% du nombre de salariés au cours de l'année 2015.

1.2 Le temps de travail

L'organisation du travail varie légèrement d'un pays à l'autre.

La semaine de travail est généralement de 40 heures par semaine.

En France, un accord RTT a été signé en décembre 1999. 80% des effectifs se voient appliquer un forfait de 218 jours annuel.

Deux pays ont prévu des horaires flexibles :

- la France : il n'y a pas d'horaire fixe, mais une présence obligatoire de 10h à 16h est prévue ;
- L'Inde : des horaires fixes sont prévus, mais il est possible pour les salariés d'opter pour des horaires flexibles : leur présence est alors obligatoire uniquement de 12h à 16h

1.3 Les relations sociales

Dans les établissements de la société en France

Les relations sociales, notamment l'organisation du dialogue social, sont, en France, organisées autour du CHSCT, des Délégués du Personnel et des Comités d'établissement.

- Le CHSCT de Paris est composé de 2 membres qui se réunissent tous les trimestres avec le représentant de la médecine du travail. L'inspecteur du travail est systématiquement convoqué aussi.
- Les Délégués du Personnel : il y a 3 délégués du personnel titulaires et 2 suppléants.
- Les Comités d'établissement :
 - Valtech SE compte 2 comités d'établissement, 1 pour l'établissement de Toulouse et 1 pour l'établissement de Paris.
 - Le comité d'établissement de Toulouse est composé de 3 titulaires et 2 suppléants. Celui de Paris compte 2 titulaires.
 - Les membres de chaque comité d'établissement ont une réunion mensuelle avec la direction et un membre des Ressources Humaines.
 - Avant chaque consultation, une liste de questions/thèmes à aborder est inscrite à l'ordre du jour. Le comité d'établissement et la direction échangent sur cette liste lors de la réunion. Les thèmes obligatoires comme la formation, l'accord senior, l'égalité H/F sont eux aussi abordés à des moments spécifiques de l'année.
 - Un comité central d'entreprise a été constitué en 2013. Il est composé de 2 titulaires et 2 suppléants. Les deux titulaires assistent aux réunions du Conseil d'administration.

Dans les filiales

Aucune représentation des salariés n'existe dans les autres filiales de Valtech, à l'exception d'un salarié « Line Manager » en Grande Bretagne et, au Danemark, « Work Place Safety Representative » qui a pour mission d'assurer que le lieu de travail est à la fois sûr et sain.

En dépit de l'absence d'organes représentatifs, la plupart des filiales organisent de 4 à 6 réunions par an pour favoriser le dialogue social avec l'ensemble des salariés.

Par ailleurs, il convient de signaler que pour l'ensemble du Groupe Valtech, la politique de ressources humaines est fondamentale car elle permet de conserver les salariés au sein de la structure. Chaque filiale prend des mesures compatibles avec sa législation et les attentes des salariés.

En Europe

En 2014, la Société a souhaité se transformer en société européenne. Dans ce contexte, et en application de la Directive no 2001/86/CE du 8 octobre 2001, un Groupe Spécial de Négociation (« GSN ») a été constitué.

Le GSN était formé de représentants de chaque pays de l'Union Européenne, élu ou désigné conformément à la législation du pays afin de mettre en place une procédure de négociation en vue de la conclusion d'un accord écrit avec les représentants des salariés sur les modalités d'implication des salariés dans la Société Européenne. Ce groupe a été l'interlocuteur de la direction dans le cadre des négociations. Les membres du GSN ont été invités à se réunir par les dirigeants de Valtech à deux reprises. A l'issue de ces deux réunions, un accord a été signé à l'unanimité par l'ensemble des membres du GSN le 31 septembre 2014.

L'accord prévoit notamment la création d'un « EEC » (European Employee Committee) qui se réunit deux fois par an. Le EEC sera informé de la performance, des perspectives et du développement de la Société, y compris du fonctionnement général et de la situation économique du groupe.

Le EEC sera consulté à l'avance sur toute mesure envisagée qui affectera sensiblement l'intérêt des employés dans au moins trois pays au sein du Groupe européen ou deux pays représentant au moins 25%

de l'effectif total du Groupe européen.

1.4 La santé et la sécurité

Valtech a à cœur d'offrir un lieu de travail sûr et sain à ses salariés. La santé et la sécurité sont très importantes: l'objectif est de parvenir à un taux zéro d'accident. Les rares accidents qui ont été répertoriés ne sont pas directement liés avec l'activité de la Société. Des mesures de prévention ont été prises pour éviter leur réitération, lorsque cela a été possible.

Par ailleurs, l'ensemble des filiales, en particulier en Europe, prennent des initiatives multiples pour favoriser le bien être sur le lieu de travail allant de l'organisation de moments de convivialité à l'installation d'équipements ludiques.

1.5 La formation

La formation fait partie de la politique de développement des salariés de Valtech. A ce titre, c'est l'un des domaines privilégiés abordés lors des entretiens d'évaluation annuels. Valtech assure tout au long de l'année le développement personnel et professionnel de ses salariés par un plan de formation adapté aux besoins individuels.

Toutes les filiales adoptent des plans spécifiques à leurs besoins et aux formations dont ils disposent dans le pays en question.

A titre d'exemple :

De par son secteur d'activité et son positionnement, le plan de formation 2015 de Valtech SE s'articule autour de 3 axes majeurs : Techniques, Gestion Projets/Management et Langues.

En Inde, des processus de certification ont été mis en place par les filiales. Les coûts correspondant sont remboursés aux salariés.

Au Danemark, la politique de la société est que chaque salarié doit avoir 10 jours de formation interne et 5 jours de formation externe.

1.6 L'égalité de traitement

1.6.1 Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Etablissements de la société en France :

Un Plan d'Actions Egalité Hommes/Femmes a été signé en 2012 et a été remis à jour pour prendre en compte le nouveau décret n°2012-1408 du 18/12/12 en avril 2013.

Deux objectifs ont été visés en 2012 suite à la mise en place de ce plan d'actions :

- accroître de 5% le nombre de recrutements féminins au sein de Valtech
- inciter la prise du congé paternité.

En 2013, une étude nationale concernant les rémunérations des Hommes et des Femmes de Valtech a été mise en place pour déterminer et gommer les écarts éventuels ; elle a conduit à rectifier deux salaires.

Valtech AB (Suède) a adopté un plan Egalité, obligatoire selon le droit suédois. Celui-ci détaille les mesures prises en faveur de l'égalité dans 6 domaines. Il est disponible sur demande (en suédois).

Les autres entités n'ont pas pris de mesures spécifiques en faveur de l'égalité homme/femme.

1.6.3 La politique de lutte contre les discriminations

Etablissements de la société en France :

Un Accord Senior signé en janvier 2010 a été revu par le CCE en 2013.

Ce plan d'actions a pour objectif d'aménager les fins de carrières de certains salariés proches de la retraite et ainsi mieux préparer la transition entre l'activité professionnelle et la retraite, afin d'éviter les ruptures brutales d'activité et de trouver des solutions adaptées aux difficultés qui peuvent être rencontrées.

Pour les salariés qui souhaiteraient poursuivre leur activité au-delà de la liquidation de la retraite, certaines pistes d'actions sont envisagées : aménagement des horaires de travail, proposition de missions différentes ponctuelles...

Concrètement, Valtech SE s'est engagé à faire passer des entretiens de seconde partie de carrière tous les 2 ans aux salariés de plus de 45 ans, à favoriser les formations pour les salariés faisant partie du plan ainsi que la transmission des savoirs aux plus jeunes.

Valtech Ltd (UK) a mis en place une politique d'égalité des opportunités concernant ses employés, qui a précisément pour objectif d'assurer l'avancement des salariés sans distinction sur le sexe, le handicap, la race, la religion et les préférences sexuelles.

Toutes les filiales estiment que, en dépit de l'absence de politique spécifique sur ce sujet, aucune discrimination sur le handicap n'est observée, et qu'en tout état de cause une telle discrimination serait considérée comme inacceptable.

Valtech AB (Suède) a, pour sa part, mis en œuvre un Plan Diversité qui traite des discriminations et comment elles peuvent être évitées.

Les autres entités du Groupe n'ont pas mis en place de politique spécifique de lutte contre les discriminations.

1.7 Sous-traitance

Nombre moyen de sous traitants	31-déc.-15			31-déc.-14		
	Facturable	Non facturable	Total	Facturable	Non facturable	Total
France	20	5	25	42	3	45
Suede	39	5	44	30	4	34
Danemark	6	-	6	6	-	6
Royaume Uni	96	1	97	79	1	80
Allemagne	49	14	63	42	-	42
Etats unis	34	-	34	169	-	169
Australie	3	1	4	3	1	4
Canada	15	1	16	-	-	-
Autres (dont Inde)	3	1	4	3	1	4
Total	265	28	293	374	10	384

La sous-traitance qui correspondait à un montant de 29,2 millions d'euros de charge en 2014, a représenté une charge de 35,5 millions d'euros en 2015.

Ramené au chiffre d'affaires du Groupe, le coût de la sous-traitance a atteint 19,2% du chiffre d'affaire en 2015 contre 15,4% en 2014.

Cette augmentation est liée à la forte croissance du Groupe.

2 Informations environnementales

L'activité de Valtech n'est, en tant que telle, ni polluante, ni particulièrement consommatrice d'énergie ou de matières premières diverses. Elle ne génère pas non plus de déchet de façon significative. Valtech, en tant que société citoyenne, se sent toutefois concernée par les problématiques environnementales, et a pris d'ores et déjà des mesures en ce domaine.

2.1 Politique générale en matière environnementale

Au regard de son faible impact environnemental, Valtech n'a pas à ce jour défini de responsabilité centrale relative à la coordination de sa gestion environnementale. Une réflexion est en cours qui pourrait aboutir à un rattachement au Secrétariat Général du groupe.

Aucune provision pour risques en matière d'environnement n'a été passée dans les comptes de Valtech, ce risque étant inexistant pour Valtech.

2.2 Pollution et gestion de déchets

En France, plusieurs mesures ont été prises concernant le recyclage des déchets : une boîte est mise à la disposition des salariés pour recycler les piles usées ; un contrat a été signé avec un prestataire pour l'enlèvement et le recyclage des serveurs, PC portables et fixes, batteries, téléphones portables, imprimantes et câbles ; cela permettra à Valtech de suivre et publier les quantités de déchets électriques et électroniques générés par son activité sur les prochains exercices ; l'instauration d'un tri sélectif plus avancé a été mise en place.

De nombreux pays, notamment en Europe du Nord, mettent en œuvre, outre un tri sélectif poussé, des organisations diverses pour réduire les déchets ou permettre leur recyclage : 0 gobelet jetable pour certains, bouteille consignée, fontaine à eau, ou bouteille réutilisable pour d'autres.

Une réflexion à l'échelle du groupe a été menée concernant la réduction de la consommation de papier : impression limitée, réduction des imprimantes, impression recto-verso, impression sur le recto de feuilles déjà imprimées, et tri sélectif.

2.3 Utilisation durable des ressources

La consommation d'eau est restreinte par la seule activité de bureaux. Par ailleurs, ceux-ci étant placés dans des grandes villes bien alimentées en eau, aucune contrainte locale n'a été signalée.

Valtech n'utilise quasiment aucune matière première si ce n'est pour son chauffage ou le papier.

Valtech n'est propriétaire d'aucun de ses bureaux. Par voie de conséquence, elle ne dispose d'aucune faculté pour recourir aux énergies renouvelables.

3. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DECEMBRE 2015

Valtech SE est une société européenne à Conseil d'Administration. La transformation de la Société en Société Européenne a été votée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 avril 2014, sous condition suspensive de la conclusion d'un accord avec le Groupe Spécial de Négociation dont les membres ont été désignés conformément à la Directive no 2001/86/CE du 8 octobre 2001 transposée en droit français aux articles L. 2351-1 à L. 2353-32 du Code du travail. Un tel accord ayant été signé le 31 septembre 2014, la Société a pu procéder à la modification de sa forme sociale auprès du Registre du Commerce et des Sociétés.

Le Conseil d'Administration du 21 avril 2015 a arrêté un projet de transfert de la société au Luxembourg. Ce projet a été approuvé par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires qui s'est tenue le 30 juin 2015. Conformément au calendrier indicatif qui a été mis à la disposition de l'Assemblée Générale, le transfert de la société a eu lieu le 1^{er} octobre 2015. Le transfert n'a pas d'incidence sur les comptes annuels.

Le Conseil d'administration est composé des 4 administrateurs suivants :

Monsieur Sebastian LOMBARDO

Né le 12/04/1972,

Désigné Président et Directeur Général de la société le 9 mars 2010,

Nommé administrateur pour la première fois le 4 février 2010, ratifié en assemblée générale le 29 juin 2010, dont le mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 30 juin 2015 et expirera à l'AG 2019 statuant sur les comptes 2018.

Monsieur Frédéric de Mévius

Né le 26/11/1958,

Nommé pour la première fois le 21 décembre 2012 en remplacement de DLF SA,

Dont le mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 30 juin 2015 et expirera à l'AG 2019 statuant sur les comptes 2018.

Frédéric de Mévius, en qualité de représentant de DLF SA, a fondé Verlinvest en 1995. Il en a été le Directeur Général jusqu'à sa démission en décembre 2012. Il demeure administrateur et Président du Conseil d'administration de Verlinvest. Il est également administrateur non-exécutif d'un certain nombre de sociétés figurant dans le portefeuille de Verlinvest ainsi que Président et administrateur de plusieurs associations caritatives et culturelles en Belgique.

Il fut administrateur de Interbrew (aujourd'hui AB-Inbev) de 1991 à 2004 et de Spadel (Belgique) de 1993 à 2000. Avant ces fonctions, Frédéric de Mévius a eu une carrière de banquier d'affaires chez Lehman Brothers (1985 à 1993) à Londres et New-York et S.G. Warburg & Co (1981 à 1985) à Londres.

Frédéric de Mévius est diplômé en Finance et Economie de l'Université de Louvain-la-Neuve.

La société NEXT CONSULTING SPRL

Avec pour représentant permanent Monsieur Daniel GROSSMANN, né le 05/03/1971,

Nommée pour la première fois le 22 avril 2010 en remplacement de Monsieur Daniel GROSSMANN, Ratifiée en assemblée générale le 29 juin 2010,

Dont le mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 30 juin 2015 et expirera à l'AG 2019 statuant sur les comptes 2018.

Daniel Grossmann, agissant en tant que représentant de Next consulting, a rejoint Verlinvest en 2007 avec une forte expérience juridique, financière et opérationnelle. Il gère les investissements Verlinvest dans le secteur « consommateurs » et celui du digital.

Il commença sa carrière en tant qu’avocat spécialisé dans le département « Digital, Média et Technologies » chez Allen & Overy avant de rejoindre un fond de private equity axé dans les investissements dans le domaine Retail offline/online (G Partners). Il a ensuite collaboré à un fond mezzanine (Mezzanine Investments) pour restructurer l’un de leurs investissements aux Etats-Unis. Daniel Grossmann a une licence de droit de l’Université Libre de Bruxelles et a complété sa formation financière à la London Business School.

La société ASTOVE SPRL

Avec pour représentant permanent Monsieur Laurent SCHWARZ, né le 29/11/1957, Nommée pour la première fois le 22 avril 2010, en remplacement de Monsieur Laurent SCHWARZ, ratifiée en assemblée générale le 29 juin 2010, Dont le mandat a été renouvelé par l’Assemblée Générale du 30 juin 2015 et expirera à l’AG 2019 statuant sur les comptes 2018.

Diplômé de Supélec, Laurent Schwarz est associé fondateur de Alten, une société spécialisée dans les services IT cotée à la Bourse de Paris Euronext. Il a été Directeur Général d’Alten jusqu’en juillet 2007 et siège au Conseil d’administration. Laurent Schwarz est par ailleurs professeur assistant à HEC et a été nommé Président du Conseil de Surveillance de Novedia en juillet 2007.

La composition du Conseil d’administration n’est pas conforme aux recommandations officielles concernant la parité hommes-femmes.

DIRECTION GENERALE AU 31 DECEMBRE 2015

Le Conseil d’administration, en conséquence du transfert du siège social au Luxembourg, (M. Sebastian Lombardo s’abstenant) statuant en application des articles 15 et 18 des statuts adoptés par l’assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2015 en sa seizième résolution, tels qu’ils sont entrés en vigueur automatiquement à compter de l’immatriculation de la Société au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, a nommé (M. Sebastian Lombardo s’abstenant) en qualité de Président du Conseil d’administration et Directeur Général de la Société, avec effet à compter de l’immatriculation de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg :

Monsieur Sebastian Lombardo, né le 12 avril 1972, à Neuquen (Argentine) demeurant 40 bis Chemin du Grand Sart, 1325 Chaumont-Gistoux (Belgique), pour la durée de son mandat d’administrateur qui expirera lors de l’assemblée générale appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2018.

En sa qualité de Président Directeur Général, Monsieur Sébastien Lombardo assurera la gestion journalière de la Société sous le titre de « Président Directeur Général » et en conformité avec l’article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, disposera des pouvoirs mentionnés à l’article 18 de statuts adoptés par l’assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2015 en sa seizième résolution, tels qu’ils entreront en vigueur automatiquement à compter de l’immatriculation de la Société au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

COMITE D’AUDIT ET COMITE DE NOMINATION ET DE REMUNERATION

Le fonctionnement du comité d’audit et du comité de rémunération est plus amplement détaillé dans le rapport du Président sur le contrôle interne présenté en Annexe.

Pour faciliter l’appréciation du lecteur, nous vous précisons ici :

Le Comité d'audit

Il est composé de Messieurs Frédéric de MEVIUS et Daniel GROSSMAN (Next Consulting). Ils bénéficient d'une compétence financière et comptable par leurs formations et leurs expériences professionnelles respectives.

Le Comité d'audit a pour mission générale, d'assister le Conseil d'administration dans le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations financières et comptables. Il est notamment chargé d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes et de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Il s'assure notamment (i) de la régularité, la sincérité et de l'image fidèle des états financiers de la Société et de toute autre information ou rapport de nature financière communiqués aux actionnaires, au public et aux autorités des marchés boursiers (ii) du respect par la Société des obligations légales et réglementaires applicables en matière d'information financière et du bon fonctionnement de la fonction d'audit interne de la Société.

En 2015, le Comité d'audit s'est réuni 3 fois : le 18 mars, le 27 août ainsi que 20 octobre 2015.

Le Comité d'audit a auditionné les principaux responsables de la fonction Finance Groupe ainsi que les Commissaires aux Comptes pour examiner avec eux leurs plans d'actions respectifs et les suites qui leur seront données, ainsi que les comptes semestriels consolidés et les comptes annuels consolidés, et les conditions de clôture des comptes.

Les Commissaires aux Comptes ont été présents aux réunions du 18 mars et 27 août et ont, à cette occasion, présenté leurs opinions sur les comptes annuels et semestriels.

Le Comité de nomination et de rémunération

Il est composé de Messieurs Frédéric de MEVIUS et Laurent SCHWARZ (Astove Sprl).

En 2015, le Comité de Nomination et des Rémunérations s'est réuni trois fois, le 18 mars, le 27 août ainsi que 20 octobre 2015. Le Comité des rémunérations a pour mission principale de :

- formuler des recommandations auprès du Conseil d'administration pour la détermination des rémunérations et avantages en nature des dirigeants mandataires sociaux,
- procéder à la définition des modalités de fixation de toute rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux ;
- réfléchir à l'élargissement du Conseil d'administration à des administrateurs indépendants.

Au titre de l'année 2015, le Comité de Nomination et de Rémunération a réitéré le schéma adopté les années précédentes concernant les rémunérations variables des dirigeants mandataires sociaux : celles-ci dépendent pour 80% d'éléments liés à des critères quantitatifs (Chiffres d'affaires et Résultat opérationnel) et pour 20% d'éléments liés à des critères qualitatifs (stratégie, retournement, développement, croissance externe,...).

Le Règlement intérieur du Comité des nominations et rémunérations avait été approuvé par le Conseil d'administration le 10 décembre 2009.

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2015

Frédéric de Mévius *né le 26/11/1958*

Date de première nomination : 21 décembre 2012

Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale Annuelle statuant sur l'exercice 2018

Fonction Principale exercée dans la société : Administrateur

Fonction Principale exercée en dehors de la société : Administrateur et Président du Conseil d'administration de Verlinvest

Autres mandats et fonctions exercées	Sociétés	Autres mandats et fonctions	
Groupe Valtech	Valtech SE	Administrateur	
Hors Groupe	Verinvest SA	Administrateur	
	Verinvest Group SA		
	Verinvest BV		
	Verinvest Asia Pte. Ltd.		
	Cofintra SA		
	SiegCo SA		
	Verinvest Asia (HK) Ltd		
	Armonia SA		
	Armonia Estates SA		
	Verinvest France SA		
	All Market Inc. (expiré en 2015)	Mandaté comme Administrateur et/ou membre du conseil de surveillance dans un certain nombre de sociétés dans lesquelles Verinvest SA ou l'une des ses filiales a investi	
	CDH Developpement SA		
	Global Fashion Group SA		
	Genius Foods Limited		
	Verinvest USA, Inc.		
	Beverage Holdco Inc		
	Caipi, Inc.		
	ITWP Acquisitions Ltd		
	Sonora Mills Foods Inc.		
	Future Consumer Enterprise Limited (précédemment Future Ventures India Limited)		
	Spa & Salon International Limited (expiré en 2014)		
	Brandtone Holdings Limited (expiré en 2013)		
	Orpar SA (expiré 2013)		
	Bamevix SA (précédemment Eugenie SA)		
	Eugénie Patri Sebastien SA		Mandaté comme Administrateur et/ou membre du conseil de surveillance dans ces entités (qui ne sont ni des filiales, ni liées à Verinvest SA ou ses activités)
	Le Domaine de la Falize		
	DLF Participations SCA		
	DLF Gérant SA Patria SA		

NEXT CONSULTING SPRL 15, avenue de Sumatra, 1180 Uccle, Belgique

Représenté par Daniel GROSSMANN, né le 05/03/1971

* (PP) signale les mandats dans lesquels Daniel Grossmann est administrateur à titre personnel

Date de première nomination : 22 avril 2010

Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale Annuelle statuant sur l'exercice 2018

Fonction Principale exercée dans la société : Administrateur

Autres mandats et fonctions exercées	Sociétés	Autres mandats et fonctions
Groupe Valtech	Valtech SE	Administrateur
Hors Groupe		
	ITWP Acquisitions Limited	
	Bandtone Holdings Limited (PP)*	

LUCKYWAY 27 avenue d'Italie, 1050 Ixelles, Belgique

Représenté par Laurent SCHWARZ, né le 29/11/1957

Date de première nomination : 15 décembre 2015

Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale Annuelle statuant sur l'exercice 2018, sous réserve de la ratification de sa nomination par l'AG des actionnaires

Fonction Principale exercée dans la société : Administrateur

Autres mandats et fonctions exercées	Sociétés	Autres mandats et fonctions
Groupe Valtech	Valtech SE	Administrateur
Hors Groupe	Luckyway SARL	Gérant
	SABS	Gérant
	Tevizz	Administrateur

Sebastian LOMBARDO 103 rue de Grenelle, 75007 Paris

né le 12/04/1972

Date de première nomination : 9 mars 2010

Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale Annuelle statuant sur l'exercice 2018

Fonction Principale exercée dans la société : Président et Directeur Général

Autres mandats et fonctions exercées	Sociétés	Autres mandats et fonctions
Groupe Valtech	Valtech SE	Président du Conseil d'administration et Directeur Général
	Valtech Training (Valtech SE)	Président
	Valtech Technology Consulting (Valtech SE)	
	Valtech Hong Kong Limited (Valtech SE)	Administrateur
	Valtech AG (Valtech SE)	Membre du conseil de surveillance
Hors Groupe	SiegCo SA	Administrateur
	Cosmoledo SPRL	Gérant
	A3 Investments SA	Administrateur Délégué
	Dominus SA	Administrateur
	Skyjet Ltd	Administrateur

REMUNERATION ET AVANTAGES ALLOUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Nous présentons dans ce tableau le montant des rémunérations et avantages dus aux mandataires sociaux au titre des années 2015 et 2014.

Sebastian Lombardo (en milliers d'euros)	2015	2014
Rémunération versée au titre du mandat social (au titre de l'exercice)	Néant	Néant
Honoraires et frais	1 209	1 114
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	357
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Conventions réglementées approuvées par le conseil en vigueur avec partie(s) liée(s)	Oui	Oui
Total	1 209	1 471

DLF SA, représentée par Frédéric de Mevius et/ou Frédéric de Mévius	2015	2014
Rémunération versée au titre du mandat social (au titre de l'exercice)	Néant	Néant
Honoraires et frais	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Conventions réglementées approuvées par le conseil en vigueur avec partie(s) liée(s)	Néant	Néant

Total	-	-
--------------	---	---

Next Consulting Sprl, représentée par Daniel Grossmann	2015	2014
Rémunération versée au titre du mandat social (au titre de l'exercice)	Néant	Néant
Honoraires et frais	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Conventions réglementées approuvées par le conseil en vigueur avec partie(s) liée(s)	Néant	Néant
Total	-	-

Astove Sprl, représentée par Laurent Schwarz	2015	2014
Rémunération versée au titre du mandat social (au titre de l'exercice)	Néant	Néant
Honoraires et frais	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Conventions réglementées approuvées par le conseil en vigueur avec partie(s) liée(s)	Néant	Néant
Total	-	-

Aucun jeton de présence n'a été attribué en 2015. Le montant des jetons de présence attribués en 2014 atteignait 100 milliers d'euros.

Il convient d'observer, que dans le cadre de missions d'assistance spécifique, soumise aux dispositions de l'article L225-38 du Code de commerce, des sociétés qu'il détient et ou dirige, sont amenées à facturer des honoraires. Ces honoraires sont détaillés au paragraphe suivant.

Hormis les éléments de rémunération présentés ci-dessous, ni la Société, ni les sociétés Siegco ou Verlinvest qui la contrôlent, n'ont versé aux mandataires sociaux d'autres rémunérations et avantages, directement et indirectement en lien avec leurs mandats, fonctions ou missions exercés au sein ou pour le compte de la Société et des sociétés qu'elle contrôle.

HONORAIRES ALLOUES AUX PARTIES LIEES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Les transactions (incluant les honoraires de missions d'assistance spécifiques de S. Lombardo) conclues à des conditions normales de marché entre le groupe et les parties liées, sont les suivantes :

(en milliers d'euros)

Societe	Prestations	Lien	31-déc.-15	31-déc.-14
Sky Jet	Conseil	Sebastian Lombardo	1 209	1 114
Executive Technologies Partner	Conseil	Tomas Nores	828	750
			2 037	1 864

COMMISSAIRES AUX COMPTES, HONORAIRES

Les commissaires aux comptes de Valtech SA et de ses filiales sont : Deloitte et associés, et Guillaume Drancy.

(en milliers d'euros)	Exercice 2015		Exercice 2014	
	Deloitte & Associés	G. Drancy	Deloitte & Associés	G. Drancy
Audit				
- Commissariat aux comptes certification, examen des comptes individuels et consolidés				
Emetteur	151	33	104	47
Filiales	155		156	24
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes				
Emetteur			70	
Filiales	19		78	
Sous-total	325	33	408	71
Autres prestations				
- Juridique, fiscal, social				
- Autres				
Sous-total	-	-	-	-
TOTAL	325	33	408	71

INFORMATIONS SUR LES CONVENTIONS AVEC LES MANDATAIRES SOCIAUX APPROUVEES AU COURS DE L'EXERCICE 2015

Convention avec A3 Investissements

Le Conseil d'administration, sur proposition du Comité de Nomination et de Rémunération a approuvé une convention avec la Société A3 Investissements lors de la réunion du 27 janvier 2015, en remplacement de la convention existant précédemment avec la société SkyJet, à laquelle il a été mis fin.

Le montant des honoraires est scindé en deux parties :

- un montant (honoraires Groupe) de 759.375 USD par an, correspondant à un ensemble de prestations vis à vis de l'ensemble des filiales du Groupe, et de la holding,
- un montant (honoraires Marché Américain) de 295.650 USD par an, correspondant à l'effort particulier qui est demandé à la société prestataire concernant le développement aux USA.

Des honoraires de résultat pourront être facturés. Ces honoraires fonctionnent sur des principes similaires à ceux applicables précédemment à la société Skyjet, à savoir fondés pour partie sur des critères quantitatifs et pour partie sur des critères qualitatifs, fixés chaque année par le Comité de Nomination et de Rémunération, lequel examinera également l'atteinte de ces objectifs. L'ensemble de ces objectifs a été fixé par le Comité de Nomination et de Rémunération, comme chaque année. Le détail de ces critères ne peut être rendu public pour des raisons de confidentialité.

Le Comité de Nomination et de Rémunération a procédé en 2015, comme les années précédentes, à une évaluation précise de la réalisation des objectifs définis.

INFORMATIONS SUR LE CAPITAL ET LES DROITS DE VOTE

ACTIONNARIAT

Nous présentons ici l'identité des actionnaires détenant plus de 5% du capital ou des droits de vote au 31 décembre 2015 :

	Nombre d'actions Nouvelles Regroupées	Nombre de droits de vote exerçables en AG	% capital	% droit de vote exerçable en AG
SiegCo(1)	19 644 103 ⁽⁴⁾	19 644 103	71,42%	73,92%
Verlinvest	1 875 000	1 875 000	6,82%	7,06%
Sebastian Lombardo (2)	344 556	344 556	1,25%	1,30%
Laurent Schwarz (3)	233 909	233 931	0,85%	0,88%
Auto-détenues (5)	929 721**	0	3,38%	0,00%
Public	4 476 118	4 476 118	16,27%	16,84%
Total	27 503 262	218 752 654	100,00%	100,00%

Verlinvest S.A., contrôlant SiegCo, détenait ainsi directement et indirectement 73,32% du capital.

(1) la société Siegco est détenue à 79,55% par Verlinvest, à 13,63% par Cosmoledo et à 6,82% par LuckyWay Sprl.

(2) S. Lombardo détient 63% de Cosmoledo.

(3) M. Schwarz est le représentant permanent de la société Luckyway, administrateur de la société. Le nombre d'action mentionné inclut les actions détenues par M. Schwarz personnellement et par l'intermédiaire de la société Luckyway.

(4) Pendant la période de pré-offre de l'Offre d'achat simplifiée, Siegco a acquis sur le marché, au 31 décembre 2015, 1 354 920 actions s'ajoutant aux 18 289 183 qu'elle détenait précédemment.

(5) Les actions auto-détenues ont été annulées en février 2016.

**dont 59 081 au titre du contrat de liquidité.

Outre Messieurs Lombardo et Schwartz, aucun autre administrateur ne détient de capital ou de droit de vote dans la société.

PACTE D'ACTIONNAIRES

Le Conseil n'a pas à ce jour, connaissance de pacte d'actionnaires entre les actionnaires de Valtech SE.

EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

DATE et NATURE DE L'OPERATION	NOMBRE D' ACTIONS	CAPITAL	PRIME D'EMISSION
31-déc.-12	169 793 551	2 570	75 504
Augmentation de capital Regroupement d'actions à raison de 8 anciennes pour 1 nouvelle			694
31-déc.-13	21 224 192	2 570	76 198
Augmentation de capital	6 279 070	760	26 240
31-déc-14	27 503 262	3 330	102 438
Aucun mouvement			
31-déc-15	27 503 262	3 330	102 438

AUTRES TITRES OU DROITS DONNANT ACCES AU CAPITAL

Emission de BSAR de mai 2013

Valtech a émis en mai 2013 23 153 666 Bons de Souscription d'Actions Remboursables (BSAR) à un prix de souscription unitaire de 0,03€. La totalité des BSAR proposés ont été souscrits en juillet 2013 par les principaux managers et cadres salariés, le produit d'émission s'élève ainsi à 695 milliers d'euros.

Les principales caractéristiques des BSAR sont les suivantes :

Nombre de BSAR émis	23.153.666
Forme	Titres nominatifs
Prix d'émission	0,03 €
Prix d'exercice des sous-jacents	27 cts € prime d'émission de 26,49 cts € incluse
Parité d'exercice	1 action nouvelle regroupée pour 8 BSAR
Cotation	Pas de demande d'admission aux négociations sur un marché réglementé
Remboursement anticipé des BSAR au gré de la Société	Remboursement anticipé à 0,01 euro au gré de la Société à compter de la 3 ^{ème} année et jusqu'à l'échéance et à condition que le cours de bourse (moyenne des cours d'ouverture sur les 10 séances choisies parmi les 20 qui précèdent la date d'envoi de l'avis de remboursement anticipé) représente 274% du prix d'exercice (soit 5,92 euro). Dans l'éventualité où la Société mettrait en œuvre le remboursement des BSAR au prix de 0,01 euro, les Titulaires pourront éviter un tel remboursement en exerçant leurs BSAR. Les BSAR rachetés seront annulés.
Rachat des BSAR de gré à gré	La Société se réserve le droit de procéder à tout moment, sans limitation de prix ni de quantité, à des rachats de gré à gré de BSAR. Les BSAR ainsi rachetés seront annulés.
Cessibilité	BSAR incessibles sauf au profit de la société Cosmoledo, et ce au prix de souscription.
Période d'indisponibilité	les 3 premières années, pour la totalité des BSAR les 4 premières années, pour 50% des BSAR
Période d'exercice	La 4 ^{ème} année pour 25 à 50% des BSAR La 5 ^{ème} année pour le solde des BSAR
Echéance	4 ans pour 25% des BSAR 5 ans pour le solde des BSAR

Emission de BSAR de décembre 2014

Le nombre de BSAR émis est de 6.485.155 et il en résulte un encaissement de 324 milliers d'euros pour la société, à recevoir en 2015.

Les principales caractéristiques des BSAR sont les suivantes :

Nombre de BSAR émis	6.485.155
Forme	Titres nominatifs
Prix d'émission	0,05 €
Prix d'exercice des sous-jacents	48,75 cts €
Parité d'exercice	1 action nouvelle regroupée pour 1 BSAR
Cotation	Pas de demande d'admission aux négociations sur un marché réglementé
Remboursement anticipé des BSAR au gré de la Société	Remboursement anticipé à 0,02 euro au gré de la Société à compter du 12/07/2015 et jusqu'à l'échéance et à condition que le cours de bourse (moyenne des cours d'ouverture sur les 10 séances choisies parmi les 20 qui précèdent la date d'envoi de l'avis de remboursement anticipé) représente 274% du prix d'exercice (soit 10,96 euro). Dans l'éventualité où la Société mettrait en œuvre le remboursement des BSAR au prix de 0,02 euro, les Titulaires pourront éviter un tel remboursement en exerçant leurs BSAR. Les BSAR rachetés seront annulés.
Rachat des BSAR de gré à gré	La Société se réserve le droit de procéder à tout moment, sans limitation de prix ni de quantité, à des rachats de gré à gré de BSAR. Les BSAR ainsi rachetés seront annulés.
Cessibilité	BSAR incessibles.
Période d'indisponibilité	Jusqu'au 11/07/2016 pour la totalité des BSAR Jusqu'au 11/07/2017 pour 50% des BSAR
Période d'exercice	Entre le 12/07/2016 et le 11/07/2017 pour 25 à 50% des BSAR Entre le 12/07/2017 et le 11/07/2018 pour le solde des BSAR
Echéance	Le 12/07/2017 pour 25% des BSAR Le 12/07/2018 pour 75% des BSAR

Emissions de BSAR de mai 2015

Le Conseil d'Administration du 21 avril 2015 a fait usage de la délégation octroyée par l'Assemblée Générale du 22 octobre 2014 et a délégué à son Président la définition des caractéristiques des BSAR offerts à la souscription de personnes clés de l'entreprise :

- Nombre de BSAR souscrits et émis : 422.625
- 1 BSAR donnera droit à l'exercice d'une action (nouvelle regroupée) Valtech ;
- le prix d'émission de 1 BSAR sera de 0,8€ ;
- le prix de souscription de 1 BSAR sera de 7,32 €
- ces BSAR pourront être exercés, pour partie (entre 25 et 50% des BSAR souscrits) entre le 1^{er} juin 2018 et le 31 mai 2019, et pour partie (le solde) entre le 1^{er} juin 2019 et le 31 mai 2020 ;
- l'échéance de ces BSAR sera pour partie (25%) le 31 mai 2019, et pour le solde (75%), le 31 mai 2020 ;

- ces titres pourront faire l'objet d'un remboursement anticipé à un montant de 0,50 € pour 1 BSAR, à compter du 1^{er} juin 2017 et jusqu'à l'échéance, à condition que le cours de bourse (moyenne d'ouverture sur les 10 séances choisies parmi les 20 qui précèdent la date d'envoi de l'avis de remboursement anticipé) représente 274% du prix d'exercice, soit 20,06€ ; dans le cas où la Société mettrait en oeuvre le remboursement des BSAR au prix de 0,50€ pour 1 BSAR, les Titulaires de BSAR pourront éviter un tel remboursement en exerçant leurs BSAR. Les BSAR ainsi rachetés seront annulés ;

- les BSAR seront incessibles ;

- les BSAR, en cas de départ du Titulaire de la Société, devront être remboursés ou maintenus, conformément aux bulletins de souscription des titulaires de BSAR. Les BSAR ainsi remboursés seront annulés.

422.625 BSAR ont été souscrits et il en résulte un encaissement de 338 milliers d'euros par la société. Si l'ensemble des BSAR souscrits sont exercés, il en résulterait l'émission et l'admission de 422.625 actions, représentant 1,5% du capital de la société. Le produit de l'émission s'élèverait alors à 3.094 milliers d'euros.

Emissions de BSAR de juillet 2015

Le Conseil d'Administration du 21 avril 2015 a fait usage de la délégation octroyée par l'Assemblée Générale du 22 octobre 2014 et a délégué à son Président la définition des caractéristiques des BSAR offerts à la souscription de personnes clés de l'entreprise :

- Nombre de BSAR souscrits et émis : 70 000

- 1 BSAR donnera droit à l'exercice d'une action (nouvelle regroupée) Valtech ;

- le prix d'émission de 1 BSAR sera de 0,8€ ;

- le prix de souscription de 1 BSAR sera de 7,55 €

- ces BSAR pourront être exercés, pour partie (entre 25 et 50% des BSAR souscrits) entre le 1^{er} juin 2018 et le 31 mai 2019, et pour partie (le solde) entre le 1^{er} juin 2019 et le 31 mai 2020 ;

- l'échéance de ces BSAR sera pour partie (25%) le 31 mai 2019, et pour le solde (75%), le 31 mai 2020 ;

- ces titres pourront faire l'objet d'un remboursement anticipé à un montant de 0,50 € pour 1 BSAR, à compter du 1^{er} juin 2017 et jusqu'à l'échéance, à condition que le cours de bourse (moyenne d'ouverture sur les 10 séances choisies parmi les 20 qui précèdent la date d'envoi de l'avis de remboursement anticipé) représente 274% du prix d'exercice, soit 20,06€ ; dans le cas où la Société mettrait en oeuvre le remboursement des BSAR au prix de 0,50€ pour 1 BSAR, les Titulaires de BSAR pourront éviter un tel remboursement en exerçant leurs BSAR. Les BSAR ainsi rachetés seront annulés ;

- les BSAR seront incessibles ;

- les BSAR, en cas de départ du Titulaire de la Société, devront être remboursés ou maintenus, conformément aux bulletins de souscription des titulaires de BSAR. Les BSAR ainsi remboursés seront annulés.

70.000 BSAR ont été souscrits et il en résulte un encaissement de 56 milliers d'euros par la société. Si l'ensemble des BSAR souscrits sont exercés, il en résulterait l'émission et l'admission de 70.000 actions, représentant 0,3% du capital de la société. Le produit de l'émission s'élèverait alors à 529 milliers d'euros.

TITRES NON REPRESENTATIFS DU CAPITAL

Il n'y a aucun titre non représentatif du capital.

valtech.

Société européenne au capital de 3.330.923,32 €

Siège social : 30 Boulevard Joseph II

L-1840 – Luxembourg

RCS Luxembourg B 200337

Comptes annuels

Exercice 2015

Bilan au 31 décembre 2015

Actif

En Euros	Notes	31/12/2015	31/12/2014
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2.2 - 3.1		
Concession, brevets et droits similaires		943 665	1 240 923
Fonds commercial		1 392 584	1 392 584
Autres immobilisations incorporelles		421 859	
TOTAL immobilisations incorporelles :		2 758 108	2 633 507
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2.2 - 3.3	753 666	669 318
TOTAL immobilisations corporelles :		753 666	669 318
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	2.3 - 3.3		
Participations dans des entreprises liées		61 556 928	49 071 429
Créances rattachées à des participations		9 295 298	13 542 381
Prêts		79 988	84 780
Actions propres ou parts propres		6 993 233	-
Autres immobilisations financières		317 176	284 555
TOTAL immobilisations financières :		78 242 623	62 983 145
ACTIF IMMOBILISÉ		81 754 398	66 285 970
CRÉANCES	3.4		
Avances, acomptes versés sur commandes			20 000
Créances résultant de ventes et prestations de services		11 991 653	7 566 928
<i>dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an</i>		11 991 653	7 566 928
Créances sur les entreprises liées		6 620 997	10 085 707
<i>dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an</i>		6 620 997	10 085 707
Autres créances		4 117 385	3 239 813
<i>dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an</i>		4 117 385	3 239 813
TOTAL créances :		22 730 034	20 912 448
VALEURS MOBILIERES ET AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS			
Actions propres ou parts propres		0	687 523
Autres valeurs mobilières et autres instruments financiers	3.5	2 974 477	17 329 952
AVOIRS EN BANQUES, CHEQUES ET EN CAISSE	3.5	572 507	812 160
ACTIF CIRCULANT		26 277 018	39 742 083
Comptes de régularisation	3.6	353 110	704 444
TOTAL ACTIF		108 384 526	106 732 497

Passif

en €	Notes	31/12/2015	31/12/2014
CAPITAUX PROPRES	3.7 - 5.4		
Capital souscrit		3 330 923	3 330 923
Primes d'émission et primes assimilées		95 952 942	102 220 118
Réserves			
Réserve légale		96 541	96 541
Réserve pour actions propres ou parts propres		6 993 233	
Autres réserves		0	0
Résultats reportés		-19 813 275	-16 117 304
Résultat de l'exercice		1 292 460	-3 695 972
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		87 852 824	85 834 306
Provisions pour pensions et obligations similaires		-	-
Autres provisions	2.4 - 3.8	982 043	809 227
TOTAL DES PROVISIONS	13	982 043	809 227
DETTES NON SUBORDONNEES	3.4		
Dettes envers des établissements de crédit		10 240	7 041
<i>Dont la durée résiduelle est inférieur ou égale à un an</i>		10 240	7 041
<i>Dont la durée résiduelle est supérieure à un an</i>		0	
Dettes envers des entreprises liées		6 105 129	5 539 988
<i>dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an</i>		6 105 129	5 539 988
Dettes sur achats et prestations de services		4 199 267	5 215 657
<i>dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an</i>		4 199 267	5 215 657
Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale		5 677 520	5 652 290
<i>Dettes fiscales</i>		2 206 682	2 492 556
<i>Dettes au titre de la sécurité sociale</i>		3 470 838	3 159 734
Autres dettes		1 912 895	1 898 264
<i>dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an</i>		1 912 895	1 898 264
TOTAL DES DETTES NON SUBORDONNEES		17 905 050	18 313 240
Produits différés	3.6	1 644 609	1 775 724
TOTAL PASSIF		108 384 526	106 732 497

Compte de profits et pertes

pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2015

En €	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Chiffres d'affaires nets	4.1	29 494 415	26 568 866
Production immobilisée		532 341	189 043
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges		72 732	1 091 241
Autres produits d'exploitation	4.1	7 484 394	5 628 450
Produits des immobilisations financières	4.2		
<i>Provenant d'entreprises liées</i>		3 410 354	1 430 426
Autres intérêts et autres produits financiers	4.2		
<i>Provenant d'entreprises liées</i>		53 554	9 510
<i>Autres intérêts et produits financiers</i>		1 619 475	530 132
Produits exceptionnels	4.3	1 000	1 944
TOTAL PRODUITS		42 668 265	35 449 610
Autres Charges externes		17 692 645	15 351 956
Autres impôts et taxes		968 298	984 787
Frais de personnel	5.2	20 576 966	19 427 374
<i>Salaires et traitements</i>		13 943 152	13 430 343
<i>Charges sociales</i>		6 633 814	5 997 031
Corrections de valeur		1 291 727	1 778 367
<i>Sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles</i>	3.1 - 3.2	876 240	629 367
<i>Sur éléments de l'actif circulant</i>		415 487	1 149 000
Autres charges d'exploitation	3.8	234 641	1 054 209
Intérêts et charges financières	4.2		
<i>Provenant d'entreprises liées</i>		69 306	116 341
<i>Autres intérêts et charges financières</i>		782 851	617 298
Charges exceptionnelles	4.3	3 413	2 172
Impôts sur le résultat	4.4	-244 042	-186 923
Profit de l'exercice		1 292 460	-3 695 972
TOTAL CHARGES		42 668 265	35 449 610

Annexe aux comptes annuels

au 31 décembre 2015

Note 1 - Généralités

Valtech S.E. (« Valtech » ou la « Société ») est la société mère du Groupe Valtech, elle détient directement ou indirectement l'ensemble des filiales du Groupe à travers le monde.

Valtech est la 1^{ère} agence européenne indépendante de marketing digital et technologique créée en 1993. Le groupe est présent dans 12 pays et compte environ 1500 collaborateurs.

Valtech S.E. est juridiquement et commercialement enregistrée au Grand-Duché de Luxembourg.

Les actions de la Société sont cotées sur Euronext Paris sous le code ISIN FR0011505163 – LTE. Le siège social est situé au 30 Boulevard Joseph II, L-1840 Grand-Duché au Luxembourg et la société est inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 200337.

La société dispose d'une succursale française située à Paris, France, immatriculée au Registre de Commerce France sous le numéro RCS B 389 665 167. Agence marketing digital et technologique sur le marché français, son but est également la gestion et l'administration des filiales françaises.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels et constituent l'annexe au bilan avant répartition du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2015 d'une durée de douze mois, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015. Les états financiers ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration sur la base d'une continuité d'exploitation en date du 16 mars 2016.

Note 2 – Principales conventions comptables

2.1. BASE DE PREPARATION

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ont été établis conformément aux exigences légales et réglementaires luxembourgeoise. Compte tenu du transfert de siège social au Luxembourg au 1^{er} Octobre 2015, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 étaient établis conformément aux exigences légales et réglementaires françaises, lieu de l'ancien siège social de la Société.

Les principales méthodes comptables et règles d'évaluation appliquées dans la préparation de ces états financiers statutaires sont énoncées ci-dessous. Il n'existe pas de différences significatives de méthodes comptables entre la France et le Luxembourg, mis à part un impact de présentation du bilan et compte de résultat.

La Société effectue des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif déclarés au cours de l'exercice suivant. Les estimations et les jugements comptables sont continuellement mis à jour et sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'évènements futurs considérées comme raisonnables au vu des circonstances.

Les montants dans les notes annexes sont exprimés en milliers d'euros sauf indication contraire.

2.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles figurent au bilan à leur valeur d'apport ou à leur coût d'acquisition historique.

En cas de différence jugée durable entre la valeur d'utilité des immobilisations incorporelles, et leur valeur comptable, il est constitué une provision pour dépréciation du montant de cette différence.

L'amortissement des immobilisations est calculé selon la méthode linéaire pour amortir leur coût sur leur valeur résiduelle et sur leur durée d'utilité estimée dans les conditions suivantes :

Postes d'immobilisations	MODE D'AMORTISSEMENT	DUREE D'AMORTISSEMENT
Logiciels	linéaire	2 à 5 ans
Matériel et outillages	linéaire	3 à 5 ans
Agencements	linéaire	5 à 10 ans
Matériel de bureau et mobilier	linéaire	5 à 10 ans
Matériel informatique	linéaire	3 à 5 ans

2.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres de participations sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition.

Les actions propres de Valtech S.E auparavant comptabilisées en valeurs mobilières de placement du fait de leur destination à être attribuées aux employés et affectées à des plans déterminés, ont été reclassés en autres titres immobilisés compte tenu du but de la société de les annuler.

Une dépréciation est constatée par voie de provision lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure au coût d'acquisition. La valeur d'utilité est appréciée en tenant compte des perspectives de développement et de résultats futurs et des actifs incorporels détenus.

Les créances rattachées aux participations sont inscrites à leur valeur nominale et, le cas échéant, sont dépréciées en fonction de l'évaluation du risque de non recouvrement.

2.4 PROVISIONS

Provisions pour pensions et obligations similaires

La Société comptabilise cette provision pour l'ensemble du groupe dans ses comptes consolidés et fait mention de ses engagements de retraite dans ses engagements hors bilan ci-après.

Provisions pour perte à terminaison

Les missions ainsi réalisées sont vendues selon une formule dite de « régie », le chiffre d'affaires est alors comptabilisé en fonction du temps passé chez nos clients. Certaines missions, le plus souvent à la demande de certains clients, sont vendues forfaitairement. Le chiffre d'affaires est alors reconnu à mesure de l'avancement des travaux, qui est estimé en fonction du pourcentage des coûts encourus pour les travaux réalisés par rapport aux coûts totaux estimés ; lorsqu'il est probable que le total des coûts estimés du contrat sera

supérieur au total des produits du contrat, la perte à terminaison attendue est immédiatement provisionnée.

Autres provisions pour risques et charges

Dans le cours normal de ses activités, la Société est impliquée dans un certain nombre de litiges soit en règlement amiable soit en procédure judiciaire. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant retenu des provisions est fondé sur l'appréciation du niveau de risque au cas par cas et ne dépend pas du niveau d'avancement des procédures.

L'estimation du risque peut être révisée en cours de procédure selon tous faits de nature à modifier le niveau de risque.

2.5 CREANCES ET DETTES

Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale et sont dépréciées par voie de provision afin de tenir compte des pertes potentielles liées aux difficultés rencontrées dans leur recouvrement. Les provisions pour dépréciation constatées sont individualisées et ne résultent pas d'une estimation globale.

Dettes sur achats et prestations de services

Les dettes sur achats et prestations de services sont évaluées à leur valeur nominale.

Les charges à payer incluses dans les postes de dettes représentent le montant des factures non encore parvenues à la clôture de l'exercice, mais correspondant à des charges imputables à cet exercice.

2.6 AVOIRS EN BANQUE ET AUTRES VALEURS MOBILIERES

Les avoirs en banque sont évalués à leur valeur nominale.

Les valeurs mobilières de placement sont composées essentiellement d'OPCVM. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée si la valeur liquidative des valeurs mobilières de placement à la clôture de l'exercice est inférieure à leur coût d'acquisition.

2.7 OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date d'opération. Les dettes, créances, disponibilités en monnaies étrangères figurent au bilan pour leur contre-valeletur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la valorisation à ce dernier cours des dettes et créances en devises et des engagements hors bilan qui leur sont associés est enregistrée en résultat. Les pertes latentes de change qui ne sont pas compensées font l'objet d'une provision pour risques, sauf lorsque les instruments financiers en cause, entrant dans le cadre d'une stratégie identifiée de couverture, sont tels qu'aucune perte significative ne pourra être globalement constatée lors de leurs échéances.

2.8 IMPOTS

Depuis le 1^{er} octobre 2015, date du transfert du siège social de la Société au Luxembourg et de la création de la succursale française, la société luxembourgeoise Valtech S.E. est soumise à l'impôt sur les sociétés au Luxembourg pour ses activités luxembourgeoises et à l'impôt sur les sociétés en France pour sa succursale.

La succursale Valtech S.E. a maintenu son régime d'intégration fiscale avec ses filiales françaises détenues

directement ou indirectement à plus de 95 % tel que défini par l'article 223-A du Code général des impôts.

Chaque société calcule sa provision pour impôts sur la base de ses résultats fiscaux propres et la succursale en tant que tête du Groupe fiscal tient compte de ses résultats propres et de l'incidence des retraitements liés à l'intégration fiscale dans le cadre de la détermination du résultat fiscal de l'intégration.

La charge ou le produit d'impôt comptabilisé en résultat par la Succursale est composé des éléments suivants :

- impôts versés à la Succursale par les filiales bénéficiaires intégrées fiscalement (produit) ;
- impôts dus au Trésor public au titre du résultat fiscal du Groupe d'intégration fiscale
- évolution du compte d'attente représentatif de l'utilisation de déficits fiscaux des filiales intégrées dans la détermination de l'impôt dû par le Groupe et susceptibles de leur être rétrocédés quand elles redeviendront bénéficiaires ;
- régularisations éventuelles sur la charge d'impôt d'exercices antérieurs ;
- évolution des provisions pour risques fiscaux.
- le crédit d'impôt recherche, en application de l'information de l'ANC du 11 janvier 2011.
- la retenue à la source sur revenus réalisés avec l'Inde.

2.9 CONSOLIDATION

Valtech S.E. en tant que société mère du groupe VALTECH établit des comptes consolidés qui sont publiés conformément aux principes et règles IFRS.

Note 3 – Informations relatives au bilan

3.1 VALEURS BRUTES ET AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont constituées par des fonds commerciaux (y compris le mali de fusion Valtech Agency) et des logiciels et se présentent de la manière suivante :

en milliers d'Euros	Concessions, brevets, licences, marques et droits similaires	Fonds commercial	Autres immobilisations incorporelles en cours	Total
Valeur brute au 01/01/2015	2 151	10 434	0	12 584
Entrées de l'exercice	295	0	422	717
Sorties de l'exercice	851			851
Valeur brute au 31/12/2015	1 595	10 434	422	12 450
Corrections de valeur cumulées au 01/01/2015	910	9 041	0	9 951
Dotations de l'exercice	592	0	0	592
Reprises de l'exercice	851	0		851
Montant cumulé des corrections de valeur au 31/12/2015	651	9 041	0	9 692
Valeur nette au 31/12/2015	944	1 393	422	2 758
Valeur nette au 31/12/2014	1 241	1 393	0	2 634

La société réalise annuellement des tests de valeur de ses fonds de commerce. Ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable qui correspond au montant le plus élevé entre leur prix de vente net et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation.

Le fonds commercial ALTERNANCES est ainsi déprécié pour la totalité de sa valeur soit un montant de 6.116 milliers d'euros.

Le fonds commercial OBJECT SPACE est ainsi déprécié pour la totalité de sa valeur soit un montant de 2.924 milliers d'euros.

Le mali de fusion Valtech Agency a été inscrit en actif incorporel en tant que mali technique.

3.2 VALEURS BRUTES ET AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les mouvements des immobilisations corporelles et des amortissements au cours de l'exercice sont fournis par le tableau suivant :

en milliers d'Euros	Installations générales, agencements et divers	Matériel de bureau, informatique et mobilier	Autres immobilisations corporelles en cours	Total
Valeur brute au 01/01/2015	969	1 432	0	2 401
Entrées de l'exercice	76	295	0	371
Sorties de l'exercice	167	52		219
Valeur brute au 31/12/2015	878	1 675	0	2 553
Corrections de valeur cumulées au 01/01/2015	525	1 207	0	1 732
Dotations de l'exercice	98	186	0	284
Reprises de l'exercice	164	52		216
Montant cumulé des corrections de valeur au 31/12/2015	459	1 341	0	1 800
Valeur nette au 31/12/2015	419	335	0	754
Valeur nette au 31/12/2014	444	225	0	669

3.3 VALEURS BRUTES ET DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Au 31 décembre 2015, les immobilisations financières se présentent de la manière suivante :

en milliers d'Euros	Titres de participations	Créances rattachées à des titres de participations	Actions Propres	Autres immobilisations financières	Total
Valeur brute au 01/01/2015	100 496	13 542	0	378	114 416
Entrées de l'exercice	12 485	4 135	6 993	58	23 671
Sorties de l'exercice	0	8 382	0	5	8 387
Valeur brute au 31/12/2015	112 981	9 295	6 993	431	129 701
Corrections de valeur cumulées au 01/01/2015	51 424	0	0	9	51 433
Dotations de l'exercice	0	0	0	25	25
Reprises de l'exercice	0	0	0	0	0
Montant cumulé des corrections de valeur au 31/12/2015	51 424	0	0	34	51 458
Valeur nette au 31/12/2015	61 557	9 295	6 993	397	78 243
Valeur nette au 31/12/2014	49 071	13 542	0	369	62 983

Titres de participations :

a/ Une augmentation de capital a été réalisée dans la filiale Valtech Solutions (USA) sous forme de compensation avec les créances rattachées. Cette augmentation s'est faite pour un montant total de 8 382 K€.

b/ La Société a fait l'acquisition de l'agence digitale canadienne W.ILLI.AM/ afin d'accélérer l'implantation du groupe en Amérique du Nord et renforcer le pôle d'expertise sur l'Internet des Objets. Le coût d'acquisition a été de 4 104 K€.

Dépréciations :

Au 31 décembre 2015, des tests de valeurs ont été effectués et aucune dépréciation complémentaire n'est à comptabiliser.

Actions propres :

Au 31 décembre 2015, la Société détenait 929.721 actions propres pour une valeur de 6993 K€. La Société a acquis un bloc de 781.228 d'actions propres en 2015 et détenait 148 493 actions propres classées en valeurs mobilières au 31/12/2014.

Tableau des filiales et participations :

(en milliers d'euros)	Siège social	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	% de détention	Chiffre d'affaires 31/12/2015	Résultat 31/12/2015	Capitaux propres	Dividendes perçus
<i>Filiales consolidées par intégration globale</i>								
Valtech AG	AM Wehrhahn - Dusseldorf - Allemagne	20 762	4 609	100%	0	1 829	5 657	
Valtech Holdings Australia	Aurora Place, level 19,88 Philip Street - NSW 2000 Sydney - AUSTRALIE	0	0	100%	0	549	489	
Valtech A/S	Kanonbaadsvej 10 - Copenhagen - DANEMARK	41 693	10 909	100%	14 252	1214	6 122	
Valtech Solutions	19111 North Dallas Parkway, Dallas TX 75287, Etats-Unis	21 069	21 069	100%	30 494	1 946	9 115	
Valtech Training	103,Rue de Grenelle - 75007 Paris - FRANCE	400	0	100%	4 172	138	-1521	
Valtech Technology Consulting	103,Rue de Grenelle - 75007 Paris - FRANCE	37	37	100%	0	0	37	
Valtech Ltd	120 Aldersgate Street - EC1A 4JQ Londres - Royaume-Uni	175	175	100%	35 168	2 637	6 820	
Valtech System Private Ltd.	30Q, 1ST Main III Phase JP Nagar Ind Suburb - 560078 Bangalore - INDE	7 103	3 016	100%	11 443	1089	4 516	
Valtech AB (kiara)	Franzengatan - SE-112 51 Stockholm - SUEDE	17 490	17 490	100%	31 907	2 203	7 577	3 209
Valtech Digital Switzerland	11 Rue d'Italie - 1204 Genève - SUISSE	83	83	100%	744	-468	-422	
Valtech Digital Singapore	25, North Bridge Road # 08-01 EFG Bank Building - 179104 Singapour	60	60	100%	189	-617	-769	
Valtech Digital Spain	Calle Almirante 5 28004, Madrid, Espagne	5	5	100%	0	0	5	
Valtech Hong Kong	Unit 01 21F Tower One Lippo Center - Queensway - HONG KONG	0	0	100%	0	0	0	
Valtech Canada	400, Bvd de Maisonnette O. - Montréal(QC) H3A 1L4 - CANADA	4104	4104	100%	3523	214	2452	

Créances rattachées à des participations :

en milliers d'Euros	2015	2014
Valtech Suisse	525	27
Valtech Solutions (USA)	6 363	12 448
Valtech Digital Australia	879	135
Valtech Holding Australia	809	712
Valtech Singapore	709	221
Valtech Hong Kong	11	0
	0	0
Total	9 295	13 542

Les créances sur les entreprises liées correspondent principalement à des avances de trésorerie pour les filiales permettant de financer le développement ou les acquisitions de nouvelles filiales.

3.4. CREANCES ET DETTES

Au 31 décembre 2015 :

- Les créances résultant de ventes et prestations de services s'élèvent à 11 992 K€ dont une dépréciation pour clients douteux d'un montant de 169 K€.
- Les créances sur les entreprises liées dont la durée résiduelle est inférieure à un an s'élèvent à 6 621 K€ dont 47 K€ d'écart de conversion actif sur entreprises liées et 1 521 K€ de provisions pour créances douteuses.
- Les autres créances dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an s'élèvent à 4 117 K€ dont le détail est ci-après :

en milliers d'Euros	2015
Fournisseurs débiteurs	33
Créances sociales	104
Créances fiscales	2 993
Débiteurs divers	101
Produits à recevoir	366
Créance sur factor (1)	520
Total des autres créances	4 117

(1)

Le contrat, conclu en 2012, de mobilisation de créances pour un montant maximum de 4.000 milliers d'euros est toujours actif en 2015. Ce contrat transfère à l'établissement financier tous les risques inhérents au recouvrement. Le financement ainsi obtenu n'est pas comptabilisé en découvert et les créances clients cédées

ne figurent pas au bilan.

L'encours cédé au 31 décembre 2015 est 2.630 milliers d'euros pour un montant réellement perçu en trésorerie de 2.231 milliers d'euros, la différence constituant la réserve de garantie et les créances cédées non encore encaissées auprès de la société de factoring. Les commissions ainsi que les intérêts liés aux opérations de factoring ont une incidence de 79 milliers d'euros sur le résultat 2015.

- Les dettes sur achats et prestations de services s'élèvent à 4 199 K€
- Les dettes envers les entreprises liées s'élèvent à 6 105 K€ et sont constituées des dettes suivantes :

en milliers d'Euros	2015
Prêt Valtech Danemark	1 121
Prêt Valtech Gmbh	824
Prêt Valtech AB	3 266
C/C Valtech Consulting	35
Ecart de conversion passif	859
Total des dettes envers entreprises liées	6 105

- Les dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale s'élèvent à 5 677 K€
- Les autres dettes s'élèvent à 1 913 K€ et se décomposent comme suit :

en milliers d'Euros	2015
Clients créditeurs	7
Avoirs à établir	1 893
Charges à payer	13
Total des autres dettes non subordonnées	1 913

- Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit sont constitués par l'ensemble des facilités, des crédits à court, moyen et long terme octroyés par les établissements financiers à la société.

3.5. DISPONIBILITES

Les disponibilités comprennent les comptes bancaires et les titres de placement dont l'échéance ne dépasse pas trois mois.

en milliers d'Euros	2015	2014
Valeurs mobilières de placement	2 974	18 017
Avoirs en banque	573	811
	0	0
Total des avoirs en banque	3 547	18 828

Au 31 décembre 2015, les valeurs mobilières, d'un montant de 2 974 milliers d'euros, étaient uniquement constituées d'OPCVM. Les actions propres figurant en valeurs mobilières au 31 décembre 2014 pour 687 milliers d'euros ont été reclassées en autres immobilisations financières comme précisé dans le paragraphe 2.3.

3.6. COMPTES DE REGULARISATION ACTIF ET PASSIF

3.6.1 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges d'exploitation payées ou comptabilisées dans l'exercice et imputables à l'exercice suivant pour un total de 353 milliers d'euros.

3.6.2 PRODUITS DIFFERES

Les produits différés, exclusivement composés de produits d'exploitation, sont liés à des prestations de services facturées dans l'exercice et imputables à l'exercice suivant pour un total de 1 645 milliers d'euros.

3.7. CAPITAUX PROPRES

3.7.1 HISTORIQUE DU CAPITAL

DATE	NOMBRE D' ACTIONS	CAPITAL	PRIME D'EMISSION
31-déc.-13	21 224 192	2 570	76 198
Augmentation de capital	6 279 070	760	26 240
31-déc-14	27 503 262	3 330	102 220
Versements plan BSAR			726
31-déc-15	27 503 262	3 330	102 946

3.7.2 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

La variation des capitaux propres au cours de l'exercice a été la suivante :

en milliers d'Euros	Capital Souscrit	Primes d'émission et primes assimilées	Réserve légale	Réserve pour actions propres	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Au 31/12/2014	3 331	102 220	97		0	-16 117	-3 696	85 834
Affectation du résultat							3 696	3 696
- Dividendes	0	0	0					0
- Réserve impôt fortune								0
- Report à nouveau	0	0	0			-3 696		-3 696
- Augmentation de capital								0
- Réserve pour actions propres		-6 993		6 993				0
- BSAR		726						726
Résultat 2015							1 292	1 292
Au 31/12/2015	3 331	95 953	97	6 993	0	-19 813	1 292	87 853

Les capitaux propres ont augmentés de 2.019 K€ suite au résultat de l'exercice ainsi qu'aux versements liés au BSAR par les salariés et les dirigeants pour un montant total de 732 KE diminué du remboursement concernant les salariés partis pour 6 K€.

Le résultat de l'exercice 2014 (-3696 K€) a été affecté au compte de résultat reportés.

Au cours de l'exercice 2015, la Société a acquis un bloc de 781.228 d'actions propres. Ajouté aux 148 493 actions propres détenues au 31/12/2014, la Société détient, au 31 décembre 2015, 929.721 actions propres.

Conformément à la loi, un montant égal à cette valeur aurait dû être déduit des «Autres réserves » pour être ajouté à la réserve indisponible. Les « autres réserves » n'étant pas suffisantes, la réserve pour actions propres a été prélevée des comptes de primes d'émission.

Le pair comptable des actions propres est de 6 993 K€. Il représente 3,38% du capital souscrit conformément à l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915.

3.8. PROVISIONS

Les provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face à des sorties de ressources probables au profit de tiers, sans contrepartie pour VALTECH S.E. Elles comprennent notamment les provisions suivantes :

en milliers d'Euros	Au 31/12/2014	Dotations	Reprise	Au 31/12/2015
Perte de change	50	47	50	47
Perte sur projet	0	0	0	0
Litiges	759	234	58	935
Pensions	0	0	0	0
Total Provisions	809	281	108	982

Dans le cours normal de son activité, VALTECH S.E. peut être impliqué dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable.

Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du risque au cas par cas et dépend en majeure partie de facteurs autres que le stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

Les provisions de l'exercice concernent principalement les litiges au sein de la Succursale avec d'anciens employés et avec l'administration fiscale

Note 4 – Informations relatives au compte de résultat

4.1. PRODUITS D'EXPLOITATION

Le chiffre d'affaires net 2015 concerne uniquement la succursale française et peut être présentée comme suit :

(en milliers d'euros)	31-déc-15	31-déc-14
Chiffre d'affaires conseil	26 371	24 510
Prestations auprès des autres sociétés du groupe	3 123	2 058
Autres chiffres d'affaires	0	0
Chiffre d'affaires total	29 494	26 568

Le montant du chiffre d'affaire réalisé à l'export est de 6.102 milliers d'euros en 2015 et de 4.000 milliers d'euros en 2014.

Les autres produits d'exploitation comprennent notamment les redevances perçues des filiales par le groupe, ainsi que les redevances de marque.

4.2. PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Le résultat financier bénéficiaire de 4 231 milliers d'euros s'analyse de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31-déc-15	31-déc-14
- Reprise financières des provisions pour dépréciation	50	399
- Dividendes groupe	3 209	1 002
- Intérêts sur créances groupe	238	425
- Autres (dont différence de change)	1 586	144
Total des produits financiers	5 083	1 970
- Dotations aux provisions	-72	-459
- Intérêts des sources de financement (emprunts & découpe)	-100	-172
- Autres (dont différence négative de change)	-680	-101
Total des charges financières	-852	-733
Résultat financier	4 231	1 237

Les gains de changes sont principalement liés à des créances en dollars américains avec une forte appréciation du dollar américain par rapport à l'euro.

4.3. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel s'élève à – 2,4 K€ et correspond à la cession d'actifs corporels.

4.4. IMPOTS SUR LES SOCIETES

Au titre de l'exercice 2015, l'activité Valtech S.E. (Siège et Succursale) n'a pas généré d'impôts sur les sociétés. La succursale utilise ses déficits reportables et bénéficie de crédits d'impôts détaillés ci-après. Depuis le transfert de siège social au Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015, Valtech S.E (siège) a généré un bénéfice de 30,1 K€. Ce bénéfice n'a pas généré d'impôts sur les sociétés au Luxembourg.

4.4.1 INTEGRATION FISCALE SUCCURSALE FRANÇAISE

Le nombre de sociétés intégrées fiscalement est au nombre de trois à la date de clôture
La liste des sociétés intégrées fiscalement au 31 décembre 2015 est la suivante :

- Valtech S.E. (société tête de Groupe et Succursale française)
- Valtech Training
- Valtech Technology Consulting SAS

Au 31 décembre 2015 le pôle d'intégration fiscale dispose de pertes reportables pour un montant total de 42.813 milliers d'euros.

4.4.2 CREDITS D'IMPOTS SUCCURSALE

Crédit d'impôt recherche :

La société a engagé des dépenses de recherche et développement ayant permis à la société de bénéficier d'un crédit d'impôt recherche de 263 milliers d'euros, comptabilisé en réduction de l'impôt sur les bénéfices.

Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) :

Un CICE de 190 milliers d'euros a été comptabilisé dans les comptes en déduction des charges sociales au compte de résultat améliorant d'autant le résultat d'exploitation. Ce CICE a pour objet d'améliorer la compétitivité et ainsi de permettre de réaliser des efforts en matière de formation et de recrutement.

Note 5 – Autres Informations

5.1. REMUNERATION DES DIRIGEANTS ET HONORAIRES

Le montant total des rémunérations et honoraires de toutes natures versées aux mandataires sociaux au cours de l'exercice est de 1 773 milliers d'euros au titre de l'exercice 2015 (912 milliers d'euros en 2014).

5.2. FRAIS DE PERSONNEL

5.2.1 EFFECTIF

La société compte un effectif moyen de 257 personnes au titre de l'exercice 2015 contre 234 sur l'exercice précédent suivant la répartition suivante :

	31-déc-15	31-déc-14
Cadres	235	222
Employés	22	12
Total	257	234

5.2.2 FRAIS DE PERSONNEL

Les frais de personnel relatifs à l'exercice se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	31-déc-15	31-déc-14
Salaires et traitements	13 943	13 430
Charges sociales	6 634	5 997
Frais de personnel	20 577	19 427

5.3. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan de la société peuvent être synthétisés de la manière suivante :

en milliers d'Euros	31-déc.-15	31-déc.-14
Avals cautions et garanties données	1 104	2 200
Engagement de retraites	518	498
Cession de créances en garantie	0	0
Engagements donnés	1 622	2 698
Avals cautions et garanties reçues	0	0
Engagements reçus	0	0

La société VALTECH s'est engagée à garantir toutes sommes qui pourraient être dues au titre des contrats de location de ses bureaux ou de ceux de ses filiales, ainsi que les sommes dues à des clients ou à des organismes de financement pour le compte de ses filiales, selon le détail suivant :

en milliers d'Euros	2015	2014
Bail de location bureau Londres	0	268
Garantie bancaire Valtech Limited (UK)	642	642
Subordination de créances en compte courant ou prêt Valtech Solutions (USA)	0	828
Valtech System Private Limited (Inde)	234	234
Bail de location bureau Stockholm	228	228
Avals et cautions donnés	1 104	2 200

Le montant résiduel des cautions accordées aux filiales trouve son origine dans les accords suivants :

Concernant la société VALTECH Ltd (Grande Bretagne)

Une garantie d'un montant maximal de 500 000 livres sterling a été donnée en faveur de la HSBC afin de couvrir les dettes de la société.

La garantie donnée concernant le bail de location du bureau Londonien a expiré en 2015.

Concernant la société VALTECH Solutions (Etats Unis)

La société a subordonné le paiement de ses créances en compte courant ou en dette financière vis-à-vis de Valtech Solutions au remboursement complet de la ligne de crédit accordée par Bridge Bank aux Etats-Unis. Au 31 décembre 2015, cette ligne est intégralement remboursée et annulée et la garantie afférente est réduite à zéro.

Concernant la société System Private Ltd (Inde)

Garantie d'un montant maximal de 20 millions de roupies indiennes en faveur de la Banque Axis afin de couvrir les dettes de la société.

Concernant la société Valtech AB (Suède)

Caution en faveur du bailleur des locaux de Stockholm pour 2.145 milliers de couronnes suédoises.

5.3.2 ENGAGEMENTS DE RETRAITE

La valorisation des engagements est effectuée à la fin de chaque période d'arrêté et tient compte, notamment de l'ancienneté et de la rotation du personnel par catégorie d'âge.

Les engagements de retraite arrêtés au 31 décembre 2015 sont estimés à 518 milliers d'euros suivant les hypothèses suivantes :

(en milliers d'euros)	31-déc-15	31-déc-14
Engagement de retraite	518	498

Taux de rotation	par tranche	par tranche
Taux de mortalité	table 68 INED	table 68 INED
Taux d'actualisation	2,03%	2,00%
Taux d'augmentation annuelle des salaires	2%	2%

5.3.3 ENGAGEMENTS REÇUS

Néant

5.4. INFORMATIONS SUR LES PLANS D'OPTION DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS VALTECH

5.4.1 DESCRIPTION DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTIONS D' ACTIONS.

Les principales caractéristiques du plan de bons de souscription en actions en vigueur au 31 décembre 2015 sont décrites dans le tableau ci-après :

	Caractéristiques			
	Plan 2013	Plan 2014	Plan 2015	Plan 2015
Date d'attribution	12-juin-13	5-déc.-14	21-avr.-15	31-juil.-15
Durée contractuelle du plan	entre 4 et 5 ans	entre 3 et 4 ans	entre 3 et 4 ans	entre 3 et 4 ans
Nombres de bon de souscription émis	23,153,666	6,485,155	422,625	70,000
Nombre de BSA nécessaires à la souscription d'une action VALTECH	8 BSA	8 BSA	1 BSA	1 BSA
Période de levée d'option	du 12 juillet 2016 au 12 juillet 2018	du 12 juillet 2016 au 12 juillet 2018	du 1 juin 2018 au 31 mai 2020	du 1 juin 2018 au 31 mai 2020
Nombre de bénéficiaires	58	30	25	2
Prix de souscription (en euros)	0.03	0.05	0.50	0.80
Prix d'exercice (en euros)	0.27	0.33	7.32	7.55
Mode de règlement (cash ou capitaux propres)	Capitaux propres	Capitaux propres	Capitaux propres	Capitaux propres

Les mouvements intervenus sur les plans de bons de souscription d'actions sont les suivants :

	31-déc.-15		31-déc.-14	
	Nombre de BSAR	Prix d'exercice	Nombre de BSAR	Prix d'exercice
Bons non exercés en début de période	28 294 997	0,27	23 153 666	0,27
BSAR attribués sur la période	492 625	0,54	6 485 155	0,33
BSAR annulés/échu sur l'exercice	(210 000)	0,27	(1 343 824)	0,27
BSAR exercés sur l'exercice	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-
Différence de conversion	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-
Bons non exercés en fin de période	282 625	0,27	5 141 331	0,35
Bons exercables en fin de période	28 577 622	0,27	28 294 997	0

5.4.2 INFORMATIONS SUR LA JUSTE VALEUR DES OPTIONS ATTRIBUEES

Les justes valeurs ont été déterminées aux dates d'attribution respectives des différents plans à partir de deux modèles d'évaluation (Cox, Ross et Rubinstein / Monte Carlo) et en s'appuyant sur des données et hypothèses valables à ces mêmes dates.

Les principales données et hypothèses qui ont été utilisées pour réaliser ces évaluations sont les suivantes :

	Plan du 10 mai 2013 à 4 ans	Plan du 17 mai 2013 à 4 ans	Plan du 10 mai 2013 à 5 ans	Plan du 17 mai 2013 à 5 ans
Date du plan	10-mai-13	17-mai-13	10-mai-13	17-mai-13
Cours du sous-jacent à la date d'attribution	0,34	0,35	0,34	0,35
Prix de souscription (en euros)	0,03	0,03	0,03	0,03
Prix d'exercice (en euros)	0,27	0,27	0,27	0,27
Volatilité attendue ⁽¹⁾	56,10%	55,90%	56,10%	55,90%
Durée de vie contractuelle du bon de souscription	4 ans	4 ans	5 ans	5 ans
Taux de rendement sans risques ⁽²⁾	0,45%	0,38%	0,62%	0,53%
Taux de dividendes ⁽³⁾	-	-	-	-
Juste valeur des bons de souscription ⁽⁴⁾	14,84	15,43	15,47	16,03

	Plan du 5 déc. 2014 à 3 ans	Plan du 5 déc. 2014 à 4 ans	Plan du 11 mai 2015 à 4 ans	Plan du 3 juillet 2015 à 4 ans
Date du plan	5-déc.-14	5-déc.-14	11-mai-15	3-juil.-15
Cours du sous-jacent à la date d'attribution ⁽⁰⁾	4,70	4,70	7,55	7,55
Prix de souscription (en euros)	0,05	0,05	0,50	0,80
Prix d'exercice (en euros)	0,33	0,33	7,32	7,55
Volatilité attendue ⁽¹⁾	56,10%	55,90%	34,00%	34,00%
Durée de vie contractuelle du bon de souscription	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans
Taux de rendement sans risques ⁽²⁾	0,45%	0,38%	0,20%	0,20%
Taux de dividendes ⁽³⁾	-	-	-	-
Juste valeur des bons de souscription ⁽⁴⁾	14,84	15,43	20,06	20,06

⁽⁰⁾ Suite à l'opération de regroupement d'actions (8 actions anciennes pour une nouvelle), le cours du sous-jacent est à comparer au prix de souscription et d'exercice de 8 bons.

⁽¹⁾ Volatilité pondérée en fonction de l'échéancier d'exercice.

⁽²⁾ Taux de rendement sans risque (OAT de maturité 2 et 5 ans) pondéré en fonction de l'échéancier d'exercice.

⁽³⁾ Compte tenu de l'absence de d'historique de distribution et de la rentabilité actuelle de la société, il est fait l'hypothèse qu'il ne sera pas distribué de dividende à un horizon de 5 ans.

⁽⁴⁾ Juste Valeur des options pondérées en fonction de l'échéancier d'exercice.

5.4.3. PLAN BSAR 2015 ATTRIBUES

Le Conseil d'Administration du 21 avril 2015 a fait usage de la délégation octroyée par l'Assemblée Générale du 22 octobre 2014 et a délégué à son Président la définition des caractéristiques des BSAR offerts à la souscription de personnes clés de l'entreprise :

- Nombre de BSAR souscrits et émis : 492.625
- 1 BSAR donnera droit à l'exercice d'une action (nouvelle regroupée) Valtech ;
- Le prix d'émission de 1 BSAR sera de 0,8€ ;
- Le prix de souscription de 1 BSAR sera de 7,32 € (sauf pour 70,000 BSAR, souscription à 7,55 €) ;
- Ces BSAR pourront être exercés, pour partie (entre 25 et 50% des BSAR souscrits) entre le 1er juin 2018 et le 31 mai 2019, et pour partie (le solde) entre le 1er juin 2019 et le 31 mai 2020 ;
- L'échéance de ces BSAR sera pour partie (25%) le 31 mai 2019, et pour le solde (75%), le 31 mai 2020
- Ces titres pourront faire l'objet d'un remboursement anticipé à un montant de 0,50 € pour 1 BSAR, à compter du 1er juin 2017 et jusqu'à l'échéance, à condition que le cours de bourse (moyenne d'ouverture sur les 10 séances choisies parmi les 20 qui précèdent la date d'envoi de l'avis de remboursement anticipé) représente 274% du prix d'exercice, soit 20,06€ ; dans le cas où la Société mettrait en œuvre le remboursement des BSAR au prix de 0,50€ pour 1 BSAR, les Titulaires de BSAR pourront éviter un tel remboursement en exerçant leurs BSAR. Les BSAR ainsi rachetés seront annulés
- Les BSAR seront incessibles ;
- Les BSAR, en cas de départ du Titulaire de la Société, devront être remboursés ou maintenus, conformément aux bulletins de souscription des titulaires de BSAR. Les BSAR ainsi remboursés seront annulés.

492.625 BSAR ont été souscrits et il en résulte un encaissement de 338 milliers d'euros par la société. Si l'ensemble des BSAR souscrits sont exercés, il en résulterait l'émission et l'admission de 492.625 actions, représentant 1,54% du capital de la société. Le produit de l'émission s'élèverait alors à 3.622 milliers d'euros.

5.4.4. CHARGES COMPTABILISEES AU TITRE DES AVANTAGES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAL

La charge totale comptabilisée en résultat en contrepartie des capitaux propres au titre des avantages sur instruments de capital s'élève à 1.129 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

5.5. EVENEMENTS POST-CLOTURE

Résultat de l'offre publique d'achat simplifiée

A l'issue de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions Valtech SE, l'initiateur de l'offre, la société SiegCo, a acquis, au prix unitaire de 11,50 € par action, 2 595 863 actions Valtech sur le marché.

Préalablement à l'ouverture de l'offre le 12 janvier 2016, SiegCo avait déjà acquis sur le marché 1 405 786 actions Valtech, entre le 15 décembre 2015, début de la période d'offre, et le 11 janvier 2016. À la clôture de l'offre, SiegCo détient par conséquent de concert avec la société Verlinvest, 24 165 832 actions Valtech soit 87,87% du capital et autant de des droits de vote.

Annulation des actions propres

Par ailleurs l'Assemblée générale du 5 février 2016 a autorisé l'annulation des 929 721 actions auto-détenues sans réduction de capital. A l'issue de cette opération, SiegCo détient de concert avec Verlinvest 90,9% du capital de la société.

Résiliation du bail parisien

La société a résilié le bail concernant ses locaux parisiens situés Rue de Grenelle, en date du 22 février 2016. Le bail prendra fin au 31 août 2016. La résiliation du bail a modifié la période d'étalement de la franchise de loyer obtenue lors de la signature du bail en 2010, avec un impact positif sur les comptes sociaux de 2015 pour 451 milliers d'euros.

Aux Actionnaires de
Valtech S.E
30 Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Rapport sur les comptes annuels

Conformément au mandat donné par l'Assemblée Générale des Actionnaires, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Valtech S.E , comprenant le bilan au 31 décembre 2015 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière de Valtech S.E au 31 décembre 2015, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires

Le rapport de gestion, qui relève de la responsabilité du Conseil d'Administration, est en concordance avec les comptes annuels.

Pour Deloitte Audit, Cabinet de révision agréé



Marco Crosetto, Réviseur d'entreprises agréé
Partner

29 avril 2016

valtech.

Société européenne au capital de 3.330.923,32 €

Siège social : 30 Boulevard Joseph II – L1840 Luxembourg

RCS Luxembourg B 200337

Rapport de gestion

Sur les comptes sociaux

Année 2015

Sommaire

ACTIVITE DE LA SOCIETE	3
<i>Compte de résultat au 31 décembre 2015</i>	4
<i>Situation financière au 31 décembre 2015</i>	6
EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA DATE DE CLOTURE	9
EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SOCIETE	9
RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	9
AFFECTATION DU RESULTAT	10
ACTIONS PROPRES.....	10
POLITIQUE FINANCIERE	10
Risque de liquidité.....	10
Risque de taux d'intérêts.....	10
Risque de change.....	11
SUCCESSALES DE LA SOCIETE	11
PRISES DE PARTICIPATION ET CONTROLE	12
ACTIVITES DES FILIALES CONTROLEES.....	12
MENTIONS LEGALES	13
Responsabilité du Conseil d'Administration	13
Déclaration des personnes responsables.....	13
Déclaration sur le gouvernement d'entreprise	13

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Conformément à la décision prise en Assemblée générale du 30 Juin 2015, le transfert de la société a eu lieu le 1^{er} octobre 2015. Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ont été établis conformément aux exigences légales et réglementaires luxembourgeoises en vertu de la convention du coût historique. Compte tenu du transfert de siège social au Luxembourg au 1^{er} Octobre 2015, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 étaient établis conformément aux exigences légales et réglementaires françaises, lieu de l'ancien siège social de la Société. Les principales différences de méthodes comptables entre la France et le Luxembourg concernant la Société concernent tout d'abord l'amortissement obligatoire des fonds de commerce et malis techniques, et ensuite la non comptabilisation de la TVA sur les factures non parvenues et factures à établir. La société a considéré que ces traitements spécifiques n'étaient pas matériels et ne les a pas appliqués.

L'activité opérationnelle française a été conservée sous forme de succursale, la convention d'intégration fiscale avec les filiales françaises a été maintenue ainsi que le report des déficits.

Compte de résultat au 31 décembre 2015

Les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2015 de la société (entité consolidante du groupe, cotée sur Euronext, et principale société opérationnelle française) se présentent comme suit :

En €	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Chiffres d'affaires nets	4.1	29 494 415	26 568 866
Production immobilisée		532 341	189 043
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges		72 732	1 091 241
Autres produits d'exploitation	4.1	7 484 394	5 628 450
Produits des immobilisations financières	4.2		
<i>Provenant d'entreprises liées</i>		3 410 354	1 430 426
Autres intérêts et autres produits financiers	4.2		
<i>Provenant d'entreprises liées</i>		53 554	9 510
<i>Autres intérêts et produits financiers</i>		1 619 475	530 132
Produits exceptionnels	4.3	1 000	1 944
TOTAL PRODUITS		42 668 265	35 449 610
Autres Charges externes		17 692 645	15 351 956
Autres impôts et taxes		968 298	984 787
Frais de personnel	5.2	20 576 966	19 427 374
<i>Salaires et traitements</i>		13 943 152	13 430 343
<i>Charges sociales</i>		6 633 814	5 997 031
Corrections de valeur		1 291 727	1 778 367
<i>Sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles</i>	3.1 - 3.2	876 240	629 367
<i>Sur éléments de l'actif circulant</i>		415 487	1 149 000
Autres charges d'exploitation	3.8	234 641	1 054 209
Intérêts et charges financières	4.2		
<i>Provenant d'entreprises liées</i>		69 306	116 341
<i>Autres intérêts et charges financières</i>		782 851	617 298
Charges exceptionnelles	4.3	3 413	2 172
Impôts sur le résultat	4.4	-244 042	-186 923
Profit de l'exercice		1 292 460	-3 695 972
TOTAL CHARGES		42 668 265	35 449 610

Le chiffre d'affaires s'élève à 29.494 milliers d'euros contre 26.569 milliers d'euros en 2014 en

augmentation de 11%. Le montant du chiffre d'affaire réalisé à l'export est de 6.102 milliers d'euros en 2015 contre 4.000 milliers d'euros en 2014.

Les autres produits d'exploitation comprennent notamment les redevances perçues des filiales par le groupe, ainsi que les redevances de marque et s'élèvent à 7.484 milliers d'euros, soit une hausse de 33% par rapport à 2014. .

Les charges d'exploitation s'élèvent à 40.764 milliers d'euros en 2015, en hausse de 5,6% par rapport à 2014 (38.597 milliers d'euros).

L'augmentation de l'activité se matérialise également par une hausse des charges de personnel s'élevant à 20.577 milliers d'euros en 2015 contre 19.427 en 2014, soit une hausse de 6%. L'effectif est passé de 234 à 257 personnes en 2015. Les autres achats et charges externes augmentent également de 15% par rapport à 2014 et représentent 17.697 milliers d'euros en 2015.

La hausse des frais de personnel et des charges externes suivent quasiment la même progression que le chiffre d'affaires, soit un peu plus de 10%.

Les corrections de valeur sont en baisse sur 2015 de 681 milliers d'euros. Cette variation correspond principalement à une baisse des corrections de valeurs sur éléments de l'actif circulant (415 milliers d'euros en 2015 contre 1149 milliers d'euros en 2014, la société avait déprécié une créance qu'elle détenait sur une filiale).

Le résultat d'exploitation représente une perte de 3.180 milliers d'euros, contre une perte de 5.119 milliers d'euros en 2014, soit une amélioration de 37,8%. .

Le résultat financier est un gain de 4.231 milliers d'euros en 2015, contre un gain d'un montant de 1.236 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

Les dividendes perçus des filiales s'élèvent à 3.209 milliers d'euros en 2015, contre 1.002 milliers d'euros en 2014.

Le résultat exceptionnel est proche de l'équilibre aussi bien en 2015 qu'en 2014.

Le résultat net de l'exercice 2015 représente donc un profit de 1.292 milliers d'euros contre une perte de 3.696 milliers d'euros en 2014.

Situation financière au 31 décembre 2015

Actif

En Euros	Notes	31/12/2015	31/12/2014
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2.2 - 3.1		
Concession, brevets et droits similaires		943 665	1 240 923
Fonds commercial		1 392 584	1 392 584
Autres immobilisations incorporelles		421 859	
TOTAL immobilisations incorporelles :		2 758 108	2 633 507
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2.2 - 3.3	753 666	669 318
TOTAL immobilisations corporelles :		753 666	669 318
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	2.3 - 3.3		
Participations dans des entreprises liées		61 556 928	49 071 429
Créances rattachées à des participations		9 295 298	13 542 381
Prêts		79 988	84 780
Actions propres ou parts propres		6 993 233	-
Autres immobilisations financières		317 176	284 555
TOTAL immobilisations financières :		78 242 623	62 983 145
ACTIF IMMOBILISÉ		81 754 398	66 285 970
CRÉANCES	3.4		
Avances, acomptes versés sur commandes			20 000
Créances résultant de ventes et prestations de services		11 991 653	7 566 928
<i>dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an</i>		11 991 653	7 566 928
Créances sur les entreprises liées		6 620 997	10 085 707
<i>dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an</i>		6 620 997	10 085 707
Autres créances		4 117 385	3 239 813
<i>dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an</i>		4 117 385	3 239 813
TOTAL créances :		22 730 034	20 912 448
VALEURS MOBILIERES ET AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS			
Actions propres ou parts propres		0	687 523
Autres valeurs mobilières et autres instruments financiers	3.5	2 974 477	17 329 952
AVOIRS EN BANQUES, CHEQUES ET EN CAISSE	3.5	572 507	812 160
ACTIF CIRCULANT		26 277 018	39 742 083
Comptes de régularisation	3.6	353 110	704 444
TOTAL ACTIF		108 384 526	106 732 497

Passif

en €	Notes	31/12/2015	31/12/2014
CAPITAUX PROPRES	3.7 - 5.4		
Capital souscrit		3 330 923	3 330 923
Primes d'émission et primes assimilées		95 952 942	102 220 118
Réserves			
Réserve légale		96 541	96 541
Réserve pour actions propres ou parts propres		6 993 233	
Autres réserves		0	0
Résultats reportés		-19 813 275	-16 117 304
Résultat de l'exercice		1 292 460	-3 695 972
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		87 852 824	85 834 306
Provisions pour pensions et obligations similaires		-	-
Autres provisions	2.4 - 3.8	982 043	809 227
TOTAL DES PROVISIONS	13	982 043	809 227
DETTES NON SUBORDONNEES	3.4		
Dettes envers des établissements de crédit		10 240	7 041
<i>Dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an</i>		10 240	7 041
<i>Dont la durée résiduelle est supérieure à un an</i>		0	
Dettes envers des entreprises liées		6 105 129	5 539 988
<i>dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an</i>		6 105 129	5 539 988
Dettes sur achats et prestations de services		4 199 267	5 215 657
<i>dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an</i>		4 199 267	5 215 657
Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale		5 677 520	5 652 290
<i>Dettes fiscales</i>		2 206 682	2 492 556
<i>Dettes au titre de la sécurité sociale</i>		3 470 838	3 159 734
Autres dettes		1 912 895	1 898 264
<i>dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an</i>		1 912 895	1 898 264
TOTAL DES DETTES NON SUBORDONNEES		17 905 050	18 313 240
Produits différés	3.6	1 644 609	1 775 724
TOTAL PASSIF		108 384 526	106 732 497

La situation nette au 31 décembre 2015 s'établit à 87 853 milliers d'euros, en progression de 2 019 milliers d'euros par rapport au 31 décembre 2014. Cette variation s'explique par le versement de BSAR pour 726 milliers d'euros et par le résultat de l'exercice pour un montant de 1 292 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2015, la trésorerie disponible de la société s'élève à 3 547 milliers d'euros contre 18 828 milliers d'euros au 31 décembre 2014, soit une baisse de 15.281 milliers d'euros, reflétant par conséquent la hausse des immobilisations financières précisée ci-après et s'inscrivant totalement dans la réalisation du plan « Rocket » prévoyant une importante croissance externe,

Au 31 décembre 2015, la dette financière auprès des établissements de crédit s'élève à 10 milliers d'euros contre 7 milliers d'euros au 31 décembre 2014. Il s'agit d'une ligne de crédit à court terme. Suite à la signature en 2012 d'un contrat de mobilisation de créances sans recours contre la société, le montant du financement ainsi obtenu n'est plus comptabilisé en dette au bilan.

Au 31 décembre 2015, les dettes vis-à-vis des fournisseurs représentent un montant de 4 199 milliers d'euros, contre 5 216 milliers d'euros par rapport au 31 décembre 2014.

Ce solde de dettes fournisseurs de 4.199 milliers d'euros se répartit entre 2 998 milliers d'euros de factures reçues et 1.201 milliers d'euros de factures non parvenues.

Le solde des créances et des dettes vis-à-vis des filiales constitue au 31 décembre 2015 un solde créditeur de 12 145 milliers d'euros contre 17 548 milliers d'euros au 31 décembre 2014, soit une baisse de 5.403 milliers d'euros.

La diminution des créances vis-à-vis des filiales correspond à d'une part l'augmentation de capital de la filiale américaine par conversion de créances pour un montant de 8.382 milliers d'euros, et d'autre part la hausse des prêts de trésorerie effectués aux différentes nouvelles filiales du groupe pour un montant de 4.135 milliers d'euros.

L'actif immobilisé net au 31 décembre 2015 s'élève à 81.754 milliers d'euros. Au 31 décembre 2014, il s'élevait à 66.286 milliers d'euros. Cet actif est essentiellement constitué des immobilisations financières pour 78.243 milliers d'euros dont 61.557 milliers d'euros pour les titres des filiales et 9.295 milliers d'euros de créances sur ces mêmes filiales.

Au 31 décembre 2015, le pôle d'intégration fiscale dont la succursale française de Valtech SE est la tête de Groupe dispose de pertes reportables pour un montant total de 27 521 milliers d'euros auxquels s'ajoutent 15 292 milliers d'euros de déficits reportables antérieurs à la constitution du pôle

d'intégration fiscale.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA DATE DE CLOTURE

Résultat de l'offre publique d'achat simplifiée

A l'issue de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions Valtech SE, l'initiateur de l'offre, la société SiegCo, a acquis, au prix unitaire de 11,50 € par action, 2 595 863 actions Valtech sur le marché.

Préalablement à l'ouverture de l'offre le 12 janvier 2016, SiegCo avait déjà acquis sur le marché 1 405 786 actions Valtech, entre le 15 décembre 2015, début de la période d'offre, et le 11 janvier 2016. À la clôture de l'offre, SiegCo détient par conséquent de concert avec la société Verlinvest, 24 165 832 actions Valtech soit 87,87% du capital et autant de des droits de vote.

Annulation des actions propres

Par ailleurs, l'Assemblée générale du 5 février 2016 a autorisé l'annulation des 929 721 actions auto-détenues sans réduction de capital. A l'issue de cette opération, SiegCo détient de concert avec Verlinvest 90,9% du capital de la société.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SOCIETE

La société Valtech SE entend poursuivre le développement de ses participations d'une part, et maintenir l'équilibre économique de ses activités opérationnelles en France d'autre part.

Valtech continuera de bénéficier en 2016 du développement de la coopération avec les différentes filiales du groupe.

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La société a engagé des dépenses de recherche et développement pour un montant de 717 milliers d'euros (dont 422 milliers en cours). Ces dépenses ont permis à la société de bénéficier d'un crédit d'impôt recherche de 263 milliers d'euros.

AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil d'administration propose d'affecter le résultat de l'exercice de la société Valtech SE, un bénéfice de 1 292 milliers d'euros, au report à nouveau débiteur qui sera ainsi porté de (19 813) milliers d'euros à (18 521) milliers d'euros.

ACTIONS PROPRES

Au cours de l'exercice 2015, la Société a acquis un bloc de 781.228 d'actions propres. Ajouté aux 148 493 actions propres détenues au 31/12/2014, la Société détient, au 31 décembre 2015, 929.721 actions propres.

Au 31 décembre 2015, la société détient 929.721 actions propres pour une valeur de 6993 milliers d'euros. Celles-ci représentent 3,38% du capital souscrit conformément à l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915.

POLITIQUE FINANCIERE

Risque de liquidité

Au 31 décembre 2015, Valtech S.E. disposait d'une trésorerie de 3,5 millions d'euros.

Par ailleurs, le groupe bénéficie de financements sous la forme de trois lignes de mobilisation de créances pour un total de 6,1 millions d'euros conclues par Valtech SE et les filiales allemandes et danoises. Ce contrat transfère à l'établissement financier tous les risques inhérents au recouvrement des créances et la trésorerie reçue n'est donc pas comptabilisée en dette.

Le groupe procède périodiquement à une revue de ses prévisions de trésorerie, le risque de défaut de liquidité est faible.

Risque de taux d'intérêts

Le risque de taux d'intérêts est non significatif compte tenu de la nature et du montant des financements de Valtech SE.

Le groupe n'a pas mis de couverture de taux d'intérêts en place.

L'ensemble des cautions bancaires de Valtech sont des cautions bancaires indexées sur des taux fixe spécifique à chaque pays. Le risque de taux est donc nul pour ces engagements.

Risque de change

Le montant total des actifs libellés en devises autres que la monnaie utilisée par Valtech S.E. (USD, GBP, SEK, DKK, INR, AUD et CAD) relatif aux sociétés situées dans la zone hors euro est synthétisé dans le tableau ci-après. Ces montants ne font pas l'objet d'une politique de couverture.

en milliers d'Euros	2015	2014
Valtech Suisse	525	27
Valtech Solutions (USA)	6 363	12 448
Valtech Digital Australia	879	135
Valtech Holding Australia	809	712
Valtech Singapore	709	221
Valtech Hong Kong	11	0
	0	0
Total	9 295	13 542

Le groupe est principalement exposé à l'USD. Une appréciation de 10% de l'USD entraînerait une augmentation des créances sur participations converties en euro d'environ 216 milliers d'euros. Une dépréciation de 10% de l'USD entraînerait une diminution des créances sur participations converties en euro d'environ 216 milliers d'euros.

SUCCURSALES DE LA SOCIETE

Depuis le 1^{er} octobre 2015, suite au transfert du siège de Valtech SE au Luxembourg, la société dispose d'une seule succursale française située à Paris, France, immatriculée au Registre de Commerce France sous le numéro RCS B 389 665 167. Agence marketing digital et technologique sur le marché français, son but est également la gestion et l'administration des filiales françaises.

La succursale réalise l'intégralité du chiffre d'affaires mentionné précédemment, soit 29 494 milliers d'euros. Le résultat net de la succursale est un profit de 1260 milliers d'euros.

PRISES DE PARTICIPATION ET CONTROLE

Valtech S.E. a finalisé le 3 juillet 2015 l'acquisition de l'agence digitale w.illi.am présente à Montréal (Canada).

ACTIVITES DES FILIALES CONTROLEES

Le tableau suivant présente les principales données financières au 31 décembre 2014 des filiales de la société :

(en milliers d'euros)	Siège social	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	% de détention	Chiffre d'affaires 31/12/2015	Résultat 31/12/2015	Capitaux propres	Dividendes perçus
<i>Filiales consolidées par intégration globale</i>								
Valtech AG	AM Wehrhahn - Dusseldorf - Allemagne	20 762	4 609	100%	0	1 829	5 657	
Valtech Holdings Australia	Aurora Place, level 19,88 Philip Street - NSW 2000 Sydney - AUSTRALIE	0	0	100%	0	549	489	
Valtech A/S	Kanonbaadsvej 10 - Copenhagen - DANEMARK	41 693	10 909	100%	14 252	1214	6 122	
Valtech Solutions	19111 North Dallas Parkway, Dallas TX 75287, Etats-Unis	21 069	21 069	100%	30 494	1 946	9115	
Valtech Training	103,Rue de Grenelle - 75007 Paris - FRANCE	400	0	100%	4 172	138	-1521	
Valtech Technology Consulting	103,Rue de Grenelle - 75007 Paris - FRANCE	37	37	100%	0	0	37	
Valtech Ltd	120 Aldersgate Street - EC1A 4JQ Londres - Royaume-Uni	175	175	100%	35 168	2 637	6 820	
Valtech System Private Ltd.	30Q, 1ST Main III Phase JP Nagar Ind Suburb - 560078 Bangalore - INDE	7 103	3 016	100%	11 443	1089	4 516	
Valtech AB (kiara)	Franzengatan - SE-112 51 Stockholm - SUEDE	17 490	17 490	100%	31 907	2 203	7 577	3 209
Valtech Digital Switzerland	11 Rue d'Italie - 1204 Genève - SUISSE	83	83	100%	744	-468	-422	
Valtech Digital Singapore	25, North Bridge Road # 08-01 EFG Bank Building - 179104 Singapour	60	60	100%	189	-617	-769	
Valtech Digital Spain	Calle Almirante 5 28004, Madrid, Espagne	5	5	100%	0	0	5	
Valtech Hong Kong	Unit 01 21F Tower One Lippo Center - Quensway - HONG KONG	0	0	100%	0	0	0	
Valtech Canada	400, Bvd de Maisonnette O. - Montréal(QC) H3A 1L4 - CANADA	4104	4104	100%	3523	214	2452	

MENTIONS LEGALES

Responsabilité du Conseil d'Administration

La responsabilité du Conseil d'administration est déterminée par la loi. A ce titre, il lui incombe la préparation et la présentation fidèle des comptes annuels conformément aux directives européennes transposées par la loi Luxembourgeoise. Le Conseil considère qu'il s'est pleinement conformé à ces obligations.

Déclaration des personnes responsables

En application de la loi du 11 janvier 2008 relative aux obligations de transparence concernant l'information sur les émetteurs, dont les valeurs mobilières sont admises à la négociation sur un marché réglementé, nous déclarons qu'à notre connaissance, les états financiers, établis conformément au corps de normes comptables applicables, donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits et pertes de la société, et que le rapport de gestion présente fidèlement l'évolution, les résultats de l'entreprise et la situation de la société.

Déclaration sur le gouvernement d'entreprise

Les informations requises par la Loi du 10 décembre 2010 (article 68bis), se trouvent dans la Charte de gouvernance d'entreprise dont une version est disponible sur le site de la société : www.valtech.fr.

Rapport sur la gouvernance

1. Rappel des principes
2. Le Conseil d'administration
3. Le Comité exécutif
4. La participation des actionnaires à l'Assemblée Générale
5. Le Contrôle Interne
6. Opérations sur les titres par des personnes liées
7. Les informations relatives au capital

1. Rappel des principes

1.1 Valtech SE est une société européenne à Conseil d'Administration. La transformation de la Société en Société Européenne a été votée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 avril 2014, sous condition suspensive de la conclusion d'un accord avec le Groupe Spécial de Négociation dont les membres ont été désignés conformément à la Directive n° 2001/86/ CE du 8 octobre 2001 transposée aux articles L. 2351-1 à L. 2353-32 du Code du travail. Un tel accord ayant été signé le 30 septembre 2014, la Société a pu procéder à la modification de sa forme sociale auprès du Registre du Commerce et des Sociétés.

Au cours de l'année 2014, le Conseil d'administration a décidé de se référer au Code de gouvernement d'entreprise Middelnext de décembre 2009 pour les valeurs moyennes et petites, après avoir analysé la situation de la Société au regard des 15 recommandations de ce code.

Ce code est consultable à l'adresse suivante : https://www.middelnext.com/IMG/pdf/code_de_gouvernance_referentiel.pdf.

Il est ainsi apparu que, à ce jour, la Société se conforme à l'ensemble des recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Middelnext de décembre 2009 auquel elle se réfère, à l'exception de :

--La Recommandation n°8 relative à la présence de membres indépendants au sein du Conseil d'administration : aucun administrateur indépendant n'a été nommé au Conseil d'administration. A l'issue de l'OPA de 2010, la Société était dans une situation financière particulièrement précaire. Il a alors été décidé qu'il était nécessaire, pour la Société, de se doter d'un conseil d'administration restreint, capable de réagir rapidement dans des délais extrêmement courts. Il est composé de quatre membres, dont aucun n'est indépendant.

Compte tenu de l'évolution de la Société et de ses besoins, le profil de l'administrateur indépendant idéal n'a pas encore été formalisé.

--La Recommandation n°15 : Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil : le Président du Conseil d'administration va proposer, qu'à partir de l'année 2016, chaque année, lors de la dernière réunion du conseil, il soit demandé aux membres de s'exprimer sur le fonctionnement du conseil et sur la préparation des travaux.

Les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général sont réunies et sont confiées, depuis mars 2010, à Sebastian Lombardo. Valtech considère que ce mode de gouvernance est, pour le moment, adapté aux particularités et aux besoins de la Société.

1.2 La société a transféré son siège au Grand Duché de Luxembourg le 1er octobre 2015, conformément à la décision des actionnaires prise lors de l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2015.

En tant que société ayant son siège au Luxembourg et dont les titres sont cotés en France, Valtech est soumis à l'autorité de la CSSF, et pour les questions relevant de la Directive Abus de Marché, à l'AMF.

En raison du transfert de siège au Luxembourg le 1er octobre 2015, le conseil d'administration examinera courant 2016 les 10 principes de Gouvernement d'entreprise de la Bourse de Luxembourg afin de déterminer quelles sont les règles les plus appropriées à sa situation entre le Code de gouvernement d'entreprise Middelnext et les 10 Principes de gouvernement d'entreprise de la Bourse de Luxembourg. Si Valtech décide de se référer aux Principes de la Bourse de Luxembourg, elle adoptera, si nécessaire, une Charte de Gouvernance d'Entreprise.

2. Le Conseil d'administration

2.1 Mission du Conseil d'Administration

La société est dirigée par le Conseil d'administration, qui a constitué différents comités pour permettre une gestion plus efficace de la société.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre ; sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Un Président directeur général, en charge de la gestion quotidienne, a été désigné conformément aux statuts. Il s'agit de Sebastian Lombardo.

2.2 Composition du Conseil d'Administration

Les statuts de la société prévoient que les membres du Conseil d'Administration (les « Administrateurs ») sont élu et révoqué par l'Assemblée Générale des actionnaires à la majorité simple. Leur mandat est de 4 ans et ils peuvent être réélus. En cas de démission ou de vacance d'un siège d'administration, les Administrateurs restant en fonction peuvent coopter à titre provisoire un Administrateur dont la nomination sera ratifiée par l'Assemblée Générale.

Les statuts n'exigent pas que les Administrateurs soient actionnaires de la société.

Aucun actionnaire ne dispose d'un droit spécifique de désigner, élire, ou révoquer des Administrateurs.

Le Conseil compte 4 membres, dont 3 n'ont pas de fonction exécutive.

2.2.1 Les Membres du Conseil d'Administration

Lors de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 30 juin 2015, les actionnaires ont décidé le transfert du siège social au Luxembourg (Résolution n°13), et décidé de renouveler les membres du Conseil d'Administration à compter du transfert effectif du siège social pour une durée de 4 ans, expirant à l'Assemblée générale qui se prononcera sur les comptes de 2018, (Résolution n°18).

Par ailleurs, les statuts prévoient la possibilité de nommer des censeurs. A ce jour, aucun censeur n'a été nommé au Conseil d'administration de la société.

Le Conseil d'Administration est composé des 4 administrateurs suivants :

Monsieur Sebastian LOMBARDO

Né le 12/04/1972,

Désigné Président et Directeur Général de la société le 9 mars 2010,

Nommé administrateur pour la première fois le 4 février 2010, ratifié en assemblée générale le 29 juin 2010,

Dont le mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 26 avril 2013 puis celle du 30 juin 2015 et expirera à l'AG 2019 statuant sur les comptes 2018.

Président du Conseil d'administration et Directeur général du Groupe Valtech, Sebastian apporte dix-neuf années d'expérience dans le secteur de l'IT et des technologies innovantes. De sa première vie chez Apple Computer, il retient la passion pour l'innovation et la nécessité de penser d'abord en termes d'usages et d'expérience utilisateur. De sa deuxième vie sur les marchés financiers, il retient la rigueur, l'esprit d'analyse et le goût du deal making... et une très bonne connaissance du secteur IT européen. De sa troisième vie d'entrepreneur financier, il retient la passion de développer des entreprises au quotidien et à long terme, avec d'un côté, le sens du travail collectif et la rigueur et de l'autre, l'entregent commercial et la créativité. En 10 années, il a fondé, cofondé et investi dans une quinzaine de sociétés et contribué à créer des milliers d'emplois dans une grande variété de domaines de l'IT : sociétés de conseil, éditeurs de logiciels, entreprises de marketing digital, télécoms. Certaines de ces sociétés ont été cédées à des acteurs majeurs de l'IT. Il a ainsi une vision à la fois large et précise des différents business models et des facteurs clés de succès pour mener à bien un projet d'entreprise d'envergure. Anticipant les différentes tendances de fond du digital depuis le début des années 2000, il a investi sur des secteurs émergents et contribué à créer des entreprises innovantes, en forte croissance et profitables. Son ambition : faire de Valtech le leader incontesté de la transformation digitale en offrant des services et solutions centrés sur le marketing et l'optimisation digitale.

Monsieur Frédéric de Mévius

Né le 26/11/1958,

Nommé pour la première fois le 21 décembre 2012 en remplacement de DLF SA,

Dont le mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 26 avril 2013 puis celle du 30 juin 2015 et expirera à l'AG 2019 statuant sur les comptes 2018.

Frédéric de Mévius, en qualité de représentant de DLF SA, a fondé Verlinvest en 1995. Il en a été le Directeur Général jusqu'à sa démission en décembre 2012. Il demeure administrateur et Président du Conseil d'administration de Verlinvest. Il est également administrateur non-exécutif d'un certain nombre de sociétés figurant dans le portefeuille de Verlinvest ainsi que Président et administrateur de plusieurs associations caritatives et culturelles en Belgique.

Il fut administrateur de Interbrew (aujourd'hui AB-Inbev) de 1991 à 2004 et de Spadel (Belgique) de 1993 à 2000. Avant ces fonctions, Frédéric de Mévius a eu une carrière de banquier d'affaires chez Lehman Brothers (1985 à 1993) à Londres et New-York et S.G. Warburg & Co (1981 à 1985) à Londres.

Frédéric de Mévius est diplômé en Finance et Economie de l'Université de Louvain-la-Neuve.

la société NEXT CONSULTING SPRL

Avec pour représentant permanent Monsieur Daniel GROSSMANN, né le 05/03/1971,

Nommée pour la première fois le 22 avril 2010 en remplacement de Monsieur Daniel GROSSMANN, Ratifiée en assemblée générale le 29 juin 2010,

Dont le mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 26 avril 2013 puis celle du 30 juin 2015 et expirera à l'AG 2019 statuant sur les comptes 2018.

Daniel Grossmann a une forte expérience opérationnelle, légale et en tant qu'investisseur dans les secteurs de la consommation, de la distribution et du digital.

Daniel est le co-fondateur et Managing Partner de Kharis Capital, une plateforme d'investissement direct dans ces secteurs, soutenue par et dédiée à des investisseurs qui partagent une vision long-terme.

Précédemment, il a dirigé les investissements directs et les développements internes de Verlinvest, une société d'investissement familiale centrée sur le consommateur pendant plus de 7 ans. Il a commencé sa carrière comme avocat spécialisé dans le droit du numérique, des médias et de la technologie chez Allen & Overy. Daniel a rejoint plus tard un fond de private equity axé dans le domaine du retail offline/online en Europe et en Asie, puis a gagné en expérience opérationnelle et marketing en tant que dirigeant clé dans une situation de retournement.

Son état d'esprit créatif, son dynamisme et son focus sur les résultats, lui permet de contribuer de façon significative aux divers investissements qu'il génère et gère. Daniel est par ailleurs conseiller de Verlinvest, et à ce titre administrateur de diverses sociétés, dont Valtech et Brandtone. Au long de sa carrière professionnelle, Daniel a vécu et travaillé à Londres, Hong Kong et Miami. Daniel est titulaire d'un diplôme de l'Université libre de Bruxelles (ULB) et d'un Executive MBA de l'Université de Stanford.

la société LUCKYWAY SPRL

Avec pour représentant permanent Monsieur Laurent SCHWARZ, né le 29/11/1957,

Nommée pour la première fois le 15 décembre 2015, en remplacement de Astove Sprl, également représentée par Monsieur Laurent SCHWARZ ; cette nomination fera l'objet d'une proposition de ratification lors de l'Assemblée générale 30 juin 2016,

Dont le mandat expirera, sous réserve de cette ratification, à l'AG 2019 statuant sur les comptes 2018.

Diplômé de Supélec, Laurent Schwarz est associé fondateur de Alten, une société spécialisée dans les services IT cotée à la Bourse de Paris Euronext. Il a été Directeur Général d'Alten jusqu'en juillet 2007 et siège au Conseil d'administration. Laurent Schwarz a été par ailleurs professeur assistant à HEC et Président du Conseil de Surveillance de Novedia de 2007 à 2014.

2.2.2 Informations relatives aux mandataires sociaux visées à l'Annexe 1 du Règlement européen n° 809/2004

Il n'y a pas de liens familiaux entre eux.

Les administrateurs n'ont :

- fait l'objet d'aucune condamnation pour fraude prononcée au cours de ces 5 dernières années au moins,
- pas fait l'objet de faillite, ni de mise sous séquestre ou liquidation, agissant en tant que membres d'organe d'administration, de direction ou de surveillance, associés commandités, fondateurs ou Directeur général,
- ni fait l'objet d'incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés),
- jamais été empêchés par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

2.2.3 Mandats d'administrateurs arrivant à échéance en 2016

L'ensemble des mandats ayant été renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 30 juin 2015, aucun mandat n'arrive à échéance en 2016.

2.2.4 Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux

Frédéric de Mévius né le 26/11/1958

Date de première nomination : **21 décembre 2012**

Date d'échéance du mandat : **Assemblée Générale Annuelle statuant sur l'exercice 2018**

Fonction Principale exercée dans la société : **Administrateur**

Fonction Principale exercée en dehors de la société : **Administrateur et Président du Conseil d'administration de Verlinvest**

Autres mandats et fonctions exercées	Sociétés	Autres mandats et fonctions
Groupe Valtech	Valtech SE	Administrateur
Hors Groupe	Verlinvest SA	Administrateur
	Verlinvest Group SA	
	Verlinvest BV	Mandaté comme Administrateur et/ou membre du conseil de surveillance dans un certain nombre de sociétés dans lesquelles Verlinvest SA ou l'une des ses filiales a investi
	Verlinvest Asia Pte. Ltd.	
	Cofintra SA	
	SiegCo SA	
	Verlinvest Asia (HK) Ltd	
	Armonea SA	
	Armonea Estates SA	
	Verlinvest France SA	
	All Maket Inc (expiré en 2015)	
	CDH Developpement SA	
	Global Fashion Group SA	
	Genius Foods Limited	
	Verlinvest USA, Inc.	
	Beverage Holdco Inc	
	Caipi, Inc.	
	ITWP Acquisitions Ltd	
	Sonora Mills Foods Inc.	
	Future Consumer Enterprise Limited (précédemment Future Ventures India Limited)	
	Spa & Salon International Limited (expiré en 2014)	
	Brandtone Holdings Limited (expiré en 2013)	
	Orpar SA (expiré 2013)	
	Bamevix SA (précédemment Eugenie SA)	
	Eugénie Patri Sebastien SA	Mandaté comme Administrateur et/ou membre du conseil de surveillance dans ces entités (qui ne sont ni des filiales, ni liées à Verlinvest SA ou ses activités)
	Le Domaine de la Falize	
	DLF Participations SCA	
	DLF Gérant SA Patria SA	

NEXT CONSULTING SPRL 15, avenue de Sumatra, 1180 Uccle, Belgique

Représenté par Daniel GROSSMANN, né le 05/03/1971

* (PP) signale les mandats dans lesquels Daniel Grossmann est administrateur à titre personnel

Date de première nomination : **22 avril 2010**

Date d'échéance du mandat : **Assemblée Générale Annuelle statuant sur l'exercice 2018**

Fonction Principale exercée dans la société : **Administrateur**

Autres mandats et fonctions exercées	Sociétés	Autres mandats et fonctions
Groupe Valtech	Valtech SE	Administrateur
Hors Groupe		
	ITWP Acquisitions Limited	
	Bandtone Holdings Limited (PP)*	

LUCKYWAY 27 avenue d'Italie, 1050 Ixelles, Belgique

Représenté par Laurent SCHWARZ, né le 29/11/1957

Date de première nomination : 15 décembre 2015

Date d'échéance du mandat : **Assemblée Générale Annuelle statuant sur l'exercice 2018, sous réserve de la ratification de sa nomination par l'AG des actionnaires**

Fonction Principale exercée dans la société : **Administrateur**

Autres mandats et fonctions exercées	Sociétés	Autres mandats et fonctions
Groupe Valtech	Valtech SE	Administrateur
Hors Groupe	Luckyway SARL	Gérant
	SABS	Gérant

Sebastian LOMBARDO 103 rue de Grenelle, 75007 Paris

né le 12/04/1972

Date de première nomination : **9 mars 2010**

Date d'échéance du mandat : **Assemblée Générale Annuelle statuant sur l'exercice 2018**

Fonction Principale exercée dans la société : **Président et Directeur Général**

<i>Autres mandats et fonctions exercées</i>	<i>Sociétés</i>	<i>Autres mandats et fonctions</i>
Groupe Valtech	Valtech SE	Président du Conseil d'administration et Directeur Général
	Valtech Training (Valtech SE)	Président
	Valtech Technology Consulting (Valtech SE)	
	Valtech Hong Kong Limited (Valtech SE)	Administrateur
	Valtech AG (Valtech SE)	Membre du conseil de surveillance
Hors Groupe	SiegCo SA	Administrateur
	Cosmoledo SPRL	Gérant
	A3 Investments SA	Administrateur Délégué
	Dominus SA	Administrateur
	Skyjet Ltd	Administrateur

2.3 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des Comités (Rapport du Président sur la gouvernance d'entreprise)

2.3.1 L'activité du Conseil d'Administration

Au cours de l'exercice 2015, le Conseil d'administration s'est réuni dix fois. Les administrateurs ont participé, au siège ou par téléphone, aux séances du Conseil d'administration, avec un taux de présence de 90%.

Le Conseil a veillé à la mise en œuvre des orientations décidées et contrôlé la conduite générale des affaires de la Société.

Il a en particulier :

- analysé le montant des prises de commande et du chiffre d'affaires,
- examiné les budgets en matière d'investissement et opérations de croissance externe,
- étudié la mise en œuvre de la politique sociale.

2.3.2 L'activité des Comités

Le Conseil d'administration est assisté dans ses réflexions et décisions par des Comités spécialisés dont les membres sont choisis parmi les administrateurs selon leur expérience et nommés par le Conseil d'administration.

Le Comité d'audit

Il est composé de Messieurs Frédéric de MEVIUS et Daniel GROSSMAN (Next Consulting). Ils bénéficient d'une compétence financière et comptable par leurs formations et leurs expériences professionnelles respectives.

Conformément à l'article 74 de la loi du 18 décembre 2009, le Comité d'audit a pour mission générale d'assister le Conseil d'administration dans le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations financières et comptables. Il est notamment chargé d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes et de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Il s'assure notamment (i) de la régularité, la sincérité et de l'image fidèle des états financiers de la Société et de toute autre information ou rapport de nature financière communiqués aux actionnaires, au public

Le Comité de Nomination et de Rémunérations

Il est composé de Messieurs Frédéric de MEVIUS et Laurent SCHWARZ (LuckyWay Sprl).

En 2015, le Comité de Nomination et des Rémunérations s'est réuni trois fois, le 27 janvier, le 18 mars, et le 20 octobre 2015. Le Comité de Nomination et des rémunérations a pour mission principale de :

- formuler des recommandations auprès du Conseil d'administration pour la détermination des rémunérations et avantages en nature des dirigeants mandataires sociaux,

En outre, le Conseil a :

- arrêté les comptes semestriels consolidés du 1er semestre 2015,
- arrêté les comptes annuels et consolidés de l'exercice 2014,
- convoqué les actionnaires à l'Assemblée Générale du 30 juin 2015,
- examiné les documents de gestion prévisionnelle et révisé le compte de résultat prévisionnel,
- mis en œuvre l'émission de Bons de souscription d'actions au profit du management et de salariés de la société et de ses filiales et de l'augmentation de capital réservée, opérations décidées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 octobre 2014,
- autorisé les conventions réglementées, et
- arrêté les termes des communications financières.

Leurs décisions sont prises à la majorité avec voix prépondérante du Président en cas de partage de voix. Les décisions font l'objet d'un compte-rendu.

et aux autorités des marchés boursiers (ii) du respect par la Société des obligations légales et réglementaires applicables en matière d'information financière et du bon fonctionnement de la fonction d'audit interne de la Société.

En 2015, le Comité d'audit s'est réuni 3 fois : les 18 mars, le 27 août ainsi que 20 octobre.

Le Comité d'audit a auditionné les principaux responsables de la fonction Finance Groupe ainsi que les Commissaires aux Comptes pour examiner avec eux leurs plans d'actions respectifs et les suites qui leur seront données, ainsi que les comptes semestriels consolidés et les comptes annuels consolidés, et les conditions de clôture des comptes.

Les Commissaires aux Comptes ont été présents aux réunions du 18 mars et 28 août et ont, à cette occasion, présenté leurs opinions sur les comptes annuels et semestriels.

- procéder à la définition des modalités de fixation de toute rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux ;
- réfléchir à l'élargissement du Conseil d'administration à des administrateurs indépendants.

Au titre de l'année 2015, le Comité de Nomination et de Rémunération a réitéré le schéma adopté en 2014 concernant les rémunérations variables des dirigeants mandataires sociaux : celles-ci dépendent pour 80% d'éléments liés à des critères quantitatifs (Chiffres d'affaires et Résultat opérationnel) et pour 20% d'éléments

liés à des critères qualitatifs (stratégie, retournement, développement, croissance externe,...).

Concernant la composition du Conseil, compte tenu du développement de Valtech, il apparaît que la formation resserrée du Conseil d'administration reste un atout et permet de créer une équipe pro-active et réactive.

2.3.3 Principes et règles pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

Les administrateurs n'ont reçu aucun jeton de présence au cours de l'exercice 2015.

Le Président Directeur Général actuel de Valtech SE, Sébastien Lombardo, ne perçoit ni jeton de présence, ni autre rémunération au titre de l'exercice de ses mandats sociaux au cours des exercices 2014 et 2015.

Dans le cadre de missions d'assistance spécifique, soumises aux dispositions de l'article L225-38 du Code de commerce français et à l'article 57 de loi luxembourgeoise du 10 août 2015, des Sociétés qu'il détient et ou dirige, sont amenées à facturer des honoraires.

L'intervention d'une personnalité extérieure apparaît toutefois souhaitable à terme. La Société poursuit sa réflexion concernant le profil pertinent.

Le Règlement intérieur du Comité des nominations et rémunérations avait été approuvé par le Conseil d'administration le 10 décembre 2009.

Olivier Padiou, Directeur Général Délégué de Valtech SE jusqu'au 21 décembre 2012, n'est pas administrateur; il n'a perçu aucun jeton de présence ni de rémunération au titre de son mandat social de Directeur Général Délégué.

Olivier Padiou a désormais uniquement des fonctions opérationnelles et dispose du contrat de travail y afférent. Il perçoit à ce titre une rémunération.

3. Comité Exécutif

Le Comité exécutif est composé des personnes suivantes :

Nom	Date d'entrée en fonction	Fonctions occupées au sein de la Société
Sebastian LOMBARDO	Mar-10	Président du Conseil d'administration et Directeur général de Valtech S.E.
Olivier PADIOU	Jun-10	COO de Valtech Groupe.
Tomas NORES	Mar-10	COO de Valtech Groupe
Ulf SIDEMO	2002	Directeur de Valtech Sweden & UK
Carsten BROGAARD	2007	Directeur de Valtech Denmark, Germany, France & Suisse
Laurent PRETET	Nov-12	Directeur Financier Groupe de Valtech S.E.
Alexandra de la Martinière	Jul-12	Secrétaire Général Groupe de Valtech S.E.

Sebastian LOMBARDO

Président du Conseil d'administration et Directeur général du Groupe Valtech, Sebastian amène dix-sept années d'expérience dans le secteur de l'IT et des technologies innovantes. De sa première vie chez Apple Computer, il retient la passion pour l'innovation et la nécessité de penser d'abord en termes d'usages et d'expérience utilisateur. De sa deuxième vie sur les marchés financiers, il retient la rigueur, l'esprit d'analyse et le goût du deal making... et une très bonne connaissance du secteur IT européen. De sa troisième vie d'entrepreneur financier, il retient la passion de développer des entreprises au quotidien et à long terme, avec d'un côté, le sens du travail collectif et la rigueur et de l'autre, l'entregent commercial et la créativité. En 10 années il a fondé, cofondé et investi dans une quinzaine de sociétés et contribué à créer des milliers d'emplois dans une grande variété de domaines de l'IT : sociétés de conseil, éditeurs de logiciels, entreprises de marketing digital, télécoms. Certaines de ces sociétés ont été cédées à des acteurs majeurs de l'IT. Il a ainsi une vision à la fois large et précise des différents business models et des facteurs clés de succès pour mener à bien un projet d'entreprise d'envergure. Anticipant les différentes tendances de fond du digital depuis le début des années 2000, il a investi sur des secteurs émergents et contribué à créer des entreprises innovantes, en forte croissance et profitables. Son ambition : faire de Valtech le leader incontesté de la transformation digitale en offrant des services et solutions centrés sur le marketing et l'optimisation digitale.

Olivier PADIOU

Olivier Padiou: Directeur général délégué du Groupe Valtech du 10 juin 2010 au 21 décembre 2012, Olivier est COO du Groupe et supervise les opérations au Royaume-Uni, au Danemark, en Suède, en Allemagne et en France. Il est aussi acting CEO pour les Etats Unis. Il a la charge des partenariats et des clients stratégiques ainsi que le déploiement des offres digitales du groupe.

Chez Valtech depuis plusieurs années et fort d'une expérience reconnue dans l'industrie du Web, il a également été l'un des fondateurs de MDEO, l'une des principales agences web françaises et a été impliqué dans la création de Zentropy Partners, un réseau international d'agences web pour le groupe IPG.

Tomas NORES

COO du Groupe Valtech, Tomas s'occupe de définir, organiser et aligner tous les processus pour que Valtech devienne une entreprise globale. Il a la charge notamment du partage des savoirs-faire et des connaissances au sein du groupe et est responsable des opérations near shore et de l'Inde. Il est également responsable des acquisitions. Il a déjà plus de 16 ans d'expérience dans les Télécommunications et Médias, au sein de grands groupes internationaux spécialisés dans les technologies, les applications, les logiciels et les services. Tomas a occupé plusieurs postes de Direction Marketing et Commerciale à l'échelle mondiale pendant ces 12 dernières années, au sein des groupes Novedia et Alcatel-Lucent. Diplômé d'un M.B.A. du M.I.T. Sloan School of Management à Boston, Tomas est aussi un passionné de windsurf et un athlète actif (cinq fois finaliste de la compétition de triathlon « Ironman »).

Ulf SIDEMO

Directeur pour la Suède depuis le mois de janvier 2008. Il a obtenu un master en sciences et un MBA de l'université de Stockholm. Ulf Sidemo a commencé sa carrière chez Ericsson où il a occupé successivement les postes d'ingénieur logiciel en Suède, puis de directeur de projet à Dallas (Etats-Unis) et Lahore (Pakistan) avant de devenir responsable de marché en Roumanie, puis pour la zone Royaume-Uni, France, Belgique, Italie et Afrique.

Carsten BROGAARD JENSEN

Directeur de Valtech Danemark, Valtech Allemagne, Valtech France et Valtech Digital Switzerland, Carsten a rejoint Val-tech en 2000. Au sein de la société, il a précédemment occupé les fonctions de Consultant en Management et Directeur Commercial. Travaillant étroitement avec quelques-uns des plus grands comptes de Valtech, Carsten apporte une réelle expertise de conseil en e-business à la filiale danoise. Auparavant, Carsten a mené une carrière internationale en tant que trade officer à Singapour et consultant en technologies chez Cap Gemini. Il est également diplômé d'un « Master of Science in International Business » de l'Ecole de Commerce de Copenhague. Il a été nommé aux fonctions de Directeur Général pour la France en mars 2014.

Laurent PRETET

Directeur financier du Groupe Valtech, Laurent a rejoint Valtech en novembre 2012. Avant de rejoindre le Groupe Valtech, Laurent a été pendant 4 ans Directeur administratif et financier, membre du directoire, de Novedia Group, une société de conseil marketing et technologique pour les projets digitaux. Auparavant, il a commencé sa vie professionnelle dans la banque d'entreprise avant de co-fonder une société de prestations de service pour la téléphonie mobile. Laurent est diplômé d'HEC.

Alexandra de la Martinière

Secrétaire Général du Groupe Valtech depuis juillet 2012, Alexandra est en charge de la Direction juridique et du Secrétariat du Conseil d'administration. Après 10 années dans les cabinets d'avocats internationaux (Salès Vincent George, Latham & Watkins (alors Stibbe Simon Monhan Duhot) et Norton Rose), Alexandra est devenue Directeur Juridique de Radio France, fonction qu'elle a exercée pendant 7 ans. Elle a ensuite fondé et développé Ethics & Boards, un site Internet et une base de données axés sur la gouvernance d'entreprises et les conseils d'administration à l'international.

4. Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale sont prévues par l'article 24 des statuts.

Les statuts de la Société sont disponibles sur le site Internet de la Société www.valtech.fr et au siège social de la Société auprès du Secrétariat Général.

L'article 24 prévoit :

«Participation des actionnaires

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité et de la propriété de ses actions. Les droits d'un actionnaire de participer à une Assemblée Générale et d'exercer le vote attaché à ses actions sont déterminés en fonction des actions détenues par cet actionnaire le quatorzième jour qui précède l'Assemblée Générale à vingt-quatre heures (heure de Luxembourg) (la « Date d'Enregistrement »). Pour participer à l'Assemblée Générale, l'actionnaire doit indiquer à la Société sa volonté de participer à l'assemblée générale au plus tard à la Date d'Enregistrement.

Dans le cas d'actions tenues par un système de règlement-livraison d'instruments financiers, ou dans le cas de la détention des actions par un intermédiaire financier agissant comme dépositaire professionnel, un propriétaire d'actions souhaitant participer à une Assemblée Générale devra obtenir de cet opérateur ou ce dépositaire un certificat certifiant le nombre d'actions enregistrées dans le compte pertinent à la Date d'Enregistrement et le présenter à la Société à cinq (5) jours maximum avant la date de l'Assemblée Générale.

La Société enregistre pour chaque actionnaire qui a signalé sa volonté de participer à l'Assemblée Générale, son nom ou dénomination sociale et adresse ou siège social, le nombre d'actions qu'il détenait à la date de l'enregistrement et la description des documents qui établissent la détention des actions à cette date.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la Société selon les conditions fixées par la Loi; ce formulaire doit parvenir à la Société trois (3) jours maximum avant la date de l'Assemblée Générale. »

Lors de la publication de la convocation aux assemblées générales, l'avis de convocation précise les conditions dans lesquelles les personnes peuvent participer à l'assemblée, se faire représenter ou encore voter par correspondance.

Les formulaires nécessaires à la participation, la représentation et le vote par correspondance sont disponibles sur le site internet de la Société à une adresse mentionnée sur la publication.

5. Le Contrôle interne

5.1 Description du système de contrôle

Le contrôle interne au sein de la Société constitue un dispositif destiné à améliorer la maîtrise des activités et l'efficacité de ses opérations.

Ce dispositif a en particulier pour objet d'assurer :

- l'application des instructions et des orientations fixées par le Conseil d'administration ;
- la conformité aux lois et règlements ;
- le respect des règles d'engagement contractuel ;
- la fiabilité des informations financières et comptables.

Comme tout système de contrôle, il est rappelé que le système de contrôle interne, aussi complet soit-il, ne peut qu'offrir une assurance raisonnable mais en aucun cas une garantie absolue que les objectifs mentionnés seront atteints.

Les principaux outils du contrôle interne se fondent sur l'organisation du Groupe et le système d'information

5.1.1 Nature des risques suivis

- les risques liés à l'activité,
- les risques juridiques, et réglementaires,
- les risques assurances,
- les risques financiers,
- les risques environnement et développement durable.

5.1.2 Processus d'identification des risques

Le Conseil d'administration et le Comité d'audit

Le Comité d'audit assiste le Conseil d'administration dans le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations financières et comptables. Il est notamment chargé d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

Dans ce cadre il s'assure notamment : de la régularité, la sincérité et de l'image fidèle des états financiers, du respect des obligations légales et réglementaires applicables en matière d'information financière ainsi que du bon fonctionnement de la fonction d'audit interne de la Société.

L'audit interne

L'Audit interne assiste la Direction générale dans le processus de maîtrise des risques afférents aux opérations effectuées par le groupe. Dans ce cadre, les missions de l'Audit Interne consistent à :

- Vérifier la mise en œuvre des politiques définies par la Direction générale au sein des différentes filiales et des fonctions transverses du groupe,
- S'assurer de la conformité des opérations vis-à-vis des obligations externes et internes (lois, règlements, recommandations de place, instructions et procédures...),
- Formuler des recommandations visant à l'amélioration des procédures, s'assurer de leur mise en place et effectuer un suivi de leur application. Il rend compte à la Direction générale de l'état d'avancement des plans d'actions,
- Evaluer le dispositif de gestion des risques et de contrôle interne.

L'Audit interne est chargé de mener des missions d'audit de filiales. Au travers de ses missions, l'Audit interne participe ainsi à l'identification, l'évaluation et à la prévention des risques. Il est également associé aux réflexions menées dans le Groupe pour la mise en place de procédures.

L'Audit interne est rattaché hiérarchiquement au Comité d'audit et fonctionnellement à la Direction Financière. Son champ d'intervention s'étend sur l'ensemble du périmètre Groupe.

L'Audit interne établit un plan annuel d'audit sur la base d'une consultation auprès des membres du comité exécutif et du comité d'audit. Il s'appuie également sur les zones de risques identifiées lors de ses différents travaux.

Le service d'Audit Interne est composé d'un collaborateur confirmé depuis juillet 2013.

Le contrôle financier

Cette équipe, dirigée par le Directeur financier du groupe, est indépendante des opérations quotidiennes locales. Basée à Paris, cette fonction a pour mission de collecter, consolider et analyser les résultats financiers (ainsi que d'autres chiffres de performance clés) de la Société et de ses filiales. Elle a également pour mission de mettre en place et de contrôler le respect des procédures et des bonnes pratiques communément répandues dans le secteur d'activité de la Société.

Les comités de pilotage (mensuels ou trimestriels) :

La Société, comme chacune de ses filiales, est supervisée par un directeur des opérations, à travers un comité de pilotage qui inclut les responsables opérationnels. Les comités de pilotage ont pour but, entre autre, d'anticiper et de communiquer les risques identifiables dans

La communication financière:

Elle a pour mission de préparer et communiquer les informations financières conformément à la réglementation applicable, d'informer les initiés des périodes d'interdiction de transactions boursières et plus,

Le Directeur financier du groupe est régulièrement informé de la situation financière et de la trésorerie des filiales afin de prendre ou recommander toutes mesures appropriées à la situation.

De plus, la Société a mis en place un système informatique permettant de connaître la position et les écritures sur tous les comptes bancaires des filiales européennes.

chaque opération au niveau des directeurs des opérations et de la direction générale.

généralement, de veiller à la bonne application des règles de transparence.

5.1.3 Procédures de contrôle interne

5.1.3.1 Reporting comptable et de gestion unifiés

Reporting financier et de gestion mensuel :

La Société, comme chacune de ses filiales, établit les éléments financiers consolidés suivants dans un délai de 10 jours ouvrés suivant la fin du mois :

- bilan
- compte de résultat
- état et prévision de la trésorerie à 12 mois
- état des créances clients
- état des facturations inter Sociétés au sein du groupe,

- suivi des indicateurs de mesure de la performance

Le reporting comptable du groupe est produit à l'aide d'un système informatisé(Hypérion) de consolidation de l'information financière et de gestion qui est utilisé de manière homogène dans le groupe. Une revue analytique des informations de chaque entité est effectuée chaque mois par la Direction financière du groupe. Cette revue analytique permet de détecter d'éventuelles anomalies dans la manière dont le reporting a été effectué.

Système d'information utilisé pour la reconnaissance du chiffre d'affaires, le suivi de la rentabilité commerciale et l'analyse détaillée de la marge brute :

Chaque filiale du Groupe utilise un système d'information qui lui est propre pour assurer la pérennité et l'exactitude des données relatives au chiffre d'affaires et aux marges pour chaque contrat commercial. Bien que les systèmes d'information en place permettent d'atteindre cet objectif, ils ne permettent pas d'avoir une vue homogène et comparable des performances de chaque filiale du groupe. De plus, leur hétérogénéité complexifie la gestion quotidienne et les procédures d'audit interne et externe des cycles d'exploitation qui sont gérés par ces systèmes.

Afin de renforcer la qualité et la sécurité de l'information financière et de gestion, la Société a procédé au déploiement d'un logiciel de gestion opérationnel des contrats (OpenAir) dans toutes les entités majeures du Groupe. Cet outil permet un accès fiabilisé et rapide aux informations opérationnelles du Groupe. Il facilite par ailleurs l'analyse et le pilotage des activités au niveau du Groupe.

Processus budgétaire et révisions des prévisions :

La Société a opté, pour elle comme pour ses filiales, pour une procédure d'établissement d'un budget annuel à la fin de l'année N-1 avec trois revues des prévisions en cours d'année, en sorte que chaque équipe dirigeante concernée puisse adapter ses prévisions à la stratégie du groupe d'une part, et aux événements qui surviennent en cours d'année d'autre part.

Suivi des mouvements de trésorerie :

La Société, comme chacune de ses filiales, établit un état des mouvements de trésorerie (entrées, sorties, situation de trésorerie) sur une base quotidienne. Une information synthétisée par type de flux est faite mensuellement par chaque filiale puis consolidée par la Direction financière du Groupe.

La Société, comme chacune de ses filiales, établit mensuellement des prévisions de trésorerie à un horizon de 12 mois.

Le budget annuel et les révisions de prévisions sont établis par les directions opérationnelles de chaque filiale, puis discuté et éventuellement corrigé avec la Direction générale. Le budget annuel et les révisions de prévisions sont ensuite soumis pour approbation au Conseil d'Administration.

Le rapprochement des informations comptables et des données prévisionnelles, associé à l'analyse mensuelle, contribue à la qualité et à la fiabilité des informations produites.

La Société procède actuellement à la mise en place d'une gestion centralisée de la trésorerie (cash-pooling) afin d'optimiser l'utilisation de la trésorerie dans le groupe Valtech.

5.1.3.2 Référentiel et méthodes comptables communs au sein du groupe

Pour le processus d'élaboration des comptes consolidés prévisionnels et réalisés, le groupe a retenu le principe d'unification, ce qui doit induire:

- l'homogénéité du référentiel, des méthodes comptables et des règles de consolidation,
- la normalisation des formats de restitution,
- l'utilisation d'un outil informatique (Hypérior) intégré de reporting et de consolidation, mis en place en 2009.

La Société et ses filiales disposent d'un référentiel unique qui normalise l'ensemble des rubriques des «reporting» consolidés dans Hypérior, y compris pour les engagements hors bilan. Ce référentiel est coordonné par la direction financière du groupe qui en assure l'évolution et la maintenance.

Les liasses de consolidation sont établies selon les principes comptables locaux et intègrent des retraitements d'homogénéité pour respecter les normes du groupe.

Des notes d'instruction de la direction financière précisant le processus et le calendrier d'arrêté pour chaque clôture, ont et/ou sont diffusées au sein du groupe. La Société comme chacune de ses filiales doivent décliner ces processus et ces calendriers au niveau de leurs organisations.

Par ailleurs, la Société a recruté en 2013 un Business Controller dont le rôle consiste, entre autre, à la mise en place de processus commun à l'ensemble des filiales du groupe, en particulier de processus participant à la convergence des méthodes comptables.

5.1.3.3 Planification des procédures d'arrêté comptable

La Société et chacune de ses filiales doivent soumettre leurs résultats dans un délai de 10 jours ouvrables avant la fin de chaque mois, au moyen des modèles standard et selon un calendrier fourni au titre de l'exercice complet.

Ces données doivent faire l'objet d'une révision et d'une intégration par l'équipe financière du Groupe en vue d'une diffusion à la Direction Générale.

5.1.3.4 Procédures internes et respect de la réglementation

Le respect des procédures internes et de la réglementation est garanti par le management de la Société qui est responsable de leur application. La direction financière du groupe effectue un contrôle par sondage en fonction de son appréciation des risques.

La fonction audit interne conduira en 2016 des missions visant à s'assurer du respect des procédures internes et de la réglementation. Elle participera au renforcement des procédures de contrôle interne en proposant la mise en œuvre de processus et diligences spécifiques pour pallier les défaillances identifiées.

5.1.3.5 Normes IFRS

Les résultats de la Société sont établis selon les normes internationales de communication financière (IFRS), telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2014 et elle a pleinement opté pour cette méthode comptable en 2004. Ses filiales ont recours aux principes comptables

généralement reconnus dans leurs pays respectifs (Local GAAP) et tout ajustement nécessaire aux normes IFRS est effectué par l'équipe financière du Groupe.

6. Opérations réalisées sur les titres Valtech par les dirigeants et les personnes qui leur sont liées

6.1 Guide de déontologie

Valtech a mis en place en 2013 un guide concernant l'acquisition et la cession des titres de la Société à l'attention du management et toute autre personne susceptible de détenir une information privilégiée.

Valtech a notamment précisé les fenêtres négatives avant publication des comptes annuels et semestriels (20 jours) et des chiffres d'affaires trimestriels (10 jours).

Ce Guide est toujours en vigueur en 2014 et en 2015.

6.2 Etat récapitulatif

6.2.1 Au titre des achats d'actions au cours de l'année 2015

Aucune action devant faire l'objet d'une déclaration auprès de l'AMF n'a été acquise au cours de l'année 2015.

6.2.2 Au titre de la souscription de BSAR

Personne Concernée	Date de l'opération	Nature de l'opération	Prix Unitaire	Montant Total	Nombre de BSAR
Cosmoledo*	12-Jan-15	Souscription	0,05 €	267.740,35 €	5.354.807
Laurent Pretet	12-Jan-15	Souscription	0,05 €	8.180,60 €	163.612
Alexandra de la Martinière	12-Jan-15	Souscription	0,05 €	3.035,95 €	60.719

**La société Cosmoledo est détenue à 63% par Sebastian Lombardo ; le capital restant est réparti entre Tomas Nores et Olivier Padiou. La société Cosmoledo détient par ailleurs 13,63% du capital de Siegco, actionnaire majoritaire de Valtech SE.*

6.2.3 État des actions détenues par les mandataires au 31 décembre 2015

Sebastian Lombardo :	344 556
Laurent Schwarz (directement et indirectement) :	233 909
Daniel Grossmann:	0
Frédéric de Mévius :	0

Sebastian Lombardo et Laurent Schwarz ont apporté leurs titres à l'offre publique simplifiée initiée par Siegco en janvier 2016. Ils ne détiennent plus directement d'actions Valtech à titre personnel.

7. Informations sur le capital social

7.1 Actionnariat

7.1.1 Historique des variations du capital au cours des 6 dernières années

Evolution du capital au cours des 6 derniers exercices

		<i>Montant de la variation du montant nominal du capital en euros</i>	<i>Nombre cumulé d'actions</i>	<i>Montant cumulé du capital social en euros</i>
05/11/10	Augmentation de capital	995 101	155 008 451	2 346 636
23/05/11	Réduction du capital	3 253,32	154 793 551	2 343 382,98
24/05/12	Augmentation de capital	227 081,45	169 793 551	2 570 464,43
28/05/13	Regroupement d'actions	0	21 224 192	2 570 464,43
22/10/14	Augmentation de capital	760 458,89	27 503 262	3 330 923,32
05/02/16	Annulation d'actions	0	26 573 541	3 330 923,32

7.1.2 Détention ou contrôle de Valtech

Offre publique simplifiée initiée par Siegco

Suite à l'offre publique simplifiée initiée par Siegco, dont le projet a été publié le 14 décembre 2015, l'offre ayant commencé le 12 janvier 2016 et s'étant achevée au 1^{er} février 2016, SiegCo détient 22 290 832 actions Valtech, soit 83,88% du capital, et 83,88% des droits de vote de la Société.

Les informations relatives à cette offre publique sont disponibles sur le site de la Société à <https://www.valtech.com/498a5e/globalassets/07-france/03-docs/11-legal/offre-publique-dachat-simplifiee-2016/04.-valtech---projet-de-note-dinformation-en-reponse-etabli-par-valtech.pdf>.

Actionnariat de Valtech

SiegCo est une société de droit belge codétenue directement par Verlinvest (79,55 %), et la société Cosmoledo (13,63%) (société détenue par Sebastian Lombardo, Tomas Nores et Olivier Padiou) et Laurent Schwarz (6,82 %) via la société LuckyWay.

SiegCo associe ainsi la réputation et le soutien financier d'une holding familiale de participations industrielles à l'expérience managériale et à la vision stratégique de deux entrepreneurs disposant d'une expertise pointue et d'un savoir-faire industriel reconnu dans les secteurs de l'informatique et de l'Internet.

Le Conseil d'administration de SiegCo est composé de Frédéric de Mévius, de Pierre Cassagne, de Sebastian Lombardo, et de LuckyWay représentée par Laurent Schwarz.

Par ailleurs, Verlinvest détient, depuis le 24 mai 2012, 1 875 000 actions nouvelles regroupées, soit 6,82% du capital et des droits de vote au 31 décembre 2015 et 7,06% après l'annulation d'actions par l'Assemblée Générale du 5 février dernier.

Verlinvest contrôlant Siegco, Verlinvest, détient ainsi, directement et indirectement, 90,94% du capital de la Société.

Les administrateurs détenaient précédemment des actions en raison d'une disposition statutaire.

Cette nécessité de détenir des actions ayant disparu à l'issue de l'Assemblée Générale mixte du 26 avril 2013, certains administrateurs ont cédé les quelques actions qu'ils détenaient.

7.1.3 Actions détenues par l'émetteur lui-même ou en son nom, ou par ses filiales

La Société a été autorisée, en vertu d'une décision de l'Assemblée Générale Mixte du 13 juin 2013 et d'un conseil d'administration du même jour, à signer un contrat de liquidité avec la société de Bourse Aurel BGC à hauteur de 50.000 €.

L'autorisation a été renouvelée lors de l'Assemblée Générale du 25 avril 2014 dans des termes identiques, le montant maximal de rachat étant toutefois porté de 5€ à 10€.

Un apport supplémentaire au contrat de liquidité a été effectué le 19 décembre 2014 pour un montant de 650.000 €.

Le 1er juin 2016, la Société a changé de prestataire : un nouveau contrat de liquidité a été conclu avec Oddo Corporate Finance. Un mandat d'achat d'action, conforme à la décision de l'Assemblée Générale, a également été conclu avec Oddo Corporate Finance.

Lors de l'Assemblée Générale du 30 juin 2015, deux résolutions similaires ont été votées par l'Assemblée Générale des actionnaires : (i) l'une en droit français, (ii) l'autre, en droit luxembourgeois, ayant vocation à s'appliquer après le transfert du siège au Luxembourg réalisé le 1^{er} octobre 2016. Le montant maximal par action a été fixé à 18 euros par l'Assemblée Générale.

Au 31 décembre 2015, les moyens suivants figuraient :

- au compte de liquidité :
 - Nombre d'actions : 59 081 titres
 - Solde en espèces du compte de liquidité : 314 884,72€
- au programme de rachat d'actions : 870.640 titres

Ces 929 721 actions ont été annulées par l'Assemblée Général extraordinaire du 5 février 2016.

7.1.4 Evolution de l'actionnariat lors des deux dernières années :

Actionnariat de la Société au 31 décembre 2014

	Nombre de droits de vote exerçables en AG*	Nombre d'actions Nouvelles Regroupées	% capital	% droit de vote exerçable en AG
SiegCo(1)	146 313 463	18 289 183	66,50%	66,89%
Verlinvest	15 000 000	1 875 000	6,82%	6,86%
Sebastian Lombardo (2)	2 756 448	344 556	1,25%	1,26%
Laurent Schwarz (3)	1 871 448	233 931	0,85%	0,86%
Auto-détenues	0	159 180**	0,58%	0,00%
Public	52 811 295	6 601 412	24,00%	24,14%
Total	218 752 654	27 503 262	100,00%	100,00%

Verlinvest S.A., contrôlant SiegCo, détenait ainsi directement et indirectement 73,32% du capital.

* Les actions Valtech ont fait l'objet d'une opération de regroupement: une action nouvelle regroupée représente 8 droits de vote. Cette opération a été clôturée le 27 mai 2015.

(1) la société Siegco est détenue à 86,57% par Verlinvest, à 8,95% par Cosmoledo et à 4,48% par Astove Sprl.

(2) S. Lombardo détient 63% de Cosmoledo.

(3) M. Schwarz est le représentant permanent de la société Astove Sprl, alors administrateur de la société. Le nombre d'action mentionné inclut les actions détenues par M. Schwarz par l'intermédiaire de la société Luckyway.

** dont 10.687 au titre du contrat de liquidité

Actionnariat de la Société au 31 décembre 2015

	Nombre d'actions Nouvelles Regroupées	Nombre de droits de vote exerçables en AG	% capital	% droit de vote exerçable en AG
SiegCo(1)	19 644 103 ⁽⁴⁾	19 644 103	71,42%	73,92%
Verlinvest	1 875 000	1 875 000	6,82%	7,06%
Sebastian Lombardo (2)	344 556	344 556	1,25%	1,30%
Laurent Schwarz (3)	233 909	233 931	0,85%	0,88%
Auto-détenues	929 721**	0	3,38%	0,00%
Public	4 476 118	4 476 118	16,27%	16,84%
Total	27 503 262	218 752 654	100,00%	100,00%

Verlinvest S.A., contrôlant SiegCo, détenait ainsi directement et indirectement 73,32% du capital.

(1) la société Siegco est détenue à 79,55% par Verlinvest, à 13,63% par Cosmoledo et à 6,82% par LuckyWay Sprl.

(2) S. Lombardo détient 63% de Cosmoledo.

(3) M. Schwarz est le représentant permanent de la société Luckyway, administrateur de la société. Le nombre d'action mentionné inclut les actions détenues par M. Schwarz personnellement et par l'intermédiaire de la société Luckyway.

(4) Pendant la période de pré-offre de l'Offre d'achat simplifiée, Siegco a acquis sur le marché, au 31 décembre 2015, 1 354 920 actions s'ajoutant aux 18 289 183 qu'elle détenait précédemment.

**dont 59 081 au titre du contrat de liquidité.

Actionnariat de la Société au 1^{er} avril 2016

	Nombre d'actions Nouvelles Regroupées	Nombre de droits de vote exerçables en AG	% capital	% droit de vote exerçable en AG
SiegCo(1)	22 290 832 ⁽²⁾	22 290 832	83,88%	83,88%
Verlinvest	1 875 000	1 875 000	7,06%	7,06%
Sebastian Lombardo (3)	0	0	0%	0,00%
Laurent Schwarz (4)	233 909	233 931	0,85%	0,00%
Auto-détenues ⁽⁵⁾	0	0	0%	0,00%
Public	2 407 709	2 407 709	9,06%	9,06%
Total	26 573 547	26 573 547	100,00%	100,00%

Verlinvest S.A., contrôlant SiegCo, détenait ainsi directement et indirectement 73,32% du capital.

- (1) la société Siegco est détenue à 79,55% par Verlinvest, à 13,63% par Cosmoledo et à 6,82% par LuckyWay Sprl.
(2) La société Siegco a acquis pendant la période de pré-offre 1 405 789 actions et pendant l'offre d'achat simplifiée 2 595 863 actions.
(3) Sebastian Lombardo a apporté ses titres à l'offre. Il ne détient plus aucune action Valtech à ce jour ;
(4) Laurent Schwarz a apporté ses titres à l'offre. Il ne détient plus aucune action Valtech à ce jour ;
(5) Les 929 721 actions auto-détenues ont été annulées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 février 2016 ;

7.2 Autres informations sur le capital

7.2.1 Franchissements de seuils légaux déclarés à la Société

Déclarations durant les exercices 2012 à 2015

Déclaration 212C0792 en date du 18 juin 2012

La société anonyme de droit belge Verlinvest (18 place Flagey, 1050 Bruxelles Belgique) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi individuellement en hausse, le 24 mai 2012, le seuil de 5% du capital et des droits de vote de la Valtech et détenir individuellement 15.000.000 actions Valtech, soit 8,83% du capital et des droit de vote de cette société, à l'issue d'une augmentation de capital par compensation de créance autorisée par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 15 mai 2012 et mise en œuvre par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 24 mai 2012.

Déclaration 214C2241 et 214C2261 en date des 28 et 29 octobre 2014

La société anonyme de droit belge Verlinvest (18 place Flagey, 1050 Bruxelles Belgique) a informé l'Autorité des Marchés Financiers qu'elle détenait, au 24 octobre 2014, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société anonyme de droit belge Siegco qu'elle contrôle, 20 164 183 actions VALTECH représentant 161 313 463 droits de vote, soit 73,32% du capital et des droits de vote de la Société.

Déclaration du 30 mars 2015

Par courrier en date du 30 mars 2015, la Financière de l'Echiquier a notifié à la Société avoir franchi le seuil de 2% le 27 mars 2015.

Déclaration du 22 décembre 2015

Les sociétés Verlinvest (18 place Flagey, 1050, Bruxelles, Belgique) et SiegCo (18 place Flagey, 1050, Bruxelles, Belgique) agissant de concert, que ces dernières ont déclaré avoir franchi en hausse, le 16 décembre 2015, par suite d'une acquisition d'actions Valtech sur le marché, le seuil des deux tiers des droits de vote de la société Valtech et détenir 20 887 158 actions Valtech représentant autant de droits de vote, soit 75,95% du capital et 75,95% des droits de vote.

7.2.2 Pacte d'actionnaires ou accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle

Il n'y a pas de pacte d'actionnaires entre les actionnaires de Valtech SE.

Plus généralement, il n'existe pas d'accords entre actionnaires, qui sont connus de la société et peuvent entraîner des restrictions au transfert de titres et/ou aux droits de vote, au sens de la directive 2001/34/CE

7.2.3 Restrictions de droit de vote

Il est prévu à l'article 10/ 2 des statuts de la Société que :

« Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, qui viendra à posséder plus de 2%, 5%, de 10%, de 15%, de 20%, de 25%, du tiers, de la moitié, des deux-tiers, du capital ou des droits de vote, devra informer la Société du nombre total d'actions et des droits de vote détenus, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, dans un délai de 4 jours de bourse à compter du jour où il a connaissance du franchissement de ces seuils de participation et conformément aux dispositions de la loi du 11 janvier 2008 relative aux obligations de transparence sur les émetteurs de valeurs mobilières (la « loi transparence »). Il en sera de même chaque fois que sa participation deviendra inférieure à chacun desdits seuils.

L'inobservation des dispositions qui précèdent est sanctionnée par la privation des droits de vote pour les actions ou droits qui y sont attachés excédant la fraction non déclarée et ce pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification prévue ci-dessus, si l'application de cette sanction est demandée par un ou plusieurs actionnaires détenant 2% au moins du capital de la Société. Cette demande est consignée au procès-verbal de l'Assemblée Générale. »

7.3 Les pouvoirs des membres du Conseil d'administration, en particulier concernant le pouvoir d'émettre ou de racheter des titres;

7.3.1 Pouvoir d'émission de titres

Il est prévu à l'article 8bis des statuts de la Société que, pendant une période de cinq ans à compter de la date de publication des statuts de la Société au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des actions aux conditions qui lui conviendront et particulièrement faire cela sans avoir à réserver un droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants concernant les nouvelles actions à émettre dans la limite du Montant Global Maximal de Capital Autorisé, qui a été fixé à un montant global maximal de six millions trois cent trente trois mille neuf cent vingt trois euros et trente deux centimes (EUR 6.330.923,32) constitué de cinquante deux millions deux cent trente cinq mille trois cent quarante (52.235.340) actions (le « Montant Global Maximal de Capital Autorisé »).

Le Conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur autorisé ou fondé de pouvoir de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, le droit de recueillir les souscriptions et de recevoir le paiement des actions représentant tout ou partie du montant de l'augmentation de capital.

Le Conseil d'administration n'a pas fait usage de cette faculté au cours de l'année 2015.

7.3.2 Rachat par la Société de ses propres actions

Lors de l'Assemblée Générale du 30 juin 2015, les actionnaires ont renouvelé l'autorisation octroyée au Conseil d'administration de procéder au rachat par la Société de ses propres actions (résolution n°14) selon les modalités prévues par les articles 49-2 et suivants de la loi luxembourgeoise modifiée du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales (la « Loi de 1915 ») et les dispositions du Règlement n° 2273/2003 de la Commission Européenne du 22 décembre 2003, en vue :

- ❖ De la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles 49-2 et

suyvants de la Loi de 1915; ou

- ❖ De l'attribution ou de la cession (avec ou sans décote) d'actions aux dirigeants mandataires sociaux et salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne salariale dans les conditions prévues par la loi ; ou
- ❖ De l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles 49-2 et suivants de la Loi de 1915; ou
- ❖ De la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ; ou
- ❖ De l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés ; ou
- ❖ De la remise d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ; ou
- ❖ De l'animation du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement en conformité avec les exigences du droit luxembourgeois.

Ce programme serait également destiné à permettre à la Société d'opérer dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur. Dans une telle hypothèse, la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué.

Le nombre d'actions que la Société achète pendant la durée du programme de rachat ne peut excéder 10% des actions composant le capital de Société, à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente Assemblée Générale, soit, à titre indicatif, au 1^{er} avril 2016 sur 2 657 354 actions nouvelles, étant précisé que le nombre d'actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% de son capital social.

Le nombre d'actions que la Société détiendra à quelque moment que ce soit ne dépasse pas 10% des actions composant le capital de Société à la date considérée.

Le prix maximum d'achat des actions dans le cadre de la présente résolution sera de 18€ par action nouvelle (ou la contre-valeur de ce montant à la même date dans toute autre monnaie).

Le montant global affecté au programme de rachat d'actions ci-dessus autorisé ne pourra être supérieur à 49,5 millions d'euros.

L'autorisation est donnée pour une période de douze mois à compter de l'immatriculation de la Société dans le Grand Duché de Luxembourg, soit jusqu'au 1^{er} octobre 2016.

7.3.3.1 Contrat de tenue de marché

Un contrat a été conclu avec la société Aurel BGC en juin 2013. Un montant initial de 50.000 euros avait été affecté à ce contrat. Un montant supplémentaire de 650.000 euros avait été affecté à ce contrat en décembre 2015, portant ainsi les moyens affectés à 700.000 euros.

Un nouveau contrat a été signé avec la société Oddo Corporate Finance, avec effet au 1^{er} juin 2015 en lieu et place du contrat conclu avec Aurel BGC. Ce contrat a été conclu sous l'égide de la précédente autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 25 avril 2014, dans des conditions similaires à celui évoqué ci-dessus, si ce n'est qu'il était soumis au droit français et que le montant maximal d'acquisition par action avait été fixé par l'Assemblée Générale à 10 €. Il s'est poursuivi postérieurement en application de la nouvelle autorisation octroyée par l'Assemblée Générale du 30 juin 2015.

*Nombre Actions détenues au
titre du contrat de liquidité*

12.672 au 31 janvier 2015
11 406 au 28 février 2015
31 883 au 31 mars 2015
43 243 au 30 avril 2015
50 223 au 31 mai 2015

48 017 au 30 juin 2015
37 615 au 31 juillet 2015
41 947 au 31 août 2015
48 617 au 30 septembre 2015
71 544 au 31 octobre 2015
50 241 au 30 novembre 2015
59 081 au 31 décembre 2015

7.3.3.2 Programme partiel de rachat d'actions

Le 8 octobre 2014, la Société a conclu un contrat d'exécution partielle du programme de rachat d'actions avec la société Aurel BGC.

Ce contrat a été conclu en application du Programme d'achat d'actions autorisé par les Assemblées du 13 juin 2013 et du 25 avril 2014.

Avec effet au 1er juin 2015, un mandat d'achat d'actions a été conclu avec la société Oddo Corporate Finance.

L'autorisation de rachat d'action a été renouvelée par l'Assemblée Générale du 30 juin 2016.

Au 31 décembre 2015, 870 640 avaient été rachetés au titre de l'ensemble des contrats de programme partiel de rachat d'actions Valtech.